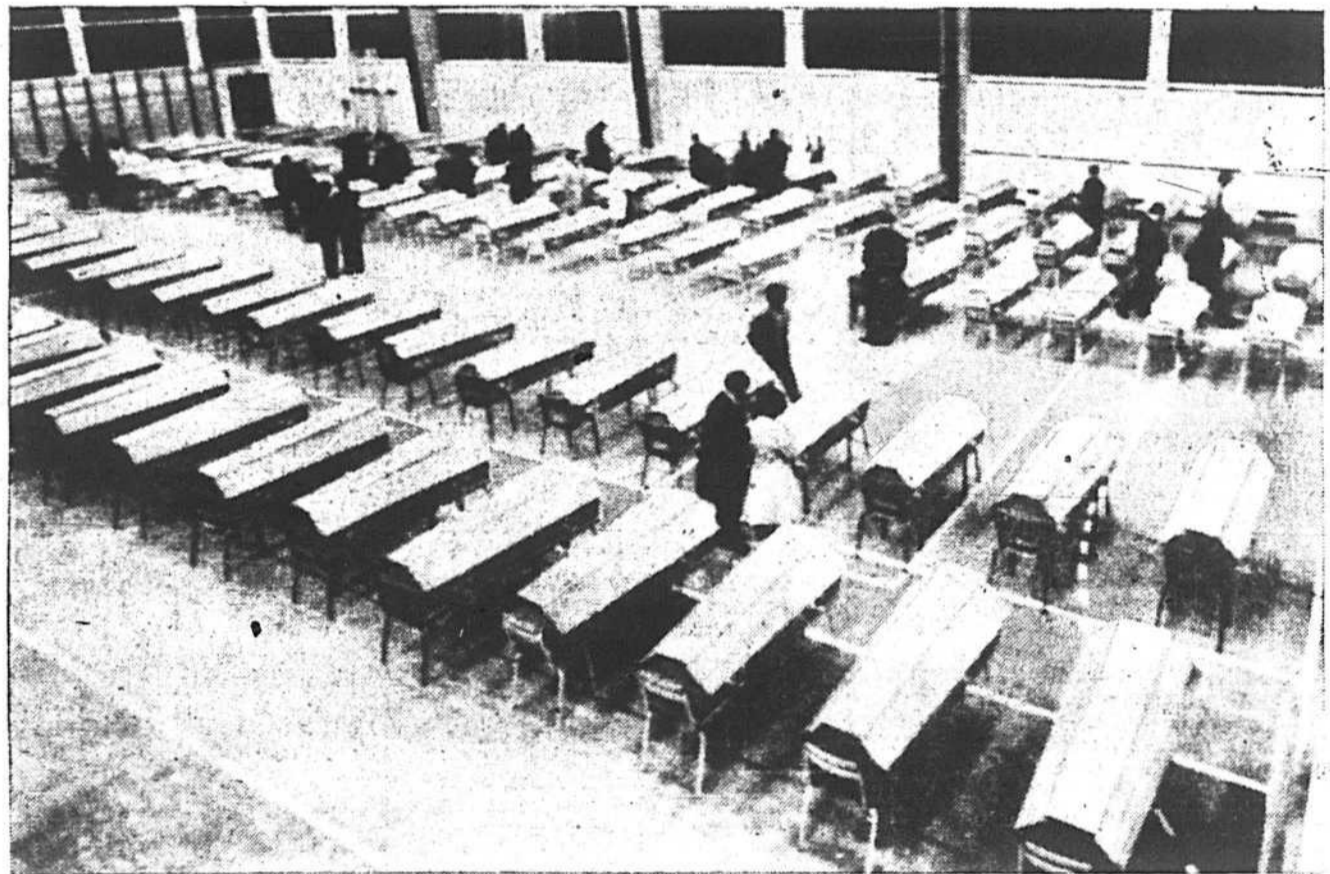


# Le feu détruit un dancing bondé de jeunes: 142 morts



Pendant que des sapeurs-pompiers continuent de fouiller les débris du dancing ravagé par les flammes, dimanche matin à Saint-Laurent-Du-Pont, dans la région de Grenoble, des parents vont d'un cercueil à l'autre, lisant la fiche appo-

**SAINT-LAURENT-DU-PONT (AFP)** — Cent-quarante-deux cercueils sont alignés dans le gymnase de Saint-Laurent-du-Pont, localité proche de Grenoble, en France, où un incendie a détruit un dancing bondé de jeunes.

Sur 78 cercueils, un nom et une adresse: ce sont ceux des victimes de la tragédie du "Cinq à sept" identifiées par les familles. Sur les autres, une simple fiche de signalement dont le laconisme frappe et révèle l'ampleur de la catastrophe: "visage inidentifiable,

collier, une mini-jupe violette": tout ce qui est reconnaissable d'une jeune fille dont la nuit de danse s'est achevée brutalement.

Penchées sur les cercueils de bois blanc vernis, quelques personnes déchiffrent les fiches pour tenter de connaître le sort d'un fils ou d'une fille dont ils sont sans nouvelle.

Une dizaine de blessés, pour la plupart gravement brûlés, ont été immédiatement placés en traitement dans différents hôpitaux des environs. Enfin,

une vingtaine de rescapés, hagards, ont erré longtemps dans le secteur. Ce sont les seuls témoins du drame et ils sont tous traumatisés au plus haut point.

Les parents, accourus en foule, ont été écartés par un service d'ordre compatissant, durant les opérations macabres d'identification des victimes, tant le spectacle était horrifiant.

L'incendie a éclaté vers 0h.45 dimanche, dans le dancing "Cinq à sept" situé en pleine forêt, à environ un mille

Le plus grand quotidien français d'Amérique

## la presse

Montréal, lundi 2 novembre 1970. 86e année, no 254. 58 pages. 5 cahiers. ★★ 10¢

### Tous les maires de la CUM réélus

par Florian BERNARD et Claude MASSON

Tous les maires des municipalités de la Communauté urbaine de Montréal ont obtenu, à l'instar de M. Jean Drapeau, la confiance sans équivoque de leurs contribuables. En effet, les 11 maires en élection sur l'île de Montréal ont tous été réélus, de l'est à l'ouest, marquant ainsi une nouvelle page d'histoire dans les élections municipales de la région métropolitaine.

Qui plus est, certains de ces maires ont obtenu des majorités écrasantes, comparables à celles des membres du Parti civique de Montréal. Ainsi, le maire Bernard Benoit, de Pointe-aux-Trembles, a obtenu une majorité de 98 p. 100 tandis que le maire Yves Ryan,

de Montréal-Nord, a remporté la victoire avec un pourcentage de 84.5 p. 100 des suffrages exprimés. Par ailleurs, les maires Sarto Desnoyers (Dorval), Marcel Laurin (Saint-Laurent), Clark Graham (Baie-d'Urfé) et W. G. Boll (Roxboro) ont été réélus par acclamation.

**Sur la rive sud**

A Longueuil, quatrième plus peuplée ville du Québec, le maire Marcel Robidas a été réélu avec une avance confortable. Il fait face à M. Georges Darveau. L'équipe Robidas n'a toutefois obtenu que la moitié des sièges au conseil municipal.

A Saint-Lambert, la majeure partie des électeurs a favorisé l'alternance à

la mairie et, en conséquence, M. J.A. Lalonde a défilé le maire sortant, M. James K. Stewart.

A Boucherville, à Greenfield Park et à Brossard, les maires Clovis Langlois, Maurice J. King et Léon Gravel ont été réélus.

Par ailleurs, à Notre-Dame du Sacré-Coeur, les candidats favorisant l'annexion à Brossard ont été balayés.

**Ailleurs au Québec**

Sur l'île Perrot, plus précisément à Pincoirt, municipalité sous la tutelle de Québec, Mme Jeannette Burley, journaliste dans un hebdo local, a été élue à la mairie.

A Saint-Jean, le maire sortant, M.

**Les élections au Québec**

Tous les résultats — pages A 3 et B 9



photo Robert Nadon, LA PRESSE



- **Bourassa fait appel au sens social des médecins** — page C 1
- **L'Angleterre redéfinit sa position sur le Moyen-Orient** — page B 8
- **12 bûcherons se noient dans le lac Achigan** — page C 15

### Québec entend sévir contre 700 institutions privées d'enseignement

par Louis-Bernard ROBITAILE

Plus de 700 institutions privées d'enseignement se sont jusqu'à maintenant soustraites à la loi de l'enseignement privé, et le ministre de l'Éducation entend prendre des mesures à leur endroit.

C'est ce que le ministre de l'Éducation du Québec, M. Guy Saint-Pierre, a

révélé hier après-midi devant la Fédération des associations de parents de l'enseignement privé (FAPEP) qui tenait son congrès en fin de semaine.

La loi de l'enseignement privé oblige en effet tout institut, toute école privée à demander un permis au ministre pour donner des cours: si l'institution est reconnue "d'intérêt public", elle reçoit 80 pour cent de la subvention moyenne touchée par les institutions publiques — à niveau équivalent; si elle est reconnue "pour fin de subven-

tion", elle reçoit 60 pour cent de la subvention.

Mais même les écoles commerciales (coiffure, personnalité, massage, etc.) qui ne touchent aucune subvention sont soumises à un contrôle du ministre: en principe, celui-ci doit vérifier la qualité des cours prodigués et du personnel enseignant. En ce domaine, a dit M. Saint-Pierre, le ministre joue un rôle de "protecteur du consommateur".

Or, à ce jour, 728 institutions de toute

sorte ont négligé de s'inscrire au ministère. Selon M. Saint-Pierre, quelques centaines d'entre elles se verront refuser le permis d'enseignement — parce qu'elles ne remplissent pas les exigences de qualité fixées par le ministre. D'autres devront fermer leurs portes parce qu'elles ne peuvent se plier à certaines conditions sans cesser d'être rentables.

Par ailleurs, 227 institutions ont été reconnues "d'intérêt public", 67 recon-

- sommaire**
- Annonces classées / C 6 à C 14
  - Arts et Lettres / B 11 à B 13
  - Bandes dessinées / B 10
  - Décès, naissances, etc. / C 15
  - Éditorial / A 4
  - Etes-vous observateur? / C 7
  - Finance / A 8 à A 11
  - Horoscope / C 4
  - Informations étrangères / B 8
  - Les secrets de polichinelle / C 3
  - Mot-mystère / C 10
  - Mots croisés / C 9
  - Radio et télévision / B 13
  - Sports / B 1 à B 7, B 14
  - Tribunaux / A 7
  - Vie féminine / C 1 à C 5
  - Votre médecin / C 5

### Le général équatorien kidnappé mardi échappe à ses ravisseurs

**QUITO, Equateur (AFP)** — Le général Cesar Rohon Sandoval, commandant de l'aviation équatorienne, qui a été retrouvé hier midi à l'aéroport "Maréchal Sucre" à Quito, a déclaré à une station de radio équatorienne ("Atahualpa") qu'il avait réussi à échapper à ses ravisseurs en trompant leur vigilance.

Le général qui porte des traces de blessures au cuir chevelu, vraisemblablement à la suite de coups reçus, a fait cette déclaration après avoir subi un examen médical. Il a précisé qu'il avait été enfermé dans une mansarde, dans la région montagneuse de "Nono et Mindo", à 22 milles au nord-ouest de Quito. Racontant son "évasion", le général a déclaré qu'il avait tout de suite rejoint une route. Là, a-t-il ajouté, le chauffeur d'un camion lui avait proposé de l'emmener jusqu'à la localité

de Cotacollao, près de l'aéroport militaire. Le général avait parcouru les derniers kilomètres dans un autocar.

La même station de radio a annoncé, d'autre part, qu'un camion militaire s'était dirigé hier vers la région où le général Rohon a déclaré avoir été détenu. Le camion, précisait le commentateur, est revenu une heure plus tard avec quelques personnes qui pourraient

sorte ont négligé de s'inscrire au ministère. Selon M. Saint-Pierre, quelques centaines d'entre elles se verront refuser le permis d'enseignement — parce qu'elles ne remplissent pas les exigences de qualité fixées par le ministre. D'autres devront fermer leurs portes parce qu'elles ne peuvent se plier à certaines conditions sans cesser d'être rentables.

Par ailleurs, 227 institutions ont été reconnues "d'intérêt public", 67 recon-



photo Jean Goupil, LA PRESSE



Généralement nuageux avec quelques périodes ensoleillées. Aperçu pour demain: généralement nuageux et doux.

Max. 50° Min. 40° • Détails à la page A 6

**mini loto**

TIRAGE 30 OCT.

**14978**

14978 gagnent \$5,000  
4978 gagnent \$500  
978 gagnent \$100

**Pour pénitence, quatre "pater" et 500 lire**

**PADOUE, (AFP)** — "Pour votre pénitence, récitez quatre 'pater' et donnez-moi cinq cents lire"; répétait le confesseur aux pénitents venus samedi dans la basilique de Saint-Antoine à Padoue.

Pour s'assurer l'absolution, les fidèles n'ont pas hésité à verser, de main à main, la somme exigée "pour les oeuvres de charité". Mais

Voir PENITENCE en page A 6

**"Jack l'éventreur" était un membre de la famille royale?**

**LONDRES, (AFP)** — "Jack l'éventreur", ce monstre sanguinaire dont le seul nom fait encore frémir d'effroi les enfants anglais, était peut-être un membre de la famille royale.

Un sensationnel article, publié aujourd'hui, dans la revue de médecine légale le "Criminologist", fait rebondir la vieille querelle sur l'identité de l'insaisissable tueur qui, à l'automne de 1888, poignarda dans l'East End de Londres cinq jeunes filles avec un tel raffinement qu'il avait reçu le surnom de "Jack l'éventreur". Jamais la police ne put l'appréhender, jamais personne n'entendit plus parler de lui par la suite.

Or, plus de 80 ans après, un médecin éminent, M. Thomas Stowell, affirme dans le "Criminologist" que "Jack l'éventreur" appartenait à une "famille si haut placée" que la police, ayant finalement découvert qui il était, avait préféré garder le silence, et enterra l'affaire.

Voir JACK en page A 6

**Un record mondial**

Le conducteur Hervé Filion a établi un nouveau record mondial en enregistrant sa 408e victoire de l'année, au trot et amble. Filion détenait lui-même l'ancien record de 407 victoires. L'exploit a été réussi à Blue Bonnets.

— page B 4

**la force de l'argent au service de la jeune famille**



**Même pour l'Halloween, on ne passe pas !**

Les enfants de Rockcliffe, en Ontario, n'ont pu atteindre la résidence du chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, au cours de leur tournée de l'Halloween, samedi soir. Ils se sont heurtés à deux militaires qui

ont refusé de les laisser passer mais qui, en compensation, y sont allés d'une contribution.

1416 photo PC

**C'est la lutte qui donne sa valeur à la vie — Golda Meir**

TORONTO (PC) — Sous la protection d'un imposant service de sécurité, Mme Golda Meir, premier ministre d'Israël, est arrivée hier à Toronto pour assister au congrès annuel du Mouvement sioniste ouvrier du Canada. Le premier ministre a porté la parole devant quelque 500 délégués rassemblés dans la salle de bal de l'hôtel King Edward. Aussitôt après son entrée, les portes ont été fermées et aucun des assistants n'a été autorisé à quitter les lieux.

Selon un organisateur du Mouvement, les détails et l'itinéraire de la visite de Mme Meir ne seront pas divulgués.

"Ce n'est pas tant à cause d'une crainte du FLQ, ont affirmé les organi-

combatrons. Les avions soviétiques, nous les abattons".

Le gouvernement israélien luttera pour la paix aussi énergiquement qu'il a lutté au cours de la guerre, a soutenu le premier ministre.

"Nous ne négligerons aucune perspective de paix mais en même temps, tant que la paix se fera attendre, Israël doit demeurer fort et bien armé. Fort et bien armé, seulement parce que c'est notre ultime espoir de paix".

**Visite officielle**

Le premier ministre israélien arrivera à Ottawa aujourd'hui, pour une visite d'une journée au cours de laquelle elle aura des entretiens avec le premier ministre Trudeau et avec le ministre des Affaires extérieures, M. Sharp.

A sa descente d'avion, à l'aéroport d'Ottawa, elle se rendra directement aux édifices parlementaires. Dans l'après-midi, elle rendra visite au gouverneur général et à Mme Michener, à Rideau Hall.

**M. I. H. Asper, chef des libéraux du Manitoba**

WINNIPEG (PC) — Un nouveau venu dans l'arène politique, qui a lancé le mot d'ordre "libéralisme nouveau et vrai", a été choisi, samedi, pour tenter de donner un regain de vie au parti libéral du Manitoba.

M. I. H. Asper, un avocat et conseiller en matière de fiscalité, a défait son seul adversaire, Jack Nesbitt, un professeur de 45 ans, par 720 votes contre 329.

Durant sa campagne, le nouveau leader avait déclaré que le parti libéral manitobain doit adopter une ligne de pensée qui soit le juste milieu entre celles des conservateurs et du Nouveau parti démocratique.

M. Asper succède à M. R. W. Bobby Bend; 56 ans, ancien ministre dans le dernier gouvernement libéral de la province.

M. Asper a exhorté les libéraux à transmettre le message d'un "libéralisme nouveau et vrai, qui ne permettra plus la violation des droits, par le biais d'un étatsisme totalitaire ou l'indifférence du gouvernement".

Sous la direction de M. Bend, les libéraux ont vu leur représentation à l'Assemblée législative passer de 13 députés à cinq, lors des élections provinciales de juin 1969, élections qui furent balayées par le NPD. M. Bend fut lui-même battu dans son comté, et il remit sa démission.

**Trois sièges**

Les libéraux ne comptent plus que trois sièges à l'Assemblée législative provinciale. Le député de St-Boniface, M. Larry Desjardins, a joint les rangs du caucus néo-démocrate, tandis que l'ancien leader libéral Gil Molgat a été nommé au Sénat.

Cette situation est le dénouement d'une lente déroute du parti libéral manitobain, qui a commencé en 1959 par la défaite du gouvernement D. L. Campbell après dix ans de pouvoir, devant l'équipe conservatrice de Duff Roblin.

M. Asper est originaire de la municipalité de Minnedosa, dans l'Ouest du Manitoba.

Il est marié et père de trois enfants. Il est aussi l'auteur de la brochure "The Benson Iceberg", une critique du Livre blanc sur la fiscalité du ministre fédéral des Finances, M. Edgar Benson, et il écrit en plus une chronique sur la fiscalité qui est publiée dans une douzaine de journaux canadiens.

**Les troupes regagneront leurs bases dès que Québec en fera la demande**

de Pierre Elliott Trudeau

OTTAWA — Le premier ministre Trudeau, tout en se portant de nouveau à la défense de la loi sur les mesures de guerre, a rendu samedi un hommage à la population pour le calme que, selon lui, elle a manifesté aux pires heures de la crise déclenchée par l'action du Front de libération du Québec.

M. Trudeau a lancé d'autre part une invitation spéciale à la jeunesse pour qu'elle participe aux réformes nécessaires à la société actuelle.

Le chef du gouvernement canadien a également réaffirmé que, bien que les terroristes aient tenté de provoquer l'éclatement de la Confédération, ils n'auront réussi qu'à consolider l'unité canadienne.

Le premier ministre, qui s'adressait à la population dans le cadre de l'émission de télévision "Les affaires de l'Etat", a précisé sa pensée en disant que les membres du FLQ n'auront réussi qu'à soulever contre eux une réprobation générale.

Il a reconnu cependant qu'aux termes de la loi d'exception, il peut fort bien arriver que des personnes sans doute innocentes soient détenues temporairement pour fins d'interrogatoire. C'est pourquoi, a-t-il dit, le gouvernement présente ces jours-ci à la Chambre une loi mieux adaptée aux circonstances, mais grâce à laquelle la protection des citoyens sera maintenue. Dès son adoption, a affirmé le premier ministre, la loi sur les mesures de guerre sera révoquée.

M. Trudeau a soutenu que la loi sur

les mesures de guerre avait été décrétée à la demande du gouvernement du Québec, parce que les dispositions actuelles du code pénal ne permettaient pas aux autorités de faire face à la situation, et que tous les députés québécois aux Communes, indépendamment de leur allégeance politique, avaient approuvé ce geste.

"Nous reconnaissons cependant que les pouvoirs dont nous disposons sont trop vastes", a précisé le premier ministre.

Le chef du gouvernement d'Ottawa a donné l'assurance d'ailleurs que les troupes canadiennes stationnées au Québec, qui sont provisoirement au service du gouvernement provincial, regagneront leur base de Valcartier dès que ce gouvernement en fera la demande.

M. Trudeau a déploré le fait que l'accord intervenu entre les gouvernements d'Ottawa, de Québec et de Montréal prenne l'allure, "pour certains esprits mesquins", d'un scandale, "comme si toute entente entre les trois ordres de gouvernement ne pouvait se faire qu'au détriment du Québec et au profit d'Ottawa". En réalité, a-t-il soutenu, chaque gouvernement n'a fait qu'exercer ses propres pouvoirs dans le seul intérêt du salut de tous.

M. Trudeau a fait remarquer que les événements des dernières semaines n'auront fait qu'aggraver les problèmes d'ordre social et économique du Québec, au détriment de tous et particulièrement du salarié.

**Une victoire de trois sièges pour Nixon et c'est le virage à l'extrême-droite**

Soixante-dix millions d'Américains procéderont demain par le truchement des urnes au renouvellement de l'entière Chambre des représentants et d'un tiers du Sénat.

Traditionnellement, le parti de l'opposition (les démocrates en l'occurrence) gagne un certain nombre de sièges aux élections à mi-terme. Les sociologues attribuent ce ressac à l'usure du pouvoir. Afin d'éviter un recul auquel d'autres présidents des Etats-Unis s'étaient résignés, M. Nixon, contrairement aux usages établis, s'est lancé à corps perdu dans la campagne électorale. En 21 jours il parcourut 22 Etats et prononça une centaine de discours pendant que le vice-président, M. Spiro Agnew, en parcourait 20 autres tout aussi fébrilement. Tous deux dénoncèrent leurs opposants sur un ton strident et dont on avait perdu l'habitude depuis les croisades anti-communistes du sénateur Joe McCarthy.

M. Agnew traita les démocrates de "ramassis d'ordures" et M. Nixon les accusa de complaisance à l'égard de "la société de tolérance".

Leur tactique électorale visait à détourner l'attention du public des thèmes économiques chers aux démocrates (inflation, récession, chômage) vers les thèmes sociaux (pornographie, drogue, érosion des vertus traditionnelles). Leur stratégie électorale visait à créer une coalition de cols bleus, de classes moyennes, d'habitants des faubourgs, des sudistes et des ruraux.

**Un rôle providentiel**

M. Nixon pense qu'il est appelé à jouer dans l'histoire américaine le rôle d'un Roosevelt à rebours. Ce dernier avait "sauvé les pauvres", défendu les immigrants, les ouvriers, les Noirs. M. Nixon veut être l'homme providentiel des classes moyennes. En s'engageant éperdument dans la campagne électorale comme il vient de le faire, M. Nixon poursuivait un double but.

1—Epruver sa fameuse "stratégie sudiste" en vue des élections présidentielles de 1972. Mobiliser de façon massive la "majorité silencieuse" et faire des élections présentes le tremplin de sa réélection personnelle en 1972.

2—Non pas se donner à la chambre et même au Sénat la majorité des sièges, ce qui est impossible, mais réduire au Sénat les majorités démocrates de deux ou trois sièges.

Ces deux ou trois sièges au Sénat constitueraient pour sa politique une percée décisive.

C'est le Sénat qui à deux reprises (et à une très faible majorité) reçut ses candidats désignés au tribunal suprême, rejeta l'extension de son programme ABM (fusées anti-fusées), l'obligea à retirer les troupes américaines du Cambodge et mit des entraves à sa politique étrangère.

M. Nixon mettra une avance républicaine à la chambre sur le compte de son intervention personnelle tan-

Collaboration spéciale de New York

Louis Wiznitzer



dis qu'il attribuera une avance des démocrates au ressac habituel dont nous avons parlé.

Mais une victoire de trois sièges seulement au Sénat ferait sauter le verrou qui jusqu'ici barrait la route à sa politique d'extrême-droite tant sur le plan domestique qu'en matière de politique internationale. Il pourrait enfin tenir sa vieille promesse électorale et nommer un juge sudiste (et adversaire de l'intégration raciale) au Tribunal suprême. Il serait assuré désormais d'un législatif et d'un judiciaire dociles. La chambre il est vrai s'est souvent montré récalcitrante à l'égard de ses projets de loi dans le domaine social et économique.

Peu lui chaut si elle continue à lui mettre des bâtons dans les roues. C'est contre le Sénat et contre le Sénat seul qu'il déclina les flots tumultueux de sa campagne électorale. Point n'est d'ailleurs besoin que les républicains gagnent au Sénat les 7 sièges de majorité qu'y détiennent actuellement les démocrates. Les véritables lignes de démarcation politique ne suivent plus celles des partis.

La coalition des démocrates et des républicains libéraux ne disposait que de deux ou trois sièges de majorité contre la coalition des conservateurs des deux partis. Cela est si vrai que MM. Nixon et Agnew se gardèrent bien d'apporter leur soutien aux candidats républicains luttant contre des démocrates de droite tels le sénateur Russell (Georgie) et Dodd (Connecticut) et qu'ils appuyèrent à New York et en Virginie non pas les candidats républicains (des libéraux) mais des hommes d'extrême-droite appartenant à un troisième parti.

Le trait dominant de l'électorat américain à l'heure actuelle est l'apathe et on prévoit un nombre important — d'abstentions. Ce désintérêt des électeurs risque de jouer en faveur de M. Nixon. En majeure partie les abstentions seront enregistrées dans les rangs des démocrates, parmi la gauche et les modérés. M. Nixon pourra se vanter après-demain d'avoir

1) suscité un déplacement vers la droite de l'électorat

2) s'être donné enfin les instruments politiques pour satisfaire ses aspirations.

Mais, opine James Reston, à l'orée de cette "victoire", M. Nixon et ses conseillers savent vaincre mais ne sauront que faire de leur victoire".



sateurs, mais plutôt à cause de la présence possible d'un fanatique".

Pendant près d'une heure, le premier ministre israélien s'est adressée à la jeunesse moderne flétrissant surtout "les gauchistes radicaux et les anti-sionistes".

Il faut plaindre les jeunes qui n'ont d'autre ambition que la révolution, a précisé Mme Meir.

"Jamais nous n'avons eu autant besoin de la foi des jeunes, de la confiance en notre lutte. Nous avons été une génération tragique parce que nous avons connu l'hitlerisme. Et nous devons expliquer aux jeunes quelle horreur ce fut pour nous".

**Force des jeunes**

Les jeunes Israéliens qui ont combattu au front pendant la guerre des Six Jours "ont eu l'occasion de mettre la main à la roue, se découvrant ainsi une identité".

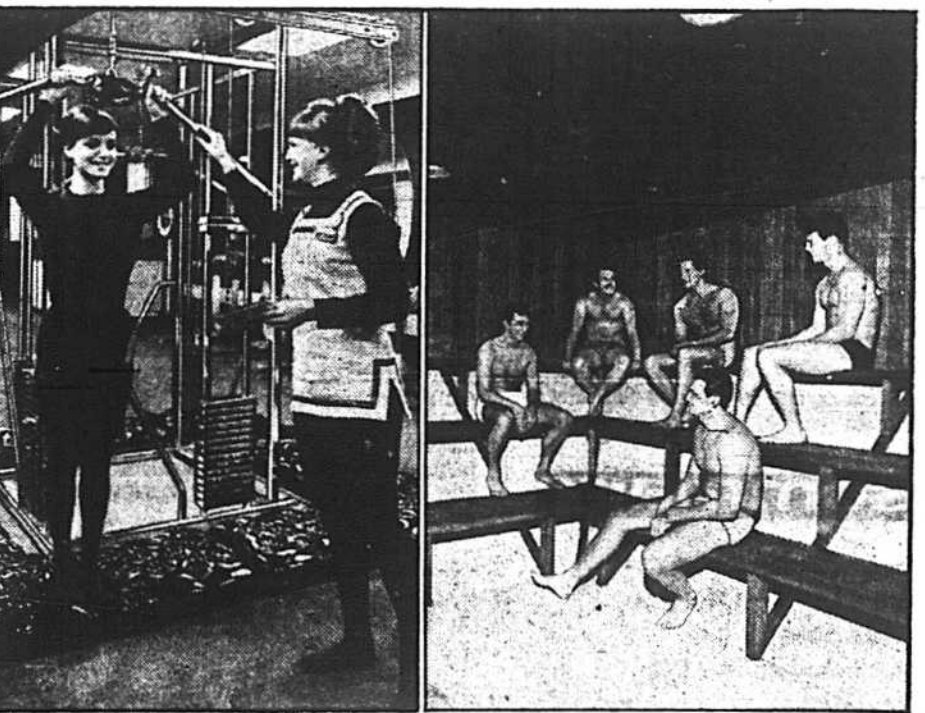
"Ils ont compris toute la signification du nazisme. Ils se rendent compte maintenant qu'aucune vie n'a de valeur tant qu'on n'a pas lutté pour elle.

"Aucun groupement n'est plus pacifiste que celui de ces jeunes en uniformes, a affirmé Mme Meir. Nous voulons vivre en paix, mais nous ne savons pas préciser que nous ne fuirons pas.

Les missiles soviétiques, nous les

**COMPAREZ VIC TANNY**

Il n'y a rien de semblable au monde.



**VIC TANNY**  
Vous garantit des résultats grâce à ses programmes DE CULTURE PHYSIQUE EXCLUSIFS "ASTRO '70" POUR HOMMES ET POUR DAMES

LES NOUVEAUX PROGRAMMES COMMENCENT CETTE SEMAINE  
EN 20 VISITES SEULEMENT VOUS POUVEZ  
✓ AMINCIR VOTRE TAILLE DE 2" à 4"  
✓ AMINCIR VOS HANCHES DE 1" à 3"  
✓ PERDRE DE 5 À 20 LIVRES

Grandes piscines tropicales pour votre agrément et votre détente

Et vous accomplirez votre programme dans les locaux de culture physique les plus luxueux du monde... aidé par les exercices exclusifs créés par Vic Tanny. "Astro '70" peut vous aider à perdre ou à gagner du poids, à proportionner, raffermir ou tonifier votre silhouette.

CENTRES ET CENTRES AFFILIÉS DANS TOUT LE CANADA ET LES ETATS-UNIS ET EUROPE

CENTRE D'ACHATS PLACE BONAVENTURE CENTRE D'ACHATS 1278, BOUL. LABELLE WEST ISLAND MALL  
COTE-SAINT-LUC AVE ESTEREL "E" MART ROCKLAND CHOMDEY 683-6115  
487-5330 866-7907 342-5550 688-7330

CLUBS DANS LES PRINCIPALES VILLES DU CANADA ET DES ETATS-UNIS

**RÉCOMPENSE**  
pour informations données conduisant à l'arrestation des responsables d'un vol de cigarettes et de tabac, et au recouvrement de la marchandise. Le vol est survenu au coin de Hickmore et Côte-de-Liesse le 23 octobre-1970.  
TEL. 277-3104  
C. H. GOVIN ou W. STIEBEL

**CLINIQUE B.C.**  
services complets avec département  
**CHIROPATRIQUE**  
4146 est. Bélanger (angle Pie IX)  
Sur rendez-vous, **725-9588** \*  
de 9 a.m. à 9 p.m. POSTE 2

# La victoire d'Yves Ryan est une dure défaite pour le ministre Tremblay

par Rose-Anne GIROUX

Et maintenant que le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, a été réélu d'une façon triomphale, quelle attitude va prendre le ministre provincial des Transports, M. Georges-E. Tremblay qui, en tant que député libéral de Bourassa, a milité ouvertement et bruyam-

ment en faveur du principal adversaire de M. Ryan, Me François Coron?

Pour les observateurs, la question se pose d'autant plus qu'à force de prendre la vedette, le ministre Tremblay a fini par éclipser son "protégé", au point qu'on ne sait plus qui a subi la plus cuisante défaite: Me Coron ou le ministre Tremblay? En plus de faire

élire toute son équipe, M. Ryan s'est assuré une majorité personnelle d'au-delà de 14.000 voix sur Me Coron: un rival qui jouissait de l'appui tout aussi officiel, mais moins "crié sur les toits", du député libéral fédéral de l'endroit, M. Jacques-L. Trudel.

Le ministre Tremblay s'était engagé sur une chaussée glissante, en partici-

pant activement à la lutte électorale municipale. Et, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a dérapé plutôt violemment: 84,5 p. cent des voix au maire Ryan, perte de dépôt pour cinq des sept candidats du Parti du Citoyen, dont Me Coron, qui en était le candidat à la mairie.

Il nous a été impossible, hier soir, de joindre M. Tremblay, afin d'obtenir ses commentaires. Comme il nous a été impossible de joindre le candidat défait, Me Coron, ou son organisateur, M. Jean-Louis Chevalier, qui est également président de l'Association libérale du comté de Bourassa: la ligne téléphonique était toujours occupée.

Faut-il préciser qu'aucun membre de l'équipe de Me Coron ne s'est présenté à la salle du conseil, où le scrutin fut dépouillé, en présence de centaines et de centaines de citoyens qui, malgré une chaleur suffocante dans un local exigü, ont attendu les discours de la victoire.

Mordant plus que jamais dans son éternel cigare, Me Ryan a fait une entrée tapageuse, au son des sirènes de police et des klaxons: "Ah! mais c'est donc de la belle musique, hein! C'est fantastique!". Ryan dit, en distribuant les poignées de mains.

"Et vive la différence" ! ..

Pour le maire Ryan, sa victoire est "celle de toute la population de Montréal-Nord qui a affirmé, une fois de plus, qu'elle fait une différence entre les niveaux de gouvernement. Et, sans en vouloir à personne, je dois dire, a-t-il ajouté, qu'il y a suffisamment de problèmes dans la Belle Province pour que ceux qui travaillent à les régler le fassent dans l'unanimité".

Puis, a-t-il dit: "Au municipal, on ne doit pas jouer à la grenouille qui veut devenir aussi grosse que le boeuf". Et, parlant du climat dans lequel s'est déroulée la campagne ("avec bobards et rumeurs"), M. Ryan a confié avoir parlé de ses chances de succès avec le maire Drapeau: "Je lui ai dit que (malgré la campagne de dénigrement de mes rivaux) j'espérais battre son propre pourcentage, dans un climat, toutefois, bien différent".

Selon le maire Ryan, l'élection de Montréal-Nord s'est déroulée dans un climat "fait de l'amour qui unit les serveurs publics et les gens de toutes tendances". Et, cette différence, ajoutée à la grande participation des électeurs, fait, selon lui, "que le scrutin d'hier dépasse les limites de la ville, en ce qu'il donne l'exemple à toutes les autres villes, à toutes les autres administrations".

"Contrairement à d'autres, a-t-il fait valoir, j'ai beaucoup de respect pour les journalistes".

Et, celui que Montréal-Nord venait de réélire pour un troisième terme a également fait valoir qu'il répondrait, dans les semaines à venir, aux accusations portées par ses adversaires.

"On va mettre les points sur les 'i', a-t-il dit, en notant que l'heure n'était pas aux règlements de comptes, puisqu'après tout "il faut être grand dans la victoire".

## L'équipe Gravel élue au complet à Brossard

Malgré une opposition bien structurée, l'équipe du maire sortant, M. Léon Gravel, a remporté une victoire complète et relativement facile à l'issue des élections qui se sont déroulées hier à Brossard, banlieue de la Rive sud.

A la mairie, la lutte, assez serrée, opposait trois candidats. M. Gravel a été réélu avec 2.161 voix contre 1.394 en faveur de M. Wilfrid Pelland, leader d'une liste complète aux sièges de conseillers, et contre M. Jacques Paradis, candidat indépendant.

D'autre part, M. Gravel a fait élire ses candidats aux six postes de conseillers. Tous ont obtenu des majorités confortables allant de 441 à 1.422 voix. C'est un nouveau venu sur la scène municipale, M. Gaston Dubeau, candidat au siège no 5 qui a réussi le meilleur score.

L'unique femme qui était sur les rangs, Mme Lucienne Fillion, candidat au siège no 5 qui a réussi le mieux avec une très forte majorité, soit 1.004 voix.

Les autres élus, tous du Parti populaire du maire Gravel, sont MM. Léon Lefebvre, au siège no 1, Jacques Yelle, au siège no 3, Jacques Palardy, au siège no 4, Jean Desrochers, au siège no 6.

Selon les résultats communiqués hier soir, 4.339 électeurs sur une possibilité de quelque 10.000 se sont prévalus de leur droit de vote, soit environ 43 p. cent.

La journée du scrutin s'est déroulée dans le calme, tout comme la campagne électorale qui l'avait précédée.



photo Jean Goupil, LA PRESSE

### Sourire de gratitude

Triomphant, le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, remercie ses partisans venus en grand nombre le féliciter de sa victoire, hier soir, à l'hôtel de ville.

# Victoire presque complète de Léo Ouellet à St-Léonard

par André BEAUVAIS

Le maire sortant de Saint-Léonard, M. Léo Ouellet, a été réélu et cinq candidats de son équipe ont été portés au pouvoir.

Le principal adversaire de M. Ouellet, M. Armand Auger (conseiller sortant) est arrivé deuxième à la mairie tandis que le sosie de M. Jean Drapeau, M. Raymond Picard, s'est classé troisième. L'indépendant Maurice Gagnon a terminé quatrième, très loin de ses adversaires.

Les chiffres non-officiels à la mairie indiquent que M. Ouellet a récolté 5.847 voix contre 2.989 pour M. Armand Auger, ce qui donne une majorité de 2.858 au maire Ouellet. M. Raymond Picard a reçu 1.713 suffrages et M. Maurice Gagnon 106.

#### Lutte contestée

C'est surtout aux sièges nos 1 et 2 que la lutte fut contestée. Au siège no 1, le candidat de l'équipe Ouellet est élu avec une mince majorité de 25 voix

sur celui de M. Auger. M. Lefebvre a amassé 1.449 votes contre 1.424 pour M. Leblanc.

Au siège no 2, le "poulin" du maire Ouellet arrive deuxième. M. Réal Leblond, candidat dans l'équipe Auger, a récolté 1.492 votes et M. Marcel McCraw 1.325. M. Leblond est donc élu avec une majorité de 167 voix.

A tous les autres sièges, les candidats de l'équipe Auger sont arrivés deuxième. Ils sont suivis de près par ceux de l'équipe Picard, équipe qui fut formée par le conseiller sortant Mario Barone, à la suite du retentissant divorce au sein de l'équipe Ouellet-Barone.

Il y aura trois nouvelles figures au conseil de Saint-Léonard puisque MM. Ouellet, Boivin et Bouchard terminent un mandat de trois ans.

Les nouveaux venus sont M. Jean-Marie Lefebvre, Jean Dizzazo (ex-ingénieur conseil de Saint-Léonard) et M. Jadeluca.

Il faut noter que M. Réal Leblond,

élu au siège no 2, se présentait là où siégeait auparavant M. Armand Auger qui fit la lutte au maire Ouellet.

Du côté de l'équipe appuyée par l'ex-conseiller Mario Barone, ce fut la déroute complète. Au cours des trois dernières années, la population néo-canadienne de Saint-Léonard était représentée au conseil municipal par ce compatriote, mais elle le sera à compter de maintenant par deux "fils d'Italie" dont M. Dizzazo, beau-frère du maire Ouellet, l'autre étant M. Jadeluca.

Hier soir, le climat était plutôt terne à Saint-Léonard où très peu de citoyens étaient venus acclamer leur idole. Il faut dire que l'accès à la salle du conseil était interdit à la population.

Selon M. Gaston Pion, président des élections, environ 11.563 personnes sur 20.106 habilitées à le faire ont voté dans cette municipalité. Il a révélé que 832 bulletins de vote avaient été rejetés à la mairie et 2.689 aux six postes de conseillers.

ancien maire, anciens alliés et désormais adversaires, la bataille se situait à peu près exclusivement au niveau des personnalités.

En ce qui concerne les conseillers, la liste officielle du maire King a été élue. De ce côté rien à signaler, sinon qu'on se doute que le français ne sera pas trop à l'honneur à l'hôtel de ville. Des six hommes élus avec M. King, un seul porte un nom français — M. Guy Henri — mais il s'exprime avec beaucoup plus d'aisance en anglais.

## Les partisans de l'alternance l'emportent à St-Lambert

Les citoyens de Saint-Lambert ont foi dans les traditions. Ainsi, hier, ils ont refusé de déroger au principe de l'alternance comme le leur demandait le maire sortant, M. James K. Stewart.

Conséquence directe de cette tradition: M. J.A. Lalonde, qui avait fait de l'alternance son principal cheval de bataille, a été élu maire de cette ville de la rive sud qui compte environ 20.000 âmes depuis la fusion de Préville. C'était d'ailleurs la première occasion pour les citoyens de l'ex-Prévillais d'élire le maire de Saint-Lambert.

Il s'en est fallu de peu, cependant, pour que les partisans d'un second

mandat à M. Stewart l'emportent. En effet, M. J.A. Lalonde, conseiller municipal depuis 1960, n'a été élu à la mairie qu'avec 252 voix de majorité. Au siège no 3, M. André Bourdeau, un indépendant, l'a emporté sur M. Laurent Régimbald par 332 voix.

Les électeurs, au nombre de 9.386 à Saint-Lambert, ont voté dans une proportion de 60 p. 100, ce qui est considéré comme une bonne moyenne pour une élection municipale.

Tous les autres conseillers avaient été élus par acclamation dès la mise en candidature, dimanche dernier.

# Boucherville: un quart de siècle à la mairie pour M. Clovis Langlois

Les électeurs de Boucherville ont accordé un autre mandat à M. Clovis Langlois, en le réélisant maire de Boucherville, poste qu'il occupe depuis 22 ans. Le Dr Roger Fontaine, son adversaire le plus sérieux, lui a fait une chaude lutte, puisqu'il a récolté 2.465 voix, alors que M. Langlois l'a remporté avec 2.673.

Quelque 60 p. cent de l'électorat s'est présenté aux urnes dans cette municipalité de la rive sud. L'électorat est composé de 80 p. cent de propriétaires et de 82 p. cent de francophones.

Même s'il est maire depuis près d'un quart de siècle, M. Langlois a tout de même été un candidat de dernière heure puisqu'il a fait connaître sa décision de se représenter deux jours avant la mise en candidature.

Des partisans du Dr Fontaine ont déclaré que son titre de médecin ne l'avait pas beaucoup aidé dans les circonstances actuelles. Une partie de la po-

pulation, semble-t-il, aurait bloqué net au mot "docteur", sans réaliser qu'il est un médecin salarié à l'emploi de la cie de téléphone Bell.

Le Dr Fontaine était, hier soir, assez malheureux. "C'est la première fois que je perds mes élections municipales", a-t-il expliqué, référant aux sept années pendant lesquelles il fut maire de Ste-Adèle.

Parmi les conseillers défaits, on note M. R. Lalonde, qui n'a pas eu le temps de s'occuper de la campagne municipale puisqu'en tant qu'ami personnel de Pierre Laporte et organisateur libéral du comté il a eu des problèmes très graves à résoudre ces derniers jours. Il a fait, hier soir, ses adieux à la politique municipale.

Un autre conseiller, M. L. Jassar, a perdu par trois voix contre M. J.P. Provost. Il a déclaré hier soir: "Je pense demander un recomptage judiciaire".

## Victoire mitigée de l'équipe du maire Robidas à Longueuil

par Teddy CHEVALOT

C'est une victoire mitigée qu'a obtenue l'équipe du Parti civique de Longueuil, dirigée par le maire sortant Marcel Robidas, puisque, outre son candidat à la mairie, elle n'a fait élire que quatre conseillers sur huit.

Par contre, l'équipe Georges Darveau sort la grande perdante de cette épreuve, n'ayant pu faire élire que deux candidats dans le quartier no 2, pendant tous les autres sièges.

Par ailleurs, deux indépendants, dont un conseiller sortant de charge, ont été élus.

Finalement, le vote dans Longueuil, sans être extraordinaire, a été passablement fort, puisque 44,3 p. cent des électeurs (chiffre non encore officiel) se sont présentés dans les 172 bureaux de scrutin de la ville.

C'était la première élection que Longueuil connaissait depuis la fusion entre Jacques-Cartier et cette ville en novembre 1969.

Le maire sortant, M. Marcel Robidas, a obtenu 10.200 voix, alors que son principal adversaire, M. Georges Darveau, n'en réunissait que 7.237, et que le candidat surprise Paul Viau n'en récoltait que 2.250 environ.

Il s'agit là de chiffres officiels, puisque le décompte officiel, à Longueuil, a été d'une lenteur insupportable, plusieurs boîtes de scrutin n'ayant pas encore été décomptées, officiellement, à 23h30, hier soir.

C'est donc par une majorité officielle de 2.961 voix que M. Robidas a battu M. Georges Darveau.

Dans les quatre quartiers la lutte a été très chaude jusqu'à la fin, sauf au siège no 2 du quartier no 4, où devant la présence de deux candidats, il était évident que le conseiller sortant Jacques Bouchard, de l'équipe Robidas, l'emportait facilement.

A part M. Fernand Bouffard, tous les conseillers sortant de charge, qui se présentaient à titre d'indépendants, ont mordu la poussière.

Dans le quartier no 1, un vieux routier de la politique municipale de Jacques-Cartier, M. Thomas Dubuc, après 26 ans de service, a plié devant le candidat et conseiller sortant Jean-Jacques Lemieux, du groupe Robidas. Dans ce quartier, le parti civique de Longueuil a fait élire un de ses candidats, M. Paul-Emile Paquin, commissaire d'écoles de Jacques-Cartier par la même occasion.

Dans le quartier no 2, la victoire de MM. Guy D'Amours et Paul-Auguste Briand, a été obtenue de justesse sur deux candidats indépendants, le premier emportant par 95 voix et le second par 103 voix de majorité, alors que 541 bulletins ont été rejetés dans ce quartier.

Dans le quartier no 3, un indépendant, M. Gilles Leduc, a battu non seulement les candidats des groupes Darveau et Robidas mais aussi le vieux routier municipal de l'ex-Jacques-Cartier qu'était M. Lorenzo Defoy.

Toujours dans ce quartier, M. Gilles Gravel, de l'équipe Robidas, a été réélu avec une certaine facilité.

Enfin, dans le quartier no 4, le conseiller sortant, M. Fernand Bouffard, indépendant, a été réélu avec une confortable majorité sur son plus proche adversaire du parti civique, M. Albert Faucher, alors que, toujours dans ce quartier, le conseiller sortant Jacques Bouchard, du parti civique, a été réélu, avec 510 voix de majorité sur le candidat de l'équipe Darveau, M. Lucien Grisé.

Au total, le visage du nouveau conseil de Longueuil sera le suivant: le maire et quatre des membres de son équipe élus, deux conseillers de l'équipe Darveau et deux indépendants.



photo Jean Goupil, LA PRESSE

### Le baiser de la victoire

Déjà père de 14 enfants, M. Marcel Robidas sera le père d'une famille de près de 100.000 membres pour les quatre prochaines années. Longueuil est la quatrième plus peuplée ville du Québec. M. Robidas donne le baiser de la victoire à son épouse.

**urgences médicales**  
Cueillette & livraison gratuites  
24 heures par jour  
7 jours par semaine  
**845-7251**  
**PHARMACIE MONTREAL**  
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde / Jean P. Duquet, I. Ph.  
916 est, rue Ste-Catherine

## Le maire King réélu à Greenfield Park

par Louis-Bernard ROBITAILE

C'est grâce à six bureaux de scrutin installés à l'école Saint-Jude que le maire sortant de Greenfield Park, M. Maurice J. King, a défait, hier soir, son seul adversaire, un ancien maire, M. Lawrence Galetti.

Sans la majorité de 353 voix qu'il est allé chercher dans le quartier no 4, M. King aurait été battu de justesse: sur 3.617 voix exprimées (7.036 inscrits) il n'a obtenu que 338 voix de majorité.

Acceptant de bonne grâce sa défaite, l'ancien maire de Greenfield Park, M. Galetti, a cependant fait remarquer à LA PRESSE, avec un sourire entendu, que "la participation au vote est plus élevée dans les six bureaux où M. King est allé chercher sa majorité".

"Etant déjà à la mairie, M. King avait un avantage marqué, a ajouté M. Galetti, toujours souriant: les listes électorales ne nous sont parvenues qu'une semaine avant le scrutin. Nous n'étions pas assez bien organisés..."

Le maire réélu, pour sa part, a été fort bref dans ses commentaires. Après quelques mots dans un français hésitant, M. King a dit regretter les incidents qui s'étaient produits la veille, alors que des inconnus ont saccagé les bureaux de deux de ses organisateurs.

Pour le reste, il a assuré la centaine de partisans réunis à l'hôtel de ville que son administration serait "honnête et diligente": pas plus qu'au cours de la campagne, il ne fut question d'un programme ou de projets précis. A

Greenfield Park, la campagne s'est terminée comme elle s'était déroulée: sans que personne sache exactement ce qui séparait les deux candidats.

Le seul point divergent, à la vérité, avait trait à la police: M. King avait décidé de fusionner le service avec celui de Saint-Lambert, et M. Galetti s'opposait à cette décision. Mais, selon des observateurs, cette fusion est inévitable, en raison de la régionalisation prévisible des services publics sur la rive sud. Entre un maire sortant et un

ancien maire, anciens alliés et désormais adversaires, la bataille se situait à peu près exclusivement au niveau des personnalités.

En ce qui concerne les conseillers, la liste officielle du maire King a été élue. De ce côté rien à signaler, sinon qu'on se doute que le français ne sera pas trop à l'honneur à l'hôtel de ville. Des six hommes élus avec M. King, un seul porte un nom français — M. Guy Henri — mais il s'exprime avec beaucoup plus d'aisance en anglais.

Tous les autres conseillers avaient été élus par acclamation dès la mise en candidature, dimanche dernier.

# Le départ de M. Saulnier

Au cours des "événements" du dernier mois, un homme a gardé le silence ou presque: il se nomme Lucien Saulnier. Trois brèves déclarations seulement sur les sujets en cause. Trois messages écrits et réfléchis. Rien à l'emporte-pièce.

Contrairement à des politiciens responsables qui ont parlé comme s'ils ne l'étaient pas — est-il besoin de citer des noms? — M. Lucien Saulnier a refusé, lui, d'attiser le feu. A l'inverse de MM. Marchand et Drapeau, par exemple, le président du comité exécutif a eu le courage de se taire, dans les circonstances. Le maire de Montréal vient aussi de décider, enfin, de garder le silence pour trois semaines.

L'attitude de M. Lucien Saulnier au cours des dernières semaines illustre on ne peut mieux le portrait de celui qui a réellement dirigé les affaires municipales de Montréal durant la dernière décennie.

Dans quelques jours, M. Saulnier abandonnera définitivement son poste de président du comité exécutif de la ville de Montréal pour devenir le président, nommé pour quatre ans, du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal. Cet organisme englobe la ville de Montréal, les 28 municipalités de banlieue de l'île ainsi que l'île Bizard.

Faut-il toujours attendre qu'un homme public meure pour lui rendre un hommage mérité? M. Saulnier n'étant plus "en politique", il n'y a aucun danger qu'il utilise ces propos à des fins électorales.

Je disais plus haut que la façon d'agir de M. Saulnier dans la crise d'octobre, à Montréal, reflétait bien ses dix années à la tête de la métropole.

Le président du comité exécutif parle quand il a quelque chose à dire. Il n'est pas homme à lancer des phrases pour le bénéfice de sa popularité. Il prononce trois ou quatre causeries importantes par année, durant lesquelles il revient sur des questions capitales: société urbaine plus humaine, réaménagement financier obligatoire, nouvelles priorités des municipalités, etc... Ses idées se suivent, se complètent et il n'abandonne pas la partie aussi longtemps qu'il n'a pas obtenu gain de cause. Exemple: la Communauté urbaine de Montréal.

M. Saulnier croit plutôt qu'il faut renfoncer le clou chaque jour, par le travail, pour arriver à quelque chose. Il disait lui-même, aux lendemains du 7 octobre 1969:

"Nous devons projeter tous nos efforts vers l'avenir et travailler dans le sens le plus exact du terme, travailler à bâtir cette société nouvelle qui va marquer le commencement d'une autre époque. Et je répète le mot "travailler" car il implique que nous devons moins parler, parce que cette richesse que nous voulons partager avec les plus défavorisés d'entre nous, il faut d'abord la créer, et quelles que soient les théories économiques ou politiques qu'on veuille nous vendre, il restera toujours vrai que notre devoir le plus impérieux est de bien se mettre à l'esprit la grande vertu qui est attachée à cette obligation millénaire de l'homme: TRAVAILLER."

Est-il un homme public qui réponde mieux que lui-même à cet appel?

S'il est un grand travailleur, M. Lucien Saulnier est également un homme profondément honnête, et ce, intellectuellement et matériellement. Ce que M. Saulnier préconise, il le croit. Il n'agit pas pour se faire du capital politique.

Son intégrité est reconnue par tous. Les journalistes affectés aux affaires municipales ont des soupçons, souvent fondés, sur l'honnêteté d'un bon nombre d'administrateurs municipaux.

Il suffit de citer des noms: Saint-Michel, Pointe-aux-Trembles, Anjou, Jacques-Cartier, Laflèche, Pincourt. C'est encore récent. Il suffit de penser aux campagnes électorales qui viennent de se terminer dans la banlieue: avec des rémunérations pourtant peu élevées comme maires ou conseillers municipaux, des candidats et des partis viennent de consacrer des montants exorbitants, inimaginables, pour recevoir la faveur populaire. On dira que c'est pour mieux desservir la population, sans attache?

Dans le cas de M. Saulnier, et c'est tout à son honneur, personne n'a jamais glissé le moindre doute quant à son honnêteté. Même ses pires adversaires, même les chefs syndicaux des employés municipaux (qui n'ont pourtant pas à être tendres pour l'Employeur qu'est la ville) reconnaissent à M. Saulnier une intégrité exemplaire et exceptionnelle.

Ses qualités d'administrateur ont reçu une dernière approbation avant qu'il ne quitte la ville pour aller à la Communauté urbaine: la dernière émission d'obligations de Concordia, au montant de \$40 millions, s'est vendue en 24 heures. C'est M. Saulnier qui a tenu la situation financière de Montréal dans une position excellente, malgré les tendances de toutes sortes des dix dernières années.

M. Saulnier n'est pas un professionnel. C'est un marchand. Au moment où l'on parle plus que jamais de la participation du milieu et des travailleurs, M. Saulnier répond à ce critère depuis 16 ans. "Il a toujours maintenu une image publique sérieuse, grave, calme et bien souvent austère", comme le soulignait un lecteur, récemment, dans cette page.

Par souci de mener à bien la Communauté urbaine qu'il a lui-même créée, par conviction de donner au Grand Montréal le meilleur de lui-même en ces temps difficiles, M. Saulnier accepte un nouveau défi. A 55 ans, après tout ce qu'il a fait, il aurait été normal qu'il se consacre à sa famille, à laquelle il est très étroitement uni.

En cette période de crise, de transformations radicales, de lendemains encore incertains, il fait bon de constater qu'il y a un homme positif qui peut servir d'exemple.

Je vous présente le "premier ministre de l'île de Montréal": M. Lucien Saulnier.

Claude MASSON

**NDLR**—A nos lecteurs qui se sont étonnés de ne pas trouver samedi, comme à l'accoutumée, la signature de Jean-Paul Desbiens, nous signalons que l'éditorialiste en chef de LA PRESSE est présentement en vacances.



"Alors, si on cessait de bavarder et si on se déclarait franchement la guerre? Qu'en dites-vous?"

## Chronique de guerre

Qui dit guerre dit soldat. Et qui dit soldat dit solde. Qui paiera la solde des soldats venus au Québec pour faire échec à l'insurrection "appréhendée"? Ottawa ou Québec?

A Ottawa, on ne semble pas estimer que la question exige un examen urgent, personne, du reste, ne voulant prédire à quelle date précise cessera l'état d'alerte.

Tout en se gardant bien d'annoncer qu'il va assumer la totalité des frais de l'opération, le premier ministre du Canada se déclare disposé à une "négociation". A Québec, les chefs de partis, M. Bourassa en tête, ne montrent nul empressement à se charger de l'addition. A combien s'élèvera-t-elle? On parle de \$500.000 par jour.

Le gouvernement de M. Bourassa ne manquera pas de bons arguments pour différer indéfiniment le paiement de ces sommes. Car, s'il est vrai, comme s'en va le penser certains, qu'une province doit assumer les frais d'un service qu'elle a réclamé — on dit toujours que c'est Québec qui a fait appel à l'armée — il s'ensuivrait qu'elle ne devrait pas participer aux frais d'expéditions décidées sans son aval.

Or, l'intervention de l'armée canadienne à Chypre et dans d'autres parties du monde a été décidée en dehors de toute consultation avec les provinces. Et les citoyens du Québec, en tant que contribuables assujettis à la loi commune de l'impôt fédéral, ont assumé leur part des frais liés à ces expéditions lointaines. Si un gouvernement doit payer pour l'assistance militaire qu'il a lui-même réclamée, en vertu de quel principe ses administrés devraient-ils participer aux frais d'expéditions se déroulant hors de son territoire et décidées sans consultation préalable avec lui?

La question est purement académique, car on peut être assuré que les deux gouvernements vont trouver un compromis. Cependant, même si Ottawa décidait d'assumer la totalité des frais liés à la présente opération, la dette morale contractée par le gouvernement Bourassa à l'égard du fédéral n'en serait nullement diminuée pour autant. M. Bourassa restera toute sa vie l'obligé de celui à qui il a dû faire appel pour conjurer de mortels périls.

S'est-on, en haut lieu, exagéré l'étendue et la gravité des périls menaçant le régime? On n'a pas fini d'en débattre. Voici, à cet

égard, une nouvelle bizarre. D'après un rapport de presse, les ministres Pelletier et Cloutier ont pu parler des événements à la télévision française (télévision de France, par satellite), répondre à des questions précises, sans affirmer une seule fois que l'état d'exception (loi des mesures de guerre) était lié à un danger d'insurrection au Québec. Il serait surprenant que ce rapport ne provoque pas quelque curiosité à la Chambre des Communes. Verra-t-on éclore deux versions officielles, l'une rassurante, destinée à l'exportation, l'autre évoquant les images terribles de l'insurrection "appréhendée" et réservée à la consommation locale?

Le docteur Laurin, chef parlementaire du Parti québécois, demande une enquête officielle sur les événements qui se sont déroulés depuis le 5 octobre, jour de l'enlèvement du diplomate Cross. Il pense, semble-t-il, à une réplique de l'enquête Warren, instituée aux Etats-Unis, après la mort du président Kennedy. Mais l'enquête Warren avait été bien loin de chasser tout le scepticisme entourant les "explications officielles".

Guy CORMIER

# l'opinion canadienne

## L'élection du maire Jean Drapeau

Comme on s'en doute bien, l'appui accordé par plus de 90 p.c. des citoyens de Montréal au maire Jean Drapeau n'est pas passé inaperçu à travers le Canada. Dès le début de la semaine dernière, la plupart des quotidiens consacraient un éditorial à cet événement.

A la vérité, personne n'exprime de surprise devant la victoire écrasante du maire Drapeau. On souligne la participation exceptionnellement nombreuse des citoyens à l'élection municipale. On souligne également que la population, en appuyant sans équivoque le maire Drapeau, réprime les dissensions et les désordres. On fait enfin, quelques remarques sur le travail qui attend le maire.

Voici des extraits de quelques-uns de ces éditoriaux, traduits par la Presse Canadienne.

### Le JOURNAL, Ottawa

La victoire totale du maire Drapeau est due en partie au fait qu'il était seul à posséder une personnalité et un parti d'une réelle envergure. Mais, elle a prouvé aussi que la population de Montréal en avait assez des dissensions, des désordres et des longues et amères controverses...

Le volume et les dimensions du vote constituent aussi un cuisant démenti aux dirigeants politiques et aux commentateurs qui estimaient que les Canadiens français étaient indignés par l'application de la loi sur les mesures de guerre. C'est une mesure qui a été demandée par MM. Drapeau et Bourassa...

### Le STAR, Toronto

On peut se féliciter des implications nationales du triomphe électoral du maire Jean Drapeau. La participation record de près de 50 p.c. des électeurs, alors

qu'aux dernières élections municipales de Toronto il n'y en eût que 33 p.c., et les 92 p.c. des voix obtenues par M. Drapeau contre six adversaires, constituent une expression formelle de la volonté populaire sur les questions d'importance nationale. Sur le plan local, les implications sont bien moins heureuses. M. Drapeau avait déjà la réputation d'un monarque absolu à Montréal. Sa victoire renforce son absolutisme, avec un conseil municipal dont les 52 sièges sont détenus par le Parti civique.

Il est difficile d'imaginer qu'une administration qui s'appuie sur un parti unique soit sensible aux besoins de toute la population et l'on sait bien que M. Drapeau accorde la priorité à la politique de grandeur et de prestige sur les besoins sociaux des pauvres et des chômeurs.

### Le TELEGRAM, Toronto

Le fait encourageant des élections municipales, c'est que dans le climat d'une violence récente, l'appareil démocratique a fonctionné sans violence.

Le maire Drapeau devra se montrer plus rationnel et moins émotif; plus souple et moins doctrinaire; plus réaliste et moins porté au prestige, au cours des prochaines quatre années, qu'il ne l'a été dans le passé.

### Le PROVINCE, Vancouver

La première réaction de l'Ouest canadien à l'écrasante victoire du maire Drapeau, sera sans doute le soulagement.

A une brève interruption près, M. Drapeau est maire de Montréal depuis 1954. Il a été un maire actif et dynamique dont les réalisations sont nombreuses. Cela va du métro à Expo-67, en passant par le base-

ball et l'engagement pour les jeux olympiques de 1976.

Mais, Montréal est aussi réputée pour le crime, la pollution et les taudis d'une pauvreté déprimante. Ce sont ces conditions-là qui ont servi le séparatisme et la violence. La montée du FLQ s'est produite pendant les années mêmes où M. Drapeau faisait tant de choses grandioses, mais pas autant pour résoudre les autres problèmes de la grande ville...

S'il interprète le vote comme un mandat absolu de poursuivre la politique du passé, il risque certainement de voir se multiplier les problèmes à l'avenir.

### Le FREE PRESS, Winnipeg

Il y a peu de doutes que la crise du Québec a servi le maire Drapeau et son Parti civique. Les affirmations selon lesquelles un des groupes opposés au Parti civique avait des liens avec le FLQ n'a pas aidé ce groupe. Mais, cela a également éclaboussé un de nos groupes adverses. Les Montréalais semblent avoir voté pour le Parti civique par réaction à la tourmente et l'incertitude qui sévissent autour d'eux. Selon les paroles d'un des six candidats battus par le maire: "Nous devons convenir avec nos concitoyens qu'un maire et une administration forts sont nécessaires pour résoudre la situation actuelle".

Il se peut aussi que les Montréalais aient voulu, par leur vote, prouver que leur ville n'est pas à l'étranger par suite des activités du FLQ; que ces activités sont l'oeuvre d'une poignée d'hommes; qu'ils ne représentent en aucune façon les sentiments et l'attitude des citoyens de la plus grande ville du Canada. C'est la réponse de Montréal.

## ce que pense LE LECTEUR

### Le député Lacroix et les professeurs

Comme ancien professeur (29 ans) et comme ancien inspecteur d'écoles (6 ans), et je m'en voudrais de ne pas protester contre les propos malhonnêtes tenus par le député Lacroix. Et je cite LA PRESSE, 28 oct.: "...Des gars qui ont manqué leur droit, leur médecine, leur notariat ou leurs sciences ont en fait deux choses: des professeurs ou des journalistes. Et c'est ces gars-là qui aujourd'hui essaient de diriger la Province."

Je dirai simplement à M. Lacroix qu'il a respectueusement menti. Les professeurs ne sont pas entrés dans l'enseignement "faute de mieux" ou parce qu'ils ont raté d'autres carrières. Je comprends que quelques-uns ne font pas de miracles: ainsi tous les professeurs qui ont eu entre leurs mains le député Lacroix (s'il a fréquenté l'école) ont magistralement manqué leur coup. Tout ce qu'ils ont pu produire: le député Lacroix.

Tu parles maintenant d'un langage employé par le dit député: "...H... de c... de journalistes (vg La Presse) et le même député a le culot de parler de "gens qui sèment la pagaille".

En ces jours troublés ne devrait-on pas faire des efforts pour se serrer les coudes. Il est fort regrettable que ceux qui devraient nous donner l'exemple du calme, de la dignité, de la sérénité se laissent aller à des excès de langage; heureusement, des députés genre "Lacroix", il n'en pleut pas tous les jours (comme disait ma grand'mère).

Il y a quelques années, un député anglais s'était laissé aller à des excès de langage, genre Lacroix. La réaction fut vive et rapide: on lui expédia des douzaines et des douzaines de muselières... Je reste convaincu que jamais de la véracité du dicton: "Il vaut mieux se taire et passer pour un imbécile que d'ouvrir la bouche et le prouver."

Gérard TESSIER, Montréal

### Le bilinguisme, cause d'humiliation

Monsieur Gérard Pelletier, Secrétaire d'Etat,

Durant la semaine du 11 au 17 octobre, j'étais à Paris et suivais attentivement les événements qui se passaient au Québec.

Au cours d'une soirée, j'écoutais les nouvelles télévisées de l'ORTF. A un certain moment, on nous dit: "Nous allons vous faire voir un interview du ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette." Quelle ne fut pas ma stupefaction de constater que le ministre de la Justice du Québec faisait sa déclaration en anglais et que ses paroles étaient traduites en français par l'annonceur de Paris.

Le lendemain, encore à la télévision de l'ORTF, on nous annonce une séquence filmée sur ce que les citoyens de la deuxième ville française au monde pensent des événements. Encore une fois, l'entrevue est faite en anglais auprès des anglophones de Montréal et traduite en français à Paris.

Dans son article du Nouvel Observateur de cette semaine, parlant des événements du Québec, Jean Daniel déclare: "Ce qui nourrit le révolté, ce n'est pas la pauvreté, c'est l'humiliation." Monsieur le Ministre, je me sens humilié de constater qu'un gouvernement qui a dépensé des millions de dollars pour détourner les Africains de la francophonie du Québec, n'est même pas foutu d'envoyer à l'ORTF de Paris des séquences filmées d'un ministre Canadien français dans sa propre langue ou des entrevues françaises de la majorité de la population montréalaise. J'étais humilié.

M. Jean-Benoît MAILLE, Montréal.

### Les contretemps de la grève de la GM

Les cheminots de Ste-Thérèse avec 25 et 30 années de service sont obligés de quitter leur foyer, leur famille pour s'exiler à Gatineau, à Ottawa et dans

l'Ouest; et plusieurs autres, avec moins d'ancienneté ont été mis à pied et ont augmenté la liste des "sans travail" au pays.

Espérons que les mouvements vont trouver pour très bientôt une nouvelle formule de contestation car, dans l'air que nous vivons, la grève est devenue désuète et les ouvriers ne peuvent plus la supporter.

Les Géants de l'industrie le savent, ils se préparent à la grève et les font mourir à petit feu par de longs arrêts de travail. Les gains gagnés, s'il y en a, par cette grève en sont de frustration de part et d'autre mais plus encore pour l'ouvrier qui est le seul à perdre son salaire. Les responsables de cette anomalie (grève), les patrons et les dirigeants syndicaux, sont payés quand même pour négocier. Les prestations syndicales de grève sont une pittance pour un ouvrier et encore plus pour une famille.

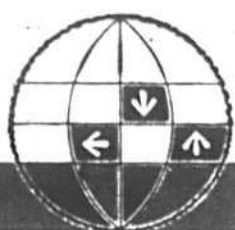
Pour quand l'arbitrage (volontaire) quand les négociations en sont à un point mort, soit d'un arbitre (neutre) choisi par les deux (2) partis ou encore mieux une (1) commission composée de trois (3) membres, un (1) représentant de la Compagnie, un (1) des syndicats et un (1) président neutre choisi par les deux (2) partis en cause. La décision serait finale et serait acceptée de tous les partis en cause.

Il y aurait aussi à vendre aux compagnies la fameuse idée de participation aux profits. Les employés se sentiraient plus responsables envers leurs propres profits et par le fait même plus rapprochés de leur employeur et prendraient plus d'intérêt à faire leur devoir. On en viendrait peut-être à apaiser ces fameuses luttes des classes et tout le monde en serait que plus heureux.

J.B. VERNER, Montréal.

## la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Neuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti. Service du tirage - téléphone: 874-9111.



PLEINS FEUX

SUR L'ACTUALITE

# Assurance-maladie Jour 1

Le régime d'assurance-maladie public et universel est maintenant en vigueur. Cette mesure de sécurité sociale marque une époque dans l'histoire de la province, car elle met en cause environ 10,000 professionnels de la santé: médecins, spécialistes ou omnipraticiens, optométristes, dentistes spécialistes en chirurgie buccale, plus les six millions de résidents assurés.

Le but de l'assurance-maladie: rendre les services des médecins, des optométristes et de certains soins de spécialistes en chirurgie buccale accessibles à l'ensemble de la population.

La carte que distribue la Régie de l'assurance-maladie sert à deux fins: 1) elle facilite l'identification du patient; 2) elle permet une plus grande efficacité administrative et, en corollaire, diminue les coûts de l'administration du régime. C'est pourquoi il importe de s'inscrire auprès de la Régie dans le plus bref délai.

Un lecteur a écrit: Qu'arriverait-il si la majorité des professionnels de la santé optaient pour le désengagement ou la non participation? A ce chapitre, il serait présomptueux de prophétiser. Cependant, la détermination du ministre de la Santé, M. Claude Castonguay, permet de croire que dans une telle éventualité, le gouvernement prendrait des mesures spéciales.

En attendant, il convient de se rappeler qu'en vertu du bill 41, tous les médecins sont engagés, bon gré mal gré, durant les trois mois qui viennent: novembre, décembre et janvier. Après ces trois mois, ils pourront opter pour le désengagement ou la non participation, et ils auront à donner un avis d'un mois à la Régie.

La Fédération des médecins spécialistes a déclaré à maintes reprises que rares seraient les médecins pouvant se permettre de ne pas participer au régime et d'exercer la médecine dite libérale.

La Fédération est certainement compétente à ce chapitre. Il faut donc la croire. Reste la catégorie intermédiaire créée par un amendement à la loi de l'assurance-maladie: le médecin désengagé.

Les médecins désengagés ne gagnent rien au désengagement, sinon le respect de ce qu'il considère comme un important principe. Le dépassement d'honoraires leur étant interdit, leurs clients ne perdent rien non plus. Mais les clients de ces médecins devront s'adresser eux-mêmes à la Régie pour être remboursés. Leur médecin devra remplir la formule requise.

Si les médecins désengagés devenaient très nombreux, ils compliqueraient l'administration de la Régie qui serait alors plus onéreuse que si la grande majorité des médecins étaient engagés. C'est donc le contribuable qui écoperait.

L'administration de cette immense machine qu'est la Régie coûtera-t-elle très cher à la population? Comme les autorités en cause ignorent le nombre

de professionnels de la santé qui se désengageront, il est difficile d'avancer un chiffre.

En ce qui a trait à la totalité des sommes qui seront versées aux professionnels de la santé engagés ou aux patients de ceux qui seront désengagés, deux facteurs joueront tout particulièrement: 1) les honoraires qui sont actuellement négociés entre les divers groupes de professionnels de la santé; 2) le nombre des patients et le type de soins qu'ils requerront.

Chose certaine, il faudra une période de rodage au cours de laquelle les professionnels de la santé se familiariseront avec les formules et les tarifs d'honoraires qui auront cours. De même, les patients, eux aussi, apprendront les modalités du régime.

Par exemple, les patients traités par des médecins hors du Québec devront savoir comment procéder. Ils avertiront la Régie qu'ils ont été traités par le Dr X de tel endroit. La Régie adressera au bénéficiaire une formule qu'il devra remplir.

Si elle désire des renseignements supplémentaires que le bénéficiaire n'est pas en mesure de lui fournir, la Régie communiquera avec le médecin en cause.

Le remboursement s'effectuera de la façon suivante, au tarif du Québec. Si le patient a payé son médecin rubis sur l'ongle, il recevra un chèque à son nom. S'il n'a pas acquitté la facture du médecin, le patient recevra un chèque

émis à son ordre et à celui du médecin. Il devra endosser ce chèque et l'envoyer à son docteur. La règle vaut évidemment pour les autres professionnels de la santé hors du Québec dont les services sont assurés ici.

TEXTES:

Claire DUTRISAC  
Jeanne DESROCHERS

Les médecins qui devaient remplir, avant le 1er novembre, des formules qui variaient selon les compagnies d'assurance, n'en auront désormais qu'un seul type, ce qui devrait diminuer les ennuis que présente toujours la paperasserie.

De plus, la Régie a fait parvenir à tous les professionnels de la santé compris dans le régime un manuel contenant tous les renseignements requis pour l'application de l'assurance-maladie. La Régie verra à ce que ce manuel d'instructions soit mis à jour lorsque des modifications surviendront.

Avec ce manuel, les professionnels de la santé recevront une imprimante portant leur nom et le numéro de leur permis d'exercer la médecine. Ils n'auront donc qu'à glisser la carte du patient dans l'imprimante et à remplir quelques cases, selon la codification du "document sessionnel" qui consiste en la liste des honoraires attachés à chaque acte qu'ils doivent poser.

## Qui dirige la régie?

En vigueur depuis seulement hier, le régime d'assurance-maladie repose sur des structures déjà éprouvées. Depuis plusieurs mois, et plus particulièrement au cours des dernières semaines, le travail n'a pas manqué chez les principaux dirigeants de la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Ces personnes sont les suivantes: Président et directeur général: M. Robert Després;

Vice-président au niveau des membres: Dr Jacques Gélinas;

Membres: M. René Bergeron, sous-ministre adjoint au ministère du Revenu;

M. Marcel Casavan, sous-ministre au ministère des Finances;

M. Paul Couture, 1er vice-président de l'Union catholique des cultivateurs;

Mlle Lucie Dagenais, représentante de l'Alliance des infirmières (CSN);

Dr Gérard Hamel, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec;

M. Léon Mondoux, vice-président et actuaire à l'Alliance compagnie mutuelle d'assurance-vie;

Me Lindsay H. Place, secrétaire des Fidélicaires de l'Alcan Ltée;

Dr Raymond Robillard, président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec;

Directeurs: Dr Laurent Lizotte, directeur général adjoint, Affaires professionnelles;

M. Roger Lefrançois, directeur général adjoint, Administration et Finances;

M. Robert Brochu, directeur général adjoint, Opérations;

Me Paul-Emile Lafrance, directeur, Secrétariat et Contentieux;

M. Claude Bélanger, directeur, Personnel;

M. Serge de La Rochelle, directeur, Relations publiques.



M. René Bergeron Dr Jacques Gélinas



M. Paul Couture M. Marcel Casavan



Mlle Lucie Dagenais Dr Gérard Hamel



M. Roger Lefrançois M. Robert Brochu



Dr Ray. Robillard Dr Laurent Lizotte



Me P.-E. Lafrance M. Claude Bélanger



M. Léon Mondoux Me Lindsay H. Place

## Qui va payer et de quelle façon?

Contrairement aux régimes d'assurance-maladie en vigueur dans certaines autres provinces du Canada, le régime du Québec n'est pas financé par paiement de primes fixes mais par des contributions proportionnelles au revenu. Il n'y a pas de lien entre contributions et couverture. Le régime s'applique à tous les citoyens, qu'ils aient versé ou non des contributions.

Il y a deux sortes de contributions, celle des particuliers et celle des employeurs. La contribution du particulier est basée sur le revenu net. La contribution de l'employeur est basée sur la feuille de paye totale, c'est-à-dire sur l'ensemble des salaires bruts.

### Le particulier

Le particulier qui réside au Québec devra payer une contribution égale à .8 p.100 de son revenu net, jusqu'à concurrence de \$125, et dans certains cas, jusqu'à concurrence de \$200.

Le taux de .8 p.100 s'applique uniformément à tous les particuliers, quelle que soit la nature de leur revenu, qu'il s'agisse de placements, de loyer, de pension, de salaire, d'entreprise. Il n'y aura donc pas de différence entre le taux de contribution d'un salarié et celui d'un travailleur à son compte.

Un célibataire n'aura pas à payer de

contribution si son revenu net est inférieur à \$2,000, et une personne mariée si son revenu net est inférieur à \$4,000. Quand un salarié a d'autres revenus que son salaire (dans une proportion de 25 p.100), sa contribution peut monter jusqu'à \$200.

### Qu'est-ce qu'un revenu net?

Le revenu net est le montant désigné comme tel sur la formule de déclaration du revenu TP-1, c'est-à-dire le revenu provenant de toutes sources, moins certaines déductions admises, telles que les contributions au régime de rentes, à un fonds de pension reconnu, les cotisations professionnelles ou syndicales.

Le régime étant en vigueur depuis le 1er novembre, le taux sera appliqué sur un sixième du revenu net pour l'année.

Les déductions seront faites à la source sur les salaires, les pensions payées par les compagnies de fiducie et toutes les autres catégories de paiements assujettis à la déduction à la source pour l'impôt.

L'employeur ne pourra pas tenir compte, pour la déduction à la source, du minimum de revenu de \$2,000 et de \$4,000; il n'a pas non plus à vérifier si son employé a d'autres revenus que

son salaire, donc s'il doit payer un maximum de \$200 plutôt que de \$125.

Le tout sera corrigé lors de la déclaration d'impôt.

Les particuliers en affaires, travailleurs autonomes, commerçants, tout comme ceux qui vivent de loyers ou de placements et les vendeurs payés à commission feront des paiements trimestriels.

Un vendeur qui a un salaire de base plus une commission sur les ventes fonctionnera des deux façons: déduction de base sur son salaire, paiement trimestriel sur ses commissions.

### La contribution de l'employeur

L'employeur contribue .8 p.100 des salaires qu'il verse dans le Québec à ses employés qui travaillent à un établissement au Québec.

Donc même taux de .8 p.100 pour l'employeur que pour le particulier, mais ce taux s'applique différemment. La contribution de l'employeur se calcule sur le total des salaires bruts.

Le salaire se définit de la même manière que les revenus de charge et d'emploi aux fins d'impôt sur le revenu: tout montant versé à un salarié comme salaire fixe, commission, boni, et toute autre rémunération, de même que la valeur des prestations en

nature et des avantages sociaux que l'employeur fournit.

Dans le cas de l'employeur, le .8 p.100 s'applique sur le salaire des employés qui résident hors du Québec mais qui travaillent au Québec. La remise des contributions se fera, comme dans le cas de l'impôt, avant le 15 du mois suivant la déduction sur les salaires.

Tous les employeurs du Québec sont censés avoir reçu du ministère du Revenu un ensemble de documents qui comprendront entre autres les tables pour les déductions à la source.

### Et l'an prochain?

Le public est en droit de se demander si ce tarif de .8 p.100 suffira à couvrir les frais de l'assurance-maladie, ou si l'on peut s'attendre à une augmentation dès l'an prochain.

Les porte-parole de la régie n'en savent rien. Cela dépendra du coût des services professionnels de la santé; donc du résultat des négociations. Cela dépendra aussi de la couverture des soins, des exigences de la population.

Le public manifestera-t-il le désir d'obtenir, par exemple, les soins dentaires, et d'en payer le prix?

Pour le moment, la régie se met en marche, avec des données qu'elle ne peut que vérifier au fur et à mesure.

## Le Collège des médecins: Moins de 5,000 cas litigieux

Le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec s'attelle à une tâche énorme: celle d'examiner les cas litigieux que la Régie devra lui soumettre.

Le président du Collège, le Dr Gustave Gingras, demeure optimiste. Répondant à nos questions, il a affirmé:

"La Régie prévoit que sur 100,000 réclamations, le Collège devra en examiner 5,000. Moi, je ne crois pas qu'il y

en aura autant. Les médecins connaissent les contrôles qui seront faits par l'électronique. Ils ont l'expérience des autres provinces. Seuls des médecins mal avisés pourraient volontairement présenter des réclamations douteuses. De toute façon, le Collège veut jouer son rôle: assurer la protection du public. A cette fin, nous avons créé un "département des plaintes" qu'un médecin à plein temps dirigera, assisté d'un personnel clérical."

Combien de personnes comprendra ce personnel clérical? Au début, trois personnes.

"De plus, nous allons créer un comité de cinq médecins, pouvant appartenir à diverses disciplines, sans les représenter comme telles, et qui siègera quotidiennement s'il le faut."

Le Dr Gingras a, au sujet de la formation de ce comité, ce qu'il appelle "sa philosophie." Il affirme que nombreux sont les médecins qui, pour diverses raisons, dont l'âge très souvent, ne peuvent continuer une pratique active de la médecine. Ils ne sont pas tout à fait à leur retraite.

Cependant, ces médecins disposent de temps et seraient aptes à devenir membres de ce comité, ou d'autres comités pouvant ultérieurement être

créés. Le Dr Gingras dit: "On pourrait qualifier ces gens de "sages". Ils ont de l'expérience, une indépendance d'action plus grande que celle de leurs confrères. J'ai déjà recueilli plusieurs noms de ce genre de personnes. J'espère que le Collège sera d'accord avec ma philosophie."

Combien ce contrôle coûtera-t-il au Collège, et partant, aux médecins? On le saura après une année d'expérience. Mais un budget a été prévu. Le Dr Gingras ne peut préciser exactement l'importance de ce budget. Il précise: "Nous avons doublé la cotisation de nos membres, pour l'année 1971. De \$75, elle passe à \$150."

En résumé, le Collège se prépare très sérieusement à remplir sa mission.

### POURQUOI il est important DE CHOISIR l'endroit où acheter un APPAREIL auditif

Nous nous spécialisons en appareils auditifs, c'est là notre seule occupation.

Expérience: Nous sommes au service des Montréalais depuis 27 années... le total des années d'expérience en ajustements d'appareils auditifs de nos conseillers s'élève à 52 ans.

Vérification adéquate: C'est le seul bureau de Montréal en mesure d'accomplir une évaluation audiométrique complète de prothèse auditive par la parole et à l'aide de tests scientifiques sur la personne.

Appareils de la meilleure qualité: Nous vendons les appareils MAICO — la marque la plus respectée — MAICO fabrique 95% des audiomètres en usage par les médecins, hôpitaux, l'industrie et les gouvernements en Amérique du Nord... DEMANDEZ A VOTRE MEDECIN... il connaît les appareils MAICO.

Service: Un rayon complet de service d'appareils auditifs — le meilleur du Canada — exécute la plupart des réparations pendant que vous attendez.

**MAICO APPAREILS AUDITIFS**

1529 ouest, rue Sherbrooke, Montréal — WE. 5-5293  
Succursale: 1010 est, rue Ste-Catherine, porte 308 — VI. 9-6440

## "TARPAULINS"

BÂCHES POUR

CAMIONS-CONSTRUCTION

- REPARATION
- CONFECTION SUR MESURES
- LOCATION

FINNIE MFG CO. LTD.

642-8843

POUR SERVICE ET BAS PRIX

## fini le pelletage

### ABRI D'HIVER DÉMONTABLE

**STRUCTURE**

La structure tubulaire est solide, peu encombrante et se monte facilement. Revêtement solide et durable 100% Plyote-fin.

**UN GARAGE COMPLET**

Votre voiture est à l'abri des intempéries dans ce garage pourvu d'un revêtement à toute épreuve.

**UN PASSAGE AU GARAGE**

Finis le pelletage puisque le garage se monte et se démonte par une allée couverte.

**UN ABRI POUR MOTO-NEIGE**

Peut aussi servir pour bateau, remorque, motocyclette, meubles de jardin, outillage, etc.

**8' x 10' x 6 1/2': \$195<sup>00</sup>** ou **\$117<sup>4</sup>** par mois

**10' x 20' x 7 1/2': \$295<sup>00</sup>** ou **\$124<sup>6</sup>** par mois

**AUCUN DÉPÔT REQUIS** Pourquoi louer, vous payer par versements mensuels commodes, et votre garage vous appartient.

**GRANDES SPÉCIALES SUR DEMANDE.**

**SOFABCO** SPÉCIALISTES EN POLYESTER ET FIBRE DE VERRE

544, BOUL. DES LAURENTIDES, LAYAL, P.Q.

TÉL. 308-9207

le TEMPS qu'il fera

Un ami de la section "météo", Popol Ladouceur dit le "dur" prévoyait ce matin sa xième faille en autant d'années d'affaires. Popol "le dur" est en effet "collecteur" de feuilles mortes.

Alors qu'on lui annonçait pour aujourd'hui et demain un temps généralement nuageux avec de la pluie en fin de journée, cet homme mûri dans l'adversité, s'écria: Je ne me sens pas mieux moi-même!

Les feuilles mortes, expliqua-t-il, quand ça tombe, ça va!

Il suffit d'un peu de vent et l'été des indiens pour que ça commence à produire mais, enchaîna-t-il, quant on arrive au mois de novembre, c'est inévitable, on dirait que le système se déregle.

Régions de Montréal, Ottawa, Québec et Cantons de l'Est: aujourd'hui généralement nuageux. Mardi nuageux avec possibilité de pluie en fin de journée. Maximum aujourd'hui dans les 50. Minimum la nuit prochaine dans les 40 maximum mardi 52 à 53.

Régions des Laurentides, St-Maurice et Lac St-Jean: aujourd'hui et mardi généralement nuageux. Maximum aujourd'hui 50. Minimum la nuit prochaine 35 à 40. Maximum mardi près de 50.

Régions de Bas-Caraïbe, Rimouski, Sept-Îles et Gaspé: aujourd'hui et mardi généralement nuageux. Maximum aujourd'hui 50. Minimum la nuit prochaine 35. Maximum mardi près de 50.

et demi du village le plus proche, Saint-Laurent-du-Pont, dans l'Isère.

Le bâtiment, un vaste hangar, comportait, autour d'une piste centrale, des salles avec tables et un balcon circulaire auquel on accédait par un escalier en colimaçon. Le décor psychédélique représentait une série de grottes reliées entre elles par des couloirs, était entièrement construit en polyester et le mobilier était constitué d'une matière nouvelle à base de carton durci.

C'est pourquoi, lorsqu'il s'est déclaré, l'incendie a trouvé un aliment de choix dans ces matières enflammement inflammables.

Il semble que le feu ait pris dans une loge du premier étage située au-dessus du bar du salon. Un rescapé a déclaré avoir vu jeter un mégot de cigarette sur un manteau de fourrure et personne ne se serait préoccupé de l'éteindre.

L'affolement, à l'intérieur de l'établissement, s'est rapidement transformé en une panique générale et une ruée sans merci vers les issues.

Malheureusement, l'entrée principale était à moitié bloquée par un tourniquet installé pour décourager les resquilleurs et la sortie, par cette voie, était à peu près impossible.

D'autre part, et c'est sans doute l'une des causes les plus horribles de cette tragédie, les portes de secours étaient fermées, toujours pour éviter les fraudes. Il est cependant possible qu'il eût suffi de pousser un verrou de l'intérieur pour les ouvrir.

Devant ces portes verrouillées, des monceaux de cadavres ont été retrouvés.

Un des jeunes rescapés a déclaré que "tous les décors de plastique ont commencé à s'enflammer et à fondre. Nous ne pouvions rien pour nos camarades que l'on entendait hurler à l'intérieur et marteler de leurs poings les portes fermées. L'une d'elles a pu être enfoncée. Nous avons vu sortir quelques blessés, la plupart étaient affreusement brûlés par la matière plastique qui avait coulé du plafond."

L'intérieur de la salle n'est plus qu'un enchevêtrement de poutrelles, de gravats, de débris de toutes sortes que les pompiers ont noyés sous des tonnes d'eau. Leurs efforts, pourtant extrêmement rapides, — en moins de dix minutes ils étaient sur les lieux — n'ont pu empêcher cette effroyable catastrophe, tant l'incendie a été soudain.

maintenant, celles des organisateurs familles. La douleur des jeunes, touchés dans leurs amitiés ou leurs affections, frappe particulièrement. On constate, presque étonné, combien, malgré leur apparente desinvolture habituelle, ils peuvent être abattus.

Restent aussi les responsabilités. Dès maintenant, celles des organisateurs, dont deux sur trois ont d'ailleurs péri, apparaissent lourdes. Mais, pour l'instant, dans toute la région, c'est la douleur qui se donne libre cours.

M. Saint-Pierre a également déclaré que le calcul des subventions aux institutions privées pourrait être éventuellement changé:

● une première hypothèse pourrait être retenue: le ministre établirait le coût moyen dans le secteur public, et pourrait ainsi verser la subvention (60 ou 80 pour cent du coût moyen selon le cas) avec plus de célérité, et ajouter par la suite une subvention additionnelle qui tiendrait compte de la hausse des frais au cours de l'année;

● la seconde hypothèse voudrait que le personnel du secteur privé soit soumis à la convention collective régissant le secteur public. Dans ces conditions, il serait facile de calculer les subventions: les traitements représentant 80 pour cent des dépenses dont le gouvernement tient compte, il verserait, dans un cas, l'équivalent du total des salaires (100 pour cent) et dans un autre cas, 80 pour cent du montant des salaires.

M. Saint-Pierre a précisé que ces hypothèses étaient à l'étude, mais que le but de son ministère était de simplifier les méthodes de calcul de subventions, fort complexes présentement.

Devant quelque 150 délégués du secteur privé, fort inquiets, semble-t-il, de l'hostilité qu'ils sentent dans certains milieux à leur endroit, M. Saint-Pierre a tenu à préciser qu'il n'avait pas l'intention de s'attaquer à leurs institutions.

"Ce serait du masochisme que de vouloir détruire sans raison valable les institutions privées. Il est certain que nos priorités vont au secteur public, mais nous n'avons aucune objection à l'existence d'un secteur privé et complémentaire", a-t-il dit.

Les incendies depuis 1845

PARIS (AFP) — Parmi les grands incendies qui restent gravés dans les mémoires, les deux plus importants se produisirent en 1845. Le premier détruisit l'église de Santiago du Chili, faisant 2.500 morts, le second le théâtre de Canton (Chine), 1670 morts.

Depuis, ce sont surtout dans les grands magasins, les salles de spectacles et les hôpitaux que les victimes furent les plus nombreuses.

— En 1881, le Ring Theater de Vienne (Autriche) 899 morts.

— En 1887, l'Opéra comique de Paris, 200 morts.

— En 1897, le bazar de la charité à Paris, 167 morts.

— En 1921, les grands magasins du printemps à Paris, 150 morts.

— En 1923, le théâtre de Chicago, 583 morts.

— En 1923 à nouveau, à l'Opéra comique de Paris, 103 morts.

— En 1928, au théâtre de Madrid, 270 morts.

— En 1937, le théâtre de Antoung (Chine), 700 morts.

— En 1938, les nouvelles galeries de Marseille, 103 morts.

— En 1940, le bal de Natchez (Etats-Unis), 263 morts.

— En 1944, le cirque Barnum à Hartford (Etats-Unis), 200 morts.

— En 1948, le cinéma de Rueil (France) 89 morts.

— En 1958, les grands magasins Vida de Bogotá, 101 morts.

— En 1960, l'Opéra d'aliénés de Ciutemala, 126 morts.

— En 1960, le cinéma d'Amounda (Syrie), 152 morts.

— En 1961, le pénitencier de Taubate (Bresil), 152 morts.

— En 1961, le cirque de Niteroi (Bresil), 350 morts.

Plus récemment, l'incendie le plus tragique eut lieu dans les magasins "Innovation" de Bruxelles en 1967. Il devait faire 253 victimes.

En 1969, 38 vieillards étaient carbonisés dans l'incendie d'un hospice à Notre-Dame-du-Lac, au Canada.

M. Saint-Pierre a précisé que ces hypothèses étaient à l'étude, mais que le but de son ministère était de simplifier les méthodes de calcul de subventions, fort complexes présentement.

Devant quelque 150 délégués du secteur privé, fort inquiets, semble-t-il, de l'hostilité qu'ils sentent dans certains milieux à leur endroit, M. Saint-Pierre a tenu à préciser qu'il n'avait pas l'intention de s'attaquer à leurs institutions.

"Ce serait du masochisme que de vouloir détruire sans raison valable les institutions privées. Il est certain que nos priorités vont au secteur public, mais nous n'avons aucune objection à l'existence d'un secteur privé et complémentaire", a-t-il dit.

Restent aussi les responsabilités. Dès maintenant, celles des organisateurs, dont deux sur trois ont d'ailleurs péri, apparaissent lourdes. Mais, pour l'instant, dans toute la région, c'est la douleur qui se donne libre cours.

M. Saint-Pierre a également déclaré que le calcul des subventions aux institutions privées pourrait être éventuellement changé:

● une première hypothèse pourrait être retenue: le ministre établirait le coût moyen dans le secteur public, et pourrait ainsi verser la subvention (60 ou 80 pour cent du coût moyen selon le cas) avec plus de célérité, et ajouter par la suite une subvention additionnelle qui tiendrait compte de la hausse des frais au cours de l'année;

● la seconde hypothèse voudrait que le personnel du secteur privé soit soumis à la convention collective régissant le secteur public. Dans ces conditions, il serait facile de calculer les subventions: les traitements représentant 80 pour cent des dépenses dont le gouvernement tient compte, il verserait, dans un cas, l'équivalent du total des salaires (100 pour cent) et dans un autre cas, 80 pour cent du montant des salaires.

M. Saint-Pierre a précisé que ces hypothèses étaient à l'étude, mais que le but de son ministère était de simplifier les méthodes de calcul de subventions, fort complexes présentement.

GENERAL

SUITE DE LA PAGE A 1

être impliquées dans cet enlèvement. Enfin, on a annoncé à Quito qu'un certain nombre de dirigeants politiques qui avaient été arrêtés la semaine dernière en relation avec cette affaire ont été relâchés hier après-midi par la police.

Le général, qui paraissait fatigué et n'était pas rasé, a été examiné par les médecins de la base, qui l'ont trouvé en excellent état de santé.

Dans un message radiodiffusé, le ministre de la Défense, M. Jorge Acosta Velasco, a déclaré que des sanctions les plus sévères seraient appliquées aux auteurs de l'enlèvement, mais il a refusé de donner leur identité.

L'enlèvement, mardi matin, du général Rohon, avait donné lieu à de nombreuses mesures dans le pays. La loi martiale et le couvre-feu avaient été proclamés. Le couvre-feu a été levé dimanche après-midi.

De nombreuses arrestations avaient également été opérées à Quito et à Guayaquil.

Le gouvernement avait offert un million de sucres (40 mille dollars) à toute personne qui permettrait de retrouver le général.

Risque de fuite dans le système d'accélération des Pinto 1970

DEARBORN, Michigan (PA, UPI) — La compagnie Ford Motor a rappelé environ 80 p. cent de ses nouvelles compactes Pinto munies d'un moteur standard quatre cylindres de 98 pouces cubes. La raison: risque de fuite dans le système d'accélération.

Par ailleurs, elle a rappelé 26,700 camions et camionnettes montés depuis 1968 et qui risquent de causer des problèmes à leurs conducteurs par suite d'une perte d'efficacité du système de freinage.

La compagnie a révélé que les propriétaires des Pinto devaient les ramener au garage pour une vérification en vue de déterminer si le système d'alimentation de l'étrangleur n'avait pas besoin d'être changé. La compagnie a découvert au cours de tests que l'étrangleur pouvait, une fois ouvert à plus de la moitié de sa capacité, ne plus pouvoir revenir en place.

Un porte-parole de la compagnie a révélé que certaines de ces voitures de modèle Pinto avaient été montées au Canada. Il n'a pu cependant en déterminer le nombre. Les Pinto étaient fabriquées à l'usine Ford près de St-Thomas en Ontario.

Quant aux camions, ils sont de modèles 1968, 69, 70, et le bouchon des réservoirs du système de freinage devra être remplacé. La réparation sera faite aux frais de la compagnie. Non réparés, les camions pourraient subir une perte d'efficacité du freinage.

Mise au point des dentistes

Contrairement à ce qu'une interprétation erronée d'un communiqué a pu donner à entendre, les dentistes du Québec ne feront pas la grève lundi.

Ce qui ressort plutôt du communiqué émis, jeudi soir, par le Dr Hubert Labelle, président de l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, c'est qu'à compter de ce jour aucun soin dentaire prodigué hors des hôpitaux, c'est-à-dire dans les cabinets des dentistes, ne sera couvert par les dispositions de l'assurance-maladie.

Le président de l'ACDQ avait fait tenir ce communiqué aux organes d'information "afin d'éclaircir une situation qui semble confuse pour le public en général". La confusion paraît être née de l'interprétation qu'on a faite d'un extrait de la déclaration de l'ACDQ où il est dit "qu'après l'entrée en vigueur de la loi de l'assurance-maladie le 1er novembre, le public comprendra qu'aucun soin dentaire des dentistes".

On voudra bien noter que dans ce contexte, le mot "assuré" ne voulait pas dire "prodigué", mais bien "couvert par l'assurance".

Un peu plus loin, le communiqué de l'ACDQ précisait que "seuls certains soins de chirurgie de la bouche seront assurés (couverts par l'assurance-maladie) et ce, à condition que l'hospitalisation soit nécessaire".

L'ACDQ déclare cependant continuer ses négociations avec le gouvernement, en vue de conclure une entente dans le plus bref délai.

Le "France" ne viendra pas à Québec

La croisière de la francophonie qui devait amener le paquebot "France" à Québec le 8 novembre, n'aura pas lieu. La Compagnie Générale Transatlantique a décidé de désarmer temporairement le prestigieux navire à la suite du mouvement de grève du personnel "restaurant" de la classe touristique.

"France" devait prendre la mer hier après-midi avec 900 passagers à destination de New York, via Southampton, puis se rendre à Québec et continuer vers Saint-Martin, Fort-de-France et Saint-Thomas, aux Antilles.

Le voyage a été annulé et les passagers après avoir passé la nuit à bord, ont été ramenés à Paris d'où ils pourraient rentrer chez eux par avion.

Peu avant le départ du navire, le personnel du restaurant de la classe touristique, qui comprend 140 personnes et représente un dixième du personnel du bord, a déclenché un mouvement de grève destiné à appuyer des revendications portant sur le régime des heures supplémentaires.

La construction domiciliaire sera peut-être la planche de salut de l'économie du Québec

— Jacques Parizeau

OTTAWA (PC) — La construction domiciliaire sera peut-être la planche de salut de l'économie du Québec à court terme, a affirmé hier, à Hull, l'économiste et membre de l'exécutif du Parti québécois, M. Jacques Parizeau.

Que le gouvernement Bourassa relance immédiatement le programme de construction de \$250 millions annoncé il y a quelques années par l'ex-ministre M. Paul Dozois, Union nationale, et qui semble depuis avoir été abandonné par les libéraux.

Le Québec, avec 80 pour cent de la population de l'Ontario, dépense seulement 52 pour cent des sommes de cette province pour la construction de logements à coût modique: situation inadmissible, a conclu le bras droit de M. René Lévesque.

M. Parizeau donnait une conférence de presse qui avait pour but de sensibiliser la population au premier congrès politique régional que le PQ tiendra, en fin de semaine prochaine à Buckingham, et qui sera ensuite suivi de neuf autres réunions semblables en novembre.

Programme d'urgence. En même temps, il a expliqué à la presse l'abc d'un programme politique que le parti, par l'intermédiaire d'un journal, se préparait à distribuer dans l'Outaouais.

Tout en soulignant que ce "programme d'urgence", présenté en d'autres occasions par M. Lévesque, président du PQ, ne comportait rien de vraiment original, il a affirmé qu'il avait au moins le mérite d'inviter le gouvernement Bourassa à établir un échéancier.

"On a préparé un programme pour l'année qui vient. Il y a des choses qui doivent être faites, d'autres qui devront au moins être commencées", de dire M. Parizeau.

La proclamation de la loi des mesures de guerre et la venue d'un régime d'infanterie à Montréal auront pour effet de retarder la venue des capitaux et on peut s'attendre à un hiver "particulièrement dur". En conséquence, le gouvernement du Québec ne

peut, selon l'économiste, se permettre de laisser Ottawa continuer à discuter les solutions à son avenir économique.

"Il y a des problèmes, a-t-il poursuivi, comme la réforme du régime judiciaire et de la carte électorale. Tant la solution ne pourra plus attendre."

"Qu'est-ce qui empêche le Québec d'adopter une véritable loi de protection des consommateurs? Il est la seule province canadienne à n'en pas avoir."

Chômage. Mais M. Parizeau a laissé entendre que le principal effort de déblocage du Québec doit porter d'abord sur la construction domiciliaire, remède à la fois à l'économie et au chômage.

Selon lui, un programme d'urgence d'élimination des taudis, et pour lequel le Parti québécois s'engage à l'avance à donner son appui au gouvernement Bourassa, injecterait trois quarts de milliard de dollars dans l'économie québécoise dès la première année.

"Que l'on cesse de faire des slogans à propos du chômage", a demandé le militant péquiste, évoquant les "100,000 emplois" de la campagne électorale de M. Bourassa.

A l'avance, M. Parizeau a rejeté les arguments de ceux qui affirment que le Québec ne pourrait s'embarquer dans un tel programme, en invoquant que 90 pour cent des fonds pour la rénovation urbaine proviennent d'Ottawa, via la Société centrale d'hypothèques et de logement.

En dépit de la loi spéciale votée par le Parlement l'été dernier, les cinq associations patronales et les deux centrales syndicales parties aux négociations provinciales n'ont pu s'entendre sur un nouveau contrat de travail collectif.

Un Boeing 727 est détourné sur Cuba

LOS ANGELES (UPI, PA, AFP) — Un pirate de l'air a détourné, hier soir, un Boeing 727 des United Air Lines sur Cuba. L'avion à bord duquel se trouvaient 67 passagers et six membres d'équipage, allait de San Diego à Los Angeles.

Le pirate, armé d'un revolver, a ordonné à l'équipage d'atterrir à Tijuana, au Mexique, pour y prendre suffisamment d'essence pour être en mesure d'aller à Cuba. Le détournement s'est produit peu après le départ de San Diego à 7 h. 05. L'avion a décollé de Tijuana à 8 h. 48. Les autorités mexicaines ont indiqué qu'il se pourrait que l'aérobus fasse une autre escale à Monterrey, pour faire le plein d'essence une seconde fois.

Personne n'a pu entrer dans l'avion ou en sortir pendant l'escale de Tijuana. En outre, le pilote a demandé que soient restreintes les communications radio.

Pendant l'arrêt de 15 minutes à Tijuana, le pilote a déclaré à la tour de contrôle: "J'ai un pirate à bord et nous allons à Cuba".

Par ailleurs, les sept membres d'équipage, 43 passagers et l'avion détourné vendredi sur Cuba sont rentrés à Miami samedi soir, après avoir passé plus de 20 heures à La Havane.

C'est un Cubain, père de famille accompagné de sa femme enceinte et de cinq petits enfants, qui a effectué le détournement de vendredi. Il était armé d'un revolver et a forcé une hôtesse à le mener à la cabine de pilotage. Il avait à l'embarquement caché son arme dans son chapeau. Le pilote, dont c'était le troisième détournement sur Cuba, le capitaine Carl Greenwood, raconte que le pirate braqua son revolver sur lui pendant tout le trajet. Qu'il disait tout le temps: "La Havane, La Havane. Je ne veux pas d'histoires".

D'après la liste des passagers, le pirate de l'air s'appelle L. Rosas. Il a acheté cinq billets pour Tampa, escale prévue au cours du trajet Miami-San-Francisco. Deux des enfants n'avaient pas besoin de billets.

Des fillettes à marier!...

LAGOS (AFP) — La police a démantelé, à Port Harcourt, un réseau de trafiquants qui "mariaient" des fillettes pour des sommes variant entre \$25 et \$75, a rapporté hier le "Nigerian Observer", journal du gouvernement de l'Etat du centre-ouest du Nigeria.

Treize de ces fillettes, âgées de quatre à dix ans et originaires de l'Etat du centre-est (qui avait fait dissidence) ont été retrouvées. Deux femmes, qui gardaient onze d'entre elles, ont été arrêtées. Elles ont déclaré à la police avoir reçu des parents l'autorisation de les emmener et de les "marier" aux acheteurs intéressés.

La Commission du travail reprend ses travaux mardi

QUEBEC La Commission parlementaire permanente du Travail et de la main-d'oeuvre se réunira à nouveau mardi prochain en la salle 81-a de l'Assemblée nationale.

Les séances de la Commission portent depuis plusieurs semaines sur le conflit qui persiste dans le domaine de

la construction. En dépit de la loi spéciale votée par le Parlement l'été dernier, les cinq associations patronales et les deux centrales syndicales parties aux négociations provinciales n'ont pu s'entendre sur un nouveau contrat de travail collectif.

Advertisement for Harry Gold tweed suits. Features a black and white illustration of a man in a suit, the text 'Complets en tweed', 'the tailored man', and 'Harry Gold THE TAILORED MAN'. Price \$125. Address: 474 ouest, Sainte-Catherine, près du carré Phillips et au Centre d'achats Rockland.

# les tribunaux

## Tentative de vol d'auto

Après avoir vu leur présumé complice Guymond Bellemare abattu sous leurs yeux par un policier, Gilles Quenne-

ville, 31 ans, et Armand Dubé, 40 ans, ont dû comparaître samedi matin devant le juge Emile Trottier pour répondre

à l'accusation de tentative de vol d'auto et de vol de plaques minéralogiques.

Selon le rapport de la police, les deux accusés ont été appréhendés jeudi soir peu après que Bellemare eut été tué par un policier de faction sur la 9ème Avenue, à Rosemont.

Bellemare a été abattu à l'intérieur d'une voiture appartenant au service de la police de Montréal. Il a tenté de rejoindre ses deux présumés complices mais s'est effondré dans la rue avant de pouvoir les atteindre.

Les deux accusés ont protesté de leur innocence et leur enq u e t e préliminaire a été fixée à vendredi prochain.

## Pour le meurtre de sa femme

# Le notaire Geoffroy condamné à l'emprisonnement à vie

Le notaire Yves Geoffroy, 37 ans, a été condamné samedi après-midi à la prison à vie pour le meurtre de son épouse par le juge Maurice Cousineau, qui présidait la Cour supérieure en session à Joliette.

Après que les douze jurés eurent, en trois heures, conclu à la culpabilité du notaire, la Cour ne pouvait que prononcer une sentence d'emprisonnement à vie.

Le 12 novembre dernier, le corps de Mme Geoffroy était découvert par le Dr Lessard, appelé par le notaire lui-même. Il était étendu dans un lit. Des traces de brûlures autour du corps laissaient croire à l'asphyxie.

Le Dr Lessard a alerté la police et a constaté que le corps de Mme Geoffroy portait des traces de brûlures et des rougeurs autour du corps en plus de traces suspectes aux lèvres.

Le notaire fut longuement interrogé puis libéré sous un cautionnement de \$25,000.

La police découvrit que le notaire Geoffroy avait une jeune maîtresse à laquelle il avait écrit des lettres incriminantes. Ces lettres ont été lues au cours des derniers jours du procès.

De plus, l'autopsie pratiquée par le Dr Raymond Trudeau devait démontrer que Mme

Geoffroy était morte asphyxiée par l'obstruction des voies respiratoires par une pression extérieure qu'elle n'aurait pu se faire elle-même.

Face au témoignage de la couronne, l'avocat de l'accusé, Me Rolland Blais, a tenté d'accréditer la version de la mort accidentelle.

Toutefois, les membres du jury ont retenu les explications de la couronne et ont rapidement conclu à la culpabilité de l'accusé.

Le notaire Geoffroy avait déjà subi un début de procès devant le juge Lamer. Ce dernier avait arrêté la procédure

après avoir découvert qu'un des membres du jury était l'oncle de la maîtresse du notaire.

**BREVETS D'INVENTION**  
 Marques de commerce  
 Dessins de fabrique  
 en tout pays  
**MARION**  
**ROBIC & ROBIC**  
 2100, Drummond, Montréal 107-  
 Téléphone 288-2152

## Adolescent condamné à 2 ans de pénitencier

Albert Campeau, un adolescent de 17 ans, a reconnu samedi matin, devant la cour des Sessions de la paix, sa culpabilité à des accusations de voies de fait sur un policier, de vol par effraction d'un magnétophone dans une automobile, et de vol de sept cassettes magnétiques.

Le jeune garçon avait été appréhendé, jeudi matin pres des rues Dorchester et Amesbury au moment où il tentait de prendre la fuite avec deux jeunes comparses qui ont été déferés devant la cour du Bien-être social.

L'adolescent, qui a été tra-

duit en Correctionnelle, a été condamné à deux années de pénitencier par le juge Emile Trottier. En prononçant la sentence, le magistrat a souligné que l'accusé avait déjà bénéficié d'une sentence suspendue de deux ans de prison pour une accusation analogue. Il a également ajouté qu'il ne voulait pas envoyer l'adolescent à Bordeaux, où il n'apprendrait rien de bon avec des criminels, alors qu'à l'Institut Leclerc il aura la chance d'apprendre un métier et peut-être de bénéficier d'une libération conditionnelle.

## Trois jeunes gens accusés de vol

Trois jeunes gens ont comparu samedi devant le juge Emile Trottier pour répondre à diverses accusations de vol.

Georges Arseneault, 19 ans, Gilles Caron, 22 ans, et Daniel Babin, 20 ans, ont d'abord reconnu leur culpabilité à l'accusation d'avoir volé des matériaux d'une valeur de \$500 sur un chantier de Pointe-aux-Trembles.

De plus, Arseneault a avoué avoir volé quatre enjoliveurs de roue d'une valeur totale de

\$40 dans un garage de la rue Sherbrooke.

Enfin, Arseneault et Caron ont admis avoir volé des matériaux dans un autre chantier de construction.

Daniel Babin, qui comparait en Cour pour la première fois, a bénéficié d'un sursis de sentence de deux ans. Quant à ses deux complices, ils devront comparaître demain devant le juge Trottier pour connaître leurs sentences.

L. A. Betourney, O.D.

S. R. Crone, O.D.

J. P. Cardinal, O.D.

C. Lemire, O.D.

P. Meunier, O.D.

OPTOMETRISTES

**Simpsons**

En ville, au septième 842-3241 - poste 676  
 Fairview-Pointe Claire, le promenoir 697-4870 - poste 242  
 Les Galeries d'Anjou, le promenoir 353-3360 - poste 332

## Hé là... tu deviens CHAUVÉ!



Si vos cheveux diminuent sur le front et sur le sommet de votre tête... vous êtes avisé. Vous devenez chauve! Quoique l'on ne saurait combattre toutes les causes de calvitie, un fait est certain. La plupart des désordres locaux du cuir chevelu (soit ceux responsables de 92% des calvities) peuvent être éliminés par un traitement professionnel.

La clinique capillaire Thomas vous offre "le traitement le plus ancien", dit pourtant "le plus perfectionné" et le plus efficace en fait de prophylaxie contre la calvitie. Car l'habileté des soins qui vous sont assurés à la clinique Thomas est le résultat d'une expérience acquise au cours de plus de 50 années. Au-delà de 9,000,000 de traitements furent donnés jusqu'ici avec succès. Pratiquement tous les développements techniques; toutes les méthodes et tous les remèdes connus et employés dans la prophylaxie des cheveux et du cuir chevelu ont débuté et furent perfectionnés à la clinique capillaire Thomas. Tout dernièrement, à la suite de recherches intenses (sous la surveillance de dermatologistes), la clinique Thomas a annoncé une nouvelle technique améliorée et radicale qui combat "l'arrêt du fonctionnement des follicules", une des causes les plus difficiles à combattre qui causent la calvitie.

La clinique capillaire Thomas possède tous les atouts pour vous aider à combattre la calvitie. Venez tout de suite pour un examen complet. Tant l'examen que la première consultation sont sans frais. Laissez le spécialiste Thomas vous montrer comment il peut vous faire pousser de nouveaux cheveux beaux et sains, ainsi que vous débarrasser de vos pellicules, et des démangeaisons.

DAMES ET MESSIEURS ACCEPTÉS AUX TRAITEMENTS

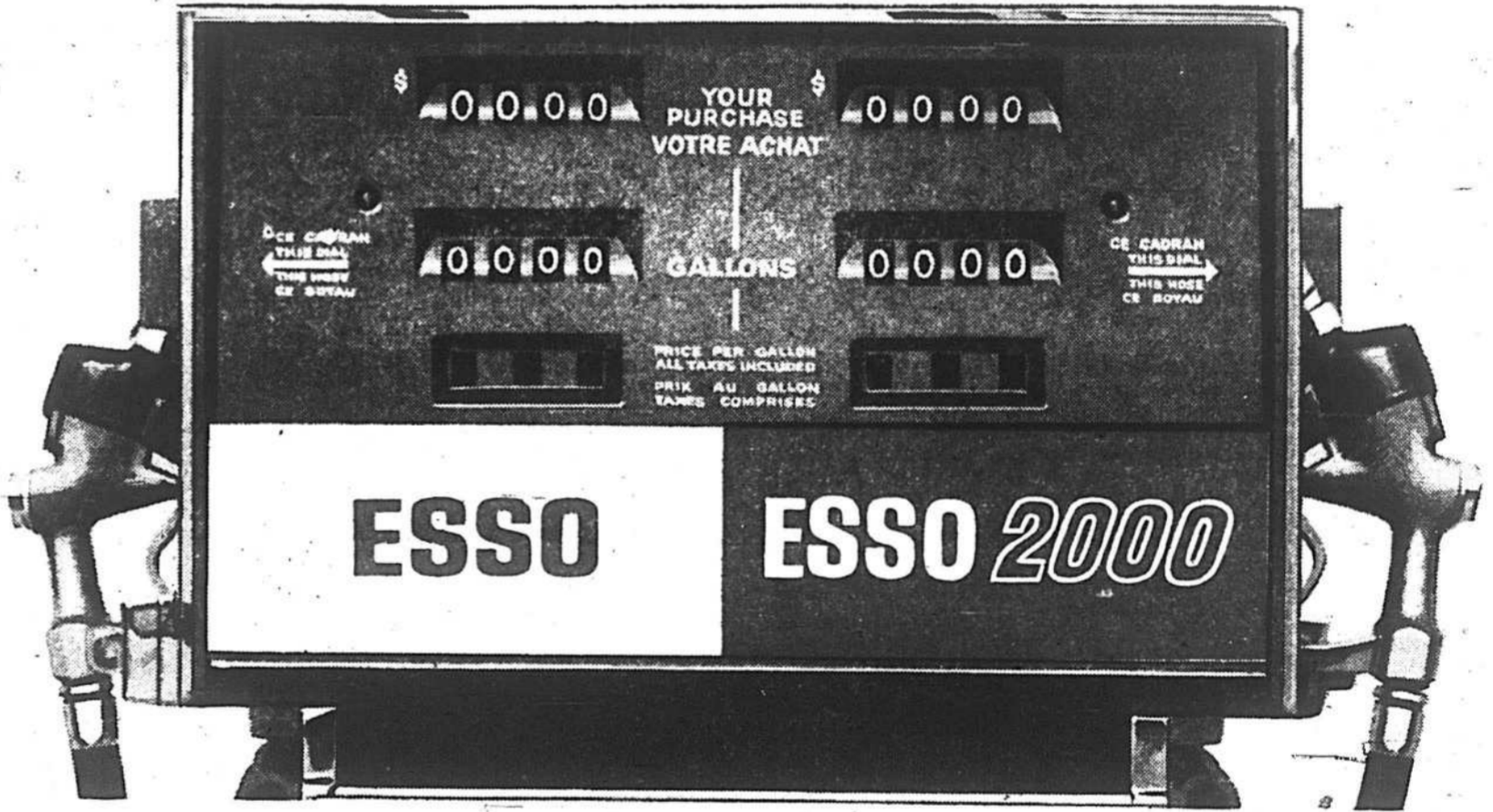
EN VILLE: 1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE  
 (637, Edifice Carré Dominion) Tél.: UN. 6-3041

PLAZA ST-HUBERT: 6339, RUE ST-HUBERT  
 (309, Edifice Lombardi) Tél.: 274-3501

11h. am. à 8h. pm. - Samedi 10h. am. à 2h. pm.

STATIONNEMENT GRATUIT

**LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS**



# Au même prix que l'essence ordinaire.\*

On peut maintenant se procurer une essence Esso dont l'indice d'octane correspond aux recommandations des fabricants d'automobiles pour la plupart des nouveaux modèles. Une nouvelle essence au même prix que l'essence Esso ordinaire.\*

Esso 2000 est une essence à faible teneur en plomb. Elle contient un peu de plomb dans le but de prévenir une détérioration possible des soupapes du moteur. Esso 2000 réduit l'encrassement des bougies, prolonge la durée du silencieux et vous assure cette performance sans égal des essences Esso. Esso 2000 contient le nettoie-moteur, un additif détergent et dispersant qui aide à maintenir la propreté du système de contrôle des émanations de votre voiture.

En fait, cette nouvelle essence Esso ne répond pas seulement aux

exigences des voitures 1971. Une voiture sur cinq actuellement sur la route peut utiliser cette nouvelle essence Esso. Arrêtez-vous dans les stations-service où vous verrez l'affiche "L'excel-essence pour autos 1971". Demandez au détaillant Esso si vous pouvez utiliser Esso 2000 pour votre voiture.

C'est à regret que nous devons vous informer qu'on ne peut trouver actuellement l'essence Esso 2000 dans toutes les stations Esso. Nous faisons cependant tout notre possible pour que les automobilistes désireux d'utiliser l'essence Esso 2000 puissent faire le plein à n'importe quelle station Esso le plus tôt possible.

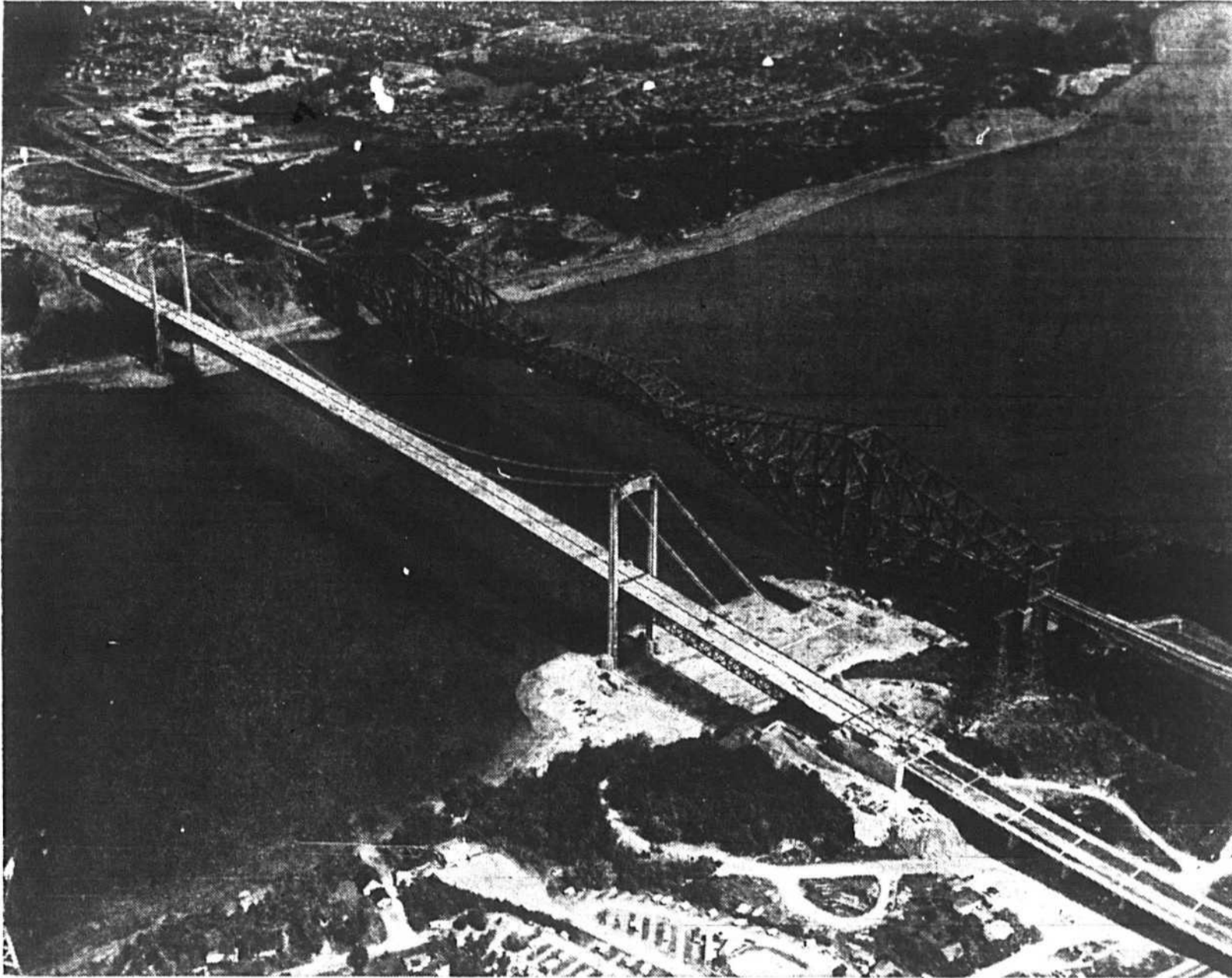
Sans qu'il en coûte un sou de plus.\*

\*Nous avons suggéré à tous les détaillants Esso de vendre l'essence Esso 2000 au même prix que l'essence Esso ordinaire.



Les essences de la performance.

# économie & finance



**Le pont Pierre-Laporte ouvert à la circulation**

Le pont Pierre-Laporte, dont on a ici une très belle vue, est partiellement ouvert à la circulation à compter d'aujourd'hui. En effet, les automobilistes peuvent emprunter la chaussée ouest soit la voie en provenance du boulevard Duplessis. Au cours des jours qui vont suivre les usagers des boulevards

Henri IV et Laurier auront à leur tour accès à la chaussée conduisant à la rive sud. Le nouveau pont sera complètement ouvert à la circulation à la fin de la semaine prochaine et c'est à ce moment seulement que le trafic en provenance de la rive sud pourra emprunter le pont pour entrer à Québec.

## La Commission des prix et revenus a failli à sa tâche

— le président de la FOT

NIAGARA FALLS (PC) — Dans l'une des attaques les plus violentes formulées jusqu'ici contre la Commission des prix et revenus, le président de la plus importante centrale syndicale provinciale a réclamé l'abolition de cet organisme parce qu'elle "a misérablement failli à la tâche" de comprimer l'inflation.

M. David Archer, président de la Fédération ontarienne du travail, prenant la parole dans le cadre du congrès annuel de cette centrale liée à l'AFL-CIO/CTC, a suggéré que le premier ministre Trudeau dissolve cette commission pour utiliser son budget à alléger "le contribuable déjà surchargé de ses responsabilités fiscales".

Représentant plus de 600,000 travailleurs, le président de la FOT a accusé la commission de "mener une campagne politique de salissage" et le président John Young d'être "un exécutant" du premier ministre.

Il a expliqué que l'échec de la commission résulte "de son ineptie et de son obsession à conduire une bataille contre les travailleurs canadiens, particulièrement ceux qui sont organisés".

"L'abolition de la commission permettrait de plus au gouvernement de commencer à enquêter sur les véritables causes de l'inflation."

Au cours de la dernière année, M. Young a tenté de justifier sa position intenable en attaquant les travailleurs qui négocient des ajustements

salariaux raisonnables", a fait remarquer le président Archer, "mais je n'ai pas encore

### Selon la Commission Les banques ont respecté leurs engagements

TORONTO (PC) — La Commission des prix et revenus a dévoilé vendredi la teneur d'un rapport portant sur les sept plus importantes banques canadiennes et où l'on en vient à la conclusion que ces institutions ont respecté leurs engagements mis de l'avant le 5 février dernier.

C'est à la suite d'un rapport voulant que les banques aient enregistré une hausse de 23 pour cent de leurs profits pour le semestre terminé le 30 avril dernier, que la Commission a ura it entrepris cette étude.

Le rapport d'enquête contient des observations et analyses de l'activité des banques pour le premier semestre de 1970. La principale conclusion de l'étude, qui ne fait par ailleurs aucune mention du niveau des taux d'intérêt, précise que le niveau de profits n'a pas augmenté substantiellement le coût de l'argent.

Les sept banques concernées sont la Banque Royale du Canada, la Banque Impériale de Commerce, la Banque de Montréal, la Banque Toronto-Dominion, la Banque de la Nouvelle-Ecosse, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada.

entendu de critiques à l'égard des politiques de prix des administrateurs, en dépit des tentatives répétées et vaines de syndicats pour obtenir des réductions de prix du cuivre, du nickel et de l'acier".

Le chef syndicaliste a ajouté de plus qu'il n'avait rien entendu au sujet des augmentations de loyer, de spéculations foncières et des taux d'intérêt.

"Nous sommes habitués à ce genre de critique anti-syndicaliste. Mais nous nous objectons à ce que M. Young mène sa vendetta contre les travailleurs canadiens sous la toge de l'impartialité académique. Au vrai, il ne fait que mener une campagne politique de salissage."

Le président de la FOT a souligné que les travailleurs organisés seraient prêts à coopérer avec le gouvernement Trudeau aussitôt qu'il démontrera sa volonté de réagir vis-à-vis des prix et non seulement des revenus.

"Nous demandons à la commission: Appartient-il seulement aux travailleurs de ce pays, pour des raisons politiques, de servir à la guerre contre l'inflation? De se voir compresser leurs salaires d'une part et, d'autre, d'être les récipiendaires de la "politique Young" de création de chômage?"

"Souffrir de chômage fait autant mal que souffrir de l'inflation. Nous ne voulons pas devenir les boucs émissaires des échecs politiques du gouvernement."

## Les compagnies canadiennes paieront plus de dividendes que jamais cette année

Les paiements de dividendes devraient atteindre un sommet sans précédent cette année puisque le total cumulé

des onze premiers mois indique déjà une avance de 5.6 pour cent sur les résultats enregistrés l'an dernier et de 10.3 pour cent comparative-ment à 1968.

Selon les calculs de Bongard, Leslie et Co., société torontoise de courtage, ce total représentera, à la fin du mois de novembre, \$1,382,651,037, contre \$1,309,613,845 en 1969 et \$1,253,658,374 en 1968.

Les gains les plus importants se sont manifestés au chapitre des institutions financières et des sociétés de fiducie, par suite de la hausse des dividendes de Investors Mutual et d'une plus large distribution de la part de trois banques à charte, dont le nombre d'actions en circulation a augmenté. Le gain de 17 pour cent enregistré à ce niveau n'a par ailleurs pas été soutenu au mois de novembre, alors qu'on remarque une décelération du rythme de croissance.

Les valeurs industrielles, par contre, enregistrent cette année une baisse au regard du total de 1969. Il ne s'agit là toutefois que d'une baisse de moins d'un pour cent, qui ne réussit pas à éclipser la masse de \$637,670,567 de dividendes distribués depuis janvier, comparativement à \$226,026,935 à l'échelle des institutions financières et des fiduciaires. En outre, Bongard Leslie note une sensible amélioration du rythme d'ascension au cours du mois de novembre, causée principalement par la Compagnie de la

Baie d'Hudson, qui a reporté d'octobre à novembre le paiement de son dividende.

A l'échelle des valeurs mi-

nières, les gains pour les onze premiers mois s'élèvent à 13 pour cent, avec une nette accélération au cours du mois

de novembre où le rythme progresse à un taux de 40 pour cent. Les dividendes totalisent \$14,320,205 en novembre, en regard à \$257,136,057 pour les onze premiers mois.

Quant aux sociétés de service public, la hausse vertigineuse de 50 pour cent notée en novembre résulte du paiement de dividendes sur le capital privilégié de Bell Télé- phone.

Cette hausse, qui se traduit par une progression de \$4,239,618 à \$6,573,758, masque par ailleurs le quatrième rang qu'occupe cet ensemble dans la répartition sectorielle, tel que formulé par Bongard Leslie.

Ce progrès a enfin permis de porter à environ 4 pour cent le taux annuel d'augmentation de la valeur des paiements de dividendes, enregistré jusqu'ici.

Est-ce là le signal d'un tend-

### Perte de \$812,000 pour Chemcell au 3e trimestre

Au cours du trimestre clos le 30 septembre, Chemcell Limitée a subi une perte de \$812,000 ou huit cents par action ordinaire, contre un revenu net de \$1,918,000 ou 13 cents par action ordinaire pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le chiffre du dernier trimestre ne tient pas compte d'un gain extraordinaire de \$105,000 sur la vente de certains biens.

Pour les trois premiers trimestres de 1970, les bénéfices avant les postes extraordinaires s'élèvent à \$1,275,000 ou cinq cents par action, contre des bénéfices nets de \$6,958,000 ou 48 cents durant la période correspondante de 1969.

L'estimation des bénéfices nets de Texaco Canada Limited pour les neuf premiers mois de 1970 est de \$17,239,000, équivalant à \$1.76 par action ordinaire, comparativement à \$17,108,000 ou \$1.75 par action pour la même période de 1969. Les bénéfices nets de 1969 incluaient un arti-

cle extraordinaire d'un montant de \$1,765,000, égal à 18 cents l'action.

Le revenu brut pour les neuf mois a atteint \$253,481,000, comparativement à \$239,830,000, excluant l'article extraordinaire pour la même période de l'année précédente.

Du Pont du Canada

Du Pont du Canada a annoncé de son côté que ses bénéfices du troisième trimestre se sont élevés à \$1,192,000, soit 15 cents par action ordinaire. Les bénéfices du deuxième trimestre avaient été de 34 cents l'action ordinaire. Les bénéfices du deuxième trimestre avaient été de 34 cents

Les bénéfices du troisième trimestre de l'année dernière, qué des tendances continues à la baisse du volume des ventes et des prix de vente, ainsi qu'à la hausse des frais de fabrication liée à la diminution de la production et à l'augmentation des salaires, déclara la compagnie. Les revenus provenant des ventes accusent une baisse de 7 p.c. par rapport à la même période l'an dernier.

## La baisse des taux d'intérêt ne sourit guère aux banques

D'après la PC

Il y a tout juste un an, le ministre fédéral des Finances, M. Edgar Benson, se plaignait de ce que les taux d'intérêts étaient "diaboliquement élevés", alors que dans les meilleures conditions on pouvait décrocher un prêt bancaire à quel-

que 8½ pour cent d'intérêt. D'autre part, il y a un peu plus d'une semaine, alors que le taux d'intérêt bancaire était à 8 pour cent, le même M. Benson déclarait aux Communes qu'il allait avoir des entretiens avec les banquiers pour les amener à baisser leurs taux d'intérêts.

Présentement, les banquiers ont réduit leur taux préférentiel — le taux qu'elles exigent pour des prêts comportant peu de risques à leurs meilleurs clients — à 7½ pour cent. De même, elles consentent des prêts hypothécaires pour des habitations unifamiliales à 10 pour cent, soit un peu moins de ½ de 1 pour cent du taux en vigueur l'an passé.

Est-ce là le signal d'un ten-

dance générale à la baisse? Il est permis d'en douter un peu.

En fait, les banquiers admettent qu'il ne leur sourit guère — du moins présentement — de diminuer leurs taux d'intérêts, mais ils soulignent également qu'il y a d'autres facteurs à cette politique.

Entre autres, la libre fluctuation du dollar canadien; l'exceptionnelle position de force des exportations dont ils pensent qu'elle est temporaire, et les décisions politiques de nos gouvernements.

Tout le monde aime bien s'attaquer aux grosses légumes, disent-ils, et nous formons ainsi une cible toute naturelle. Mais le problème est de savoir à quelles voix nous devons prêter l'oreille.

De toute manière, la majorité des banquiers canadiens s'accordent sur le fait qu'il est trop tôt pour amorcer, à la suite de la Banque de Toronto-Dominion, une politique générale de réduction du taux d'intérêt.

REULU PRESIDENT



Louis Lefebvre

Président de Louis Lefebvre Limitée, Laval-des-Rapides, Qué., réélu récemment président de l'Association des détaillants de bois du Québec lors du 21e congrès annuel de cet organisme tenu au Mont Gabriel Lodge, Mont-Gabriel, Qué.

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.



M. Rosario T. Armand, président de Canada Dactylographe Inc., a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Charles-Edouard Daigneault au poste de directeur des relations extérieures et en charge du département des déchettes commerciales. M. Daigneault fut à l'emploi de la Presse durant plus de 40 ans, lors de son départ, il était en charge du département des achats. Sa vaste expérience dans l'équipement de bureau sera un atout précieux pour Canada Dactylographe Inc.

600,000 actions

# The Coleman Company, Inc.

Actions ordinaires  
(Valeur nominale de \$1.00)

Prix \$25.375 l'action

Sur demande, vous pouvez obtenir un exemplaire du prospectus décrivant ces valeurs et les opérations de la compagnie, en en faisant la demande au syndicat autorisé à en faire la distribution dans le territoire de sa compétence. Ces valeurs ne sont offertes que par l'intermédiaire de ce prospectus et cet avis n'est ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat.

Goldman, Sachs & Co.	Dean Witter & Co. Incorporated
Blyth & Co., Inc.	duPont Gloire Forgan Incorporated
Hornblower & Weeks-Hemphill, Noyes	Kidder, Peabody & Co. Lazard Frères & Co. Incorporated
Lehman Brothers	Loeb, Rhoades & Co. Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated
Paine, Webber, Jackson & Curtis	Smith, Barney & Co. Incorporated
White, Weld & Co.	Wertheim & Co.
	Paribas Corporation

29 octobre, 1970

**Les Obligations d'Épargne du Canada vous garantissent que vous ferez plus que doubler votre argent. Elles sont un placement sûr et rentable.**

— DÉCOUPEZ CE COUPON ET GARDEZ-LE COMME AIDE-MÉMOIRE —

Rapporte 7¾%

Encaissable en tout temps

Garantie

QUE VOUS FEREZ PLUS QUE DOUBLER VOTRE ARGENT

COMMUNIQUEZ AVEC **Royal Securities CORPORATION LIMITED**

COMPAGNIE AFFILIÉE À MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH OF CANADA LIMITED

Note: Chaque Obligation d'Épargne au montant de \$100 gardée jusqu'à échéance, vaudra \$227.50, soit en onze ans, plus du double de votre mise de fonds.

Facilite l'épargne

De \$50 à \$25,000

## Jean Mehling câble de Paris



### Le sort de la monnaie et la conscience de son destin

Avec le nouveau remboursement de 246 millions de dollars que Paris vient d'effectuer au Fonds Monétaire International, les engagements de la France vis-à-vis du grand organisme international se trouvent désormais réduits à 738 millions de dollars. Ainsi —selon l'expression même du Ministre des Finances— se confirme "l'amélioration de la position monétaire extérieure de la France depuis un an".

En fait, tout confirme que, depuis la dévaluation, la monnaie française soit en train de redevenir ce qu'elle était au milieu du "règne gaulliste": un instrument d'échange dans lequel la Nation, mais aussi la plupart des pays étrangers, plaçaient une réelle confiance.

De son côté, la Livre sterling paraît n'avoir pas aussi bien résolu les difficultés dans lesquelles elle se débat depuis des années. Les réserves monétaires françaises ont presque atteint à nouveau le niveau obtenu aux meilleures heures du gaullisme; celles de la Grande-Bretagne, de leur côté, ont diminué de 18 millions de Livres en août, ce qui porte leur total à 1,147 millions de sterlings.

En vérité, il serait absurde de tirer, des quelques chiffres précédents, la conclusion que la monnaie anglaise va vers un écroulement, tandis que celle de la France serait à nouveau en passe de redevenir un étalon international indiscuté.

Je veux simplement souligner, à travers ces deux exemples monétaires, l'une des grandes difficultés auxquelles, demain comme dans le passé, risque de se heurter l'élargissement du Marché Commun.

La vérité, à mon avis, est

que la "position extérieure" d'une monnaie nationale n'est que la traduction de réalités économiques beaucoup plus profondes, bien plus fondamentales. C'est à celles-là qu'il faut demander si, en fin de compte, un problème aussi important que celui de l'adhésion britannique à la C.E.E. est encore du domaine du rêve, ou peut vraiment être jugé réaliste.

L'économie anglaise est parfois qualifiée, en France, de vieillissante. Les plus optimistes des Français voudraient lui opposer une économie française qui aurait franchi le cap dangereux et se trouverait définitivement hors de cause.

S'en tenir à un tel niveau de généralisation est fort dangereux, et les Français feraient tout de même bien de s'en méfier.

Pourtant il me paraît, en cette fin d'été 1970, que les in-

dustriels et les commerçants ont plus appris, sous le choc de la dévaluation, qu'en dix ans de "stabilité gaulliste". Sans-doute est-ce triste; mais il en est ainsi! Une majorité d'entre eux paraissent avoir perçu: et avec eux les travailleurs et leurs syndicats, que l'avenir de leur pays est avant tout son avenir économique.

De même que semble avoir enfin été comprise cette vérité première (qui n'est qu'un lieu commun trop longtemps méconnu): une économie nationale forme un tout, dont toutes les parties sont rigoureusement solidaires.

En somme, je serais tenté d'écrire que si le sort d'une monnaie n'est que celui de l'économie nationale, le destin de celle-ci n'est que le résultat d'une prise de conscience des objectifs à atteindre, des moyens à utiliser, devenue enfin "action"!

### Time-Life cède ses ondes à McGraw-Hill

NEW YORK (UPI) — McGraw-Hill Inc. fera l'acquisition prochaine des stations de radio et de télévision de Time-Life Inc. pour un montant de \$80.1 millions en liquidités et billets, mais revendra aussitôt les stations de radio acquises, si l'entente était cautionnée par la Commission fédérale des communications.

En vertu des règlements de la CFC, les radio et télédiffuseurs américains ne peuvent exploiter les ondes des deux circuits sur un même marché. C'est Time-Life Inc. qui a révélé la teneur de cette trans-

action vendredi, en précisant toutefois qu'elle conserverait les intérêts détenus dans des réseaux de télévision par câble ainsi que dans des stations de pays étrangers.

En plus des liquidités et titres qui seront offerts en échange par McGraw-Hill, celle-ci devra également assumer certaines exigences que Time-Life avaient contractées à cette échelle. Les stations de télévision VHF sont au nombre de quatre alors qu'on comptait un émetteur UHF et des stations de radio AM et FM dans quatre cités américaines.

## Fort accroissement de l'actif des Caisses affiliées à l'Union régionale de Montréal

Le rythme de croissance des Caisses populaires s'est accru, enregistrant une augmentation de plus de \$98 millions dans l'actif des caisses affiliées, a affirmé en fin de semaine le président de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjar-

dins, M. Emile Girardin, à l'occasion de l'assemblée annuelle tenue dans le cadre de la semaine de la Caisse Pop.

Il importe de souligner a-t-il dit que cette augmentation se reflète dans une progression de l'épargne supérieure à celles des années passées et

d'une augmentation de 41,543 membres, pour en porter le total à 980,695, au 31 août 1970.

L'Union a suggéré à ses caisses affiliées, pour maintenir leur rythme de croissance, d'offrir à leurs membres, tout en améliorant leurs services,

des taux concurrents qui leur permettent d'alimenter leurs ressources et de continuer à servir leurs membres-emprunteurs.

M. Girardin a souligné la présence nombreuse de Caisses populaires affiliées à l'Union régionale de Montréal, lors du dernier congrès des Caisses populaires Desjardins tenu en mai 1970. A cette occasion, le premier ministre de la province avait promis des amendements à la Loi des caisses d'épargne et de crédit qui se sont matérialisés par l'adoption du bill 3, le 17 juillet dernier.

Une innovation de premier ordre au niveau des caisses locales a été l'implantation de l'électronique pour enregistrer les transactions des membres, résultat de plusieurs années d'efforts d'un comité d'études composé de gens des caisses.

L'Union régionale, toujours selon M. Girardin, a voulu que la présence des caisses soit plus soutenue et cette volonté s'est concrétisée par la commande du pavillon "Légendes du Québec" à Terre des hommes, avec la coopération des autres entreprises du Mouvement Desjardins. La présence des caisses s'est également fait sentir à la télévision et à la radio, et aussi par la commande des concerts populaires Desjardins, tenus à la Place des Arts.

Actif record

Le rapport annuel du gérant de l'Union régionale de Montréal, M. J.G. Hamelin, fait état de la plus forte augmen-

tation jamais enregistrée par cet organisme, soit \$27 millions, augmentation qui porte l'actif à un montant record de \$121,618,000. M. Hamelin a fait une légère rétrospective de la vie de cet organisme, faisant ressortir tous les services anciens et nouveaux, services adaptés aux besoins des caisses affiliées, de façon que celles-ci puissent mieux servir leurs membres.

Les états financiers de l'Union régionale, qui sont suivis de statistiques concernant les caisses affiliées, démontrent qu'au 31 août 1970 les prêts aux membres se sont accrus de 10.7 pour cent sur reconversions de dette pour atteindre \$159,308,000 et que les prêts sur hypothèques ont également augmenté de 9.6 pour cent durant la dernière année sociale, pour atteindre \$296,997,000.

Les placements des caisses se chiffrent au 31 août dernier à \$229,411,000, soit une augmentation de près de 38 millions de dollars ou 19.8 pour cent. De ces deux cent vingt-neuf millions, plus de la moitié est investie dans des corporations municipales, tandis que les obligations émises par le gouvernement de la Province de Québec ou les entreprises gouvernementales sont de l'ordre de 19.3 pour cent. Les sommes investies dans des obligations de commissions scolaires atteignent 17.2 pour cent. Le rendement moyen du portefeuille obligatoire a été de 7.10 pour cent, comparativement à 6.35 pour cent, l'année précédente.

### La Constitution doit permettre d'éviter des problèmes comme la guerre des poulets et des oeufs

— M. Dale Gibson

OTTAWA (PC) — Des dispositions juridiques visant à régler les différends entre gouvernements du Canada devraient être incorporées à la constitution, afin d'éviter des problèmes tels que la guerre des poulets et des oeufs, a déclaré le professeur de droit Dale Gibson, de l'Université du Manitoba.

Il a déclaré devant la commission parlementaire sur la constitution que cette guerre commerciale interprovinciale a pris de l'ampleur parce que le Manitoba et d'autres provinces ne peuvent facilement traduire le Québec devant les tribunaux en ce qui a trait à sa politique de mise en marché des oeufs.

Le Manitoba est d'avis que le Québec a posé un geste anticonstitutionnel en adoptant

une politique qui empêche la vente au Québec des oeufs du Manitoba et d'autres provinces.

"Il semble presque impossible au Manitoba de faire trancher cette question par un tribunal dans un délai suffisamment bref pour venir en aide aux producteurs d'oeufs du Manitoba", a dit le professeur Gibson.

Impasse

Le gouvernement fédéral refuse de soumettre le différend aux tribunaux et le Québec refuse de le présenter à la Cour de l'Échiquier. Pendant ce temps, le Manitoba n'a aucun moyen juridique de combattre la décision du Québec, a ajouté le professeur Gibson.

N'ayant pas le choix, il faudrait, dit-il, avoir recours à

des représailles d'une autre nature, mais ceci "pourrait mettre en danger l'unité nationale".

"Les provinces comme le Manitoba, qui ont été lésées par la politique de mise en marché des oeufs du Québec, sont engagées dans une guerre commerciale qui ne peut qu'être défavorable aux antagonistes."

On sait par ailleurs que la Fédération du Québec des producteurs d'oeufs a autorisé la Fedco, son agence de mise en marché, à baisser le prix des oeufs dans la province. Cette autorisation a été accordée jeudi soir dernier par le comité sur les prix de cette agence qui n'a cependant pas déterminé exactement les réductions annoncées.

### Selon le dernier recensement aux USA Diminution de la population dans 13 des 25 plus grandes villes

NEW YORK (UPI) — Le recensement de 1970 aux États-Unis montre plus de changements radicaux dans les principaux marchés du pays que n'importe quel autre recensement décennal depuis le début du siècle.

Néanmoins, en cette ère où les tendances de la population peuvent être extrapolées (avec un certain pourcentage d'erreurs, il est vrai) par les ordinateurs électroniques, les planificateurs commerciaux ont trouvé dans les statistiques préliminaires de ce recensement moins de sujets de surprise que dans les précédents.

Treize des vingt-cinq plus grandes villes des États-Unis ont vu leur population décroître dans leurs limites proprement dites, par suite de la détérioration du milieu urbain, de la poussée vers les banlieues ou en raison de changements fondamentaux dans les orientations commerciales et industrielles du pays.

Plusieurs des 150 autres villes de plus de 100,000 habitants ont aussi vu leur population diminuer dans les années '60, en particulier celles de l'Est. Malgré tout, pendant cette période plusieurs villes moyennes dépassèrent la limite des 100,000 âmes: cinq seulement rétrogradèrent et descendirent en bas de ce niveau. En 1960, il n'y avait aux États-Unis que 130 villes de plus de 100,000 habitants.

New York, cependant, cause une véritable surprise. La plupart des prévisions indiquaient que sa population baisserait d'un demi-million. Mais les statistiques préliminaires montrent que la population de ses cinq circonscriptions n'a diminué que de 10,000 habitants (de 7,781,730 à 7,771,730), alors que celle de la région métropolitaine new-yorkaise a énormément augmenté.

Les villes qui ont enregistré

des baisses de population plus considérables sont Detroit, Cleveland, Saint-Louis, Pittsburgh, Birmingham, Buffalo et Norfolk.

Chicago, Philadelphie, San Francisco, Baltimore, Milwaukee et un bon nombre d'autres villes plus vieilles ont aussi connu des réductions de population, mais elles ne sont pas très importantes.

Bien que Boston ait subi une diminution de 70,000 habitants et que Washington n'ait enregistré aucune augmentation, les autorités du recensement ont dit que dans les deux cas les chiffres étaient trompeurs. "Washington n'a tout simplement pas d'espace pour grandir; en ce qui a trait à Boston, malgré le rétrécissement de son centre urbain, sa zone métropolitaine est une immense ruche bourdonnante qui abrite quelque 2,600,000 personnes, ce qui en fait une vraie rivale pour Los Angeles et Philadelphie. Le manque de territoire pour s'étendre donne également à la population de San Francisco une apparence trompeuse. En dépit du fait que la population du centre-ville ait diminué, celle de la région métropolitaine est passée en dix ans de 400,000 à 3,000,000.

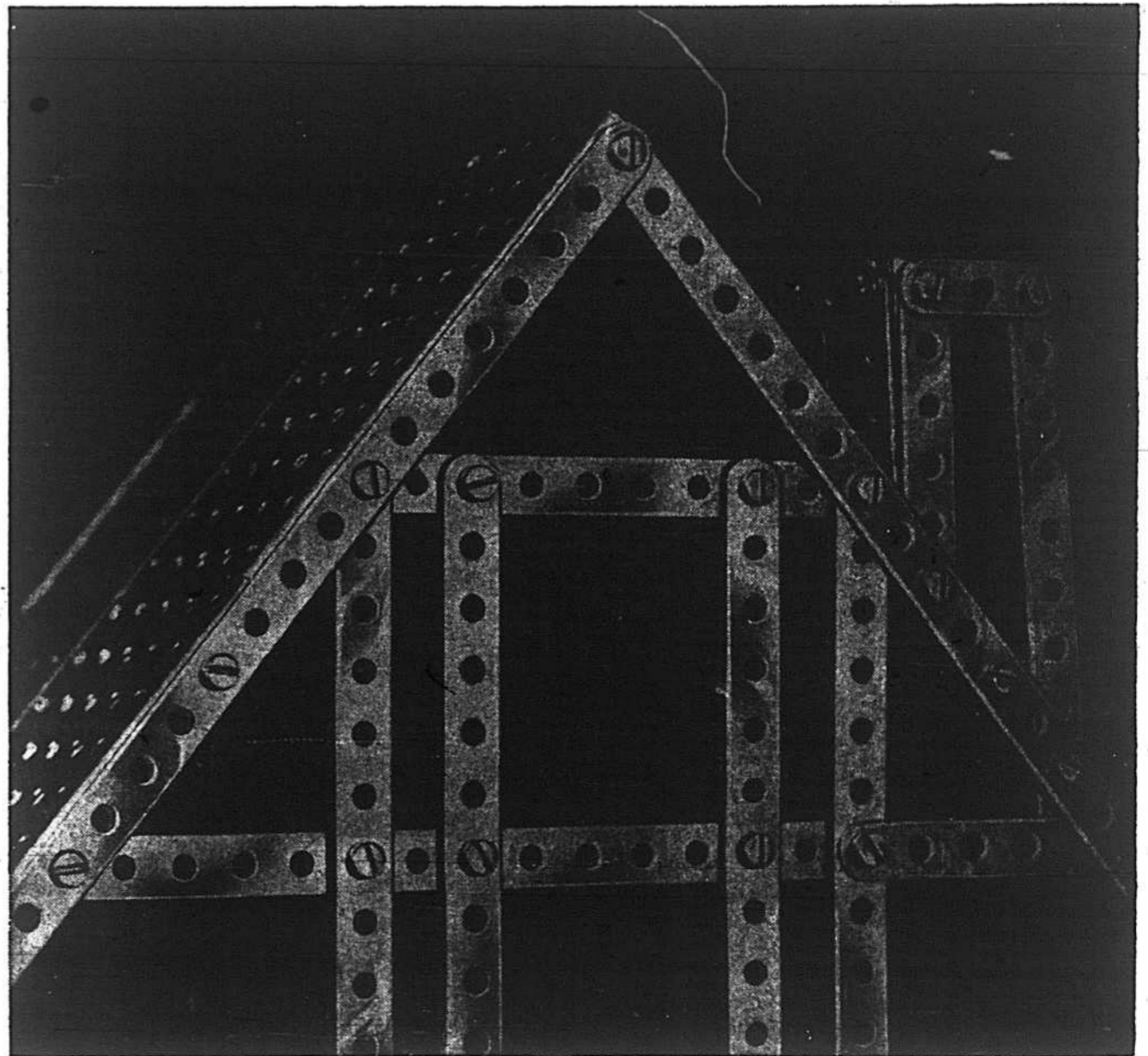
Les villes qui ont grossi de façon spectaculaire pendant les années '60-'70 sont: Los Angeles, Houston, Dallas, Indianapolis, San Diego, San Antonio, au Texas, Memphis, au Tennessee, Jacksonville, en Floride, Nashville, au Tennessee, San José, en Californie, Colorado Springs, au Colorado, Huntington Beach, Stockton et Fremont, en Californie, Hialeah, en Floride, Lexington, au Kentucky, et Livonia, au Michigan. Bon nombre d'autres ont aussi grandi de façon soutenue.

Souvent, la population des régions métropolitaines s'élève au double de celle des villes proprement dites. Ainsi, la zone métropolitaine de New York compte 14 millions d'habitants, alors que la ville elle-même en compte seulement (!) 7,800,000. Toutes proportions gardées, il en est de même pour Houston, dont la population passe de 1,200,000 à 1,900,000 selon que l'on considère la ville proprement dite ou sa région métropolitaine.

L'une des découvertes les plus significatives issues de ce recensement se trouve dans le fait que 50 p. 100 de tous les Américains demeurent dans un rayon de 50 milles des deux côtes, celles de l'Atlantique et du Pacifique. D'autre part, 29 p. 100 demeurent près des côtes des Grands lacs.



la force de l'argent au service de la jeune famille



Banque Canadienne Nationale

A compter du 2 novembre 1970, Industrial Acceptance Corporation Limited change de nom et devient officiellement IAC Limitée.

## IAC LIMITÉE

IAC comprend les compagnies: IAC Limitée (Autrefois Industrial Acceptance Corporation) • Niagara Finance Company Limited • La compagnie de prêts et d'hypothèques Niagara • Niagara Realty Limited • Mérite, Compagnie d'Assurance • La Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie du Canada •

# au bilan de l'ACTUALITÉ

## Emission d'obligations par Alcan

L'Aluminium Company of Canada Ltd a annoncé que l'émission d'obligations qu'elle se propose de lancer serait utilisée pour réduire ses prêts bancaires.

Un peu plus tôt cette semaine, l'Alcan Aluminium Ltd, avait enregistré un prospectus préliminaire à la Commission des valeurs mobilières de la province dans le but de lancer une émission publique à travers le Canada pour un montant non déterminé de débentures non garanties de fonds d'amortissement.

L'Aluminium Co. of Canada n'a pas dévoilé elle non plus, le montant de l'émission, qui doit servir à réduire le montant des prêts bancaires actuels accordés sous le régime d'un accord de crédit avec 13 institutions bancaires du Canada et des Etats-Unis.

## Filiale canadienne chez CTP Industries

CTP Industries Inc., important fabricant américain d'emballage en plastique, vient de former une société canadienne en association avec un homme d'affaires montréalais.

CTP Industries (Canada) Ltd, devient la propriété de la société américaine, entreprise publique dont les actions hors liste sont échangées à New York, et de M. R. H. L. Young, président de Multipak Ltd., société montréalaise engagée dans le traitement des matières premières pour fins d'emballage.

M. Young devient un important actionnaire minoritaire de la nouvelle entreprise. CTP Industries et Multipak ont également conclu un accord en vertu duquel de l'outillage automatique à grande vitesse, conçu par et présenté par la propriété de CTP Industries, sera installé à l'usine de Dorval de la Multipak et utilisé par la société canadienne.

## Nouveaux membres à la Compagnie canadienne de brevets

Sept nouveaux membres ont été nommés au conseil d'administration de la Compagnie canadienne des brevets et inventions, une société de la Couronne.

Ce sont MM. Laurent Beaudoin, président-directeur général de Bombardier Ltée, de Valcourt, Qué., W. J. Chesebrough, président de la Canadian Westinghouse Co. Ltd., de Hamilton, Ont., W. F. Graydon, doyen de la faculté des sciences appliquées de l'Université de Toronto, D. M. Kendall, président de Kenting Ltd., d'Ottawa, S. Wagner, directeur général des services scientifiques et technologiques du ministère de l'Industrie et du Commerce, et R. S. Hiscocks, vice-président scientifique du Conseil national de la recherche.

La société de la Couronne a été créée pour développer les inventions faites par les services gouvernementaux, les universités et les laboratoires par les fonds publics.

## Avis de Bell aux hommes d'affaires

Même Bell Canada doit parfois changer de numéro de téléphone. A compter d'aujourd'hui, les hommes d'affaires de la région montréalaise composeront le numéro 870-8711 pour communiquer avec cette société. Auparavant, ils partageaient avec les abonnés de résidence le numéro 844-9911, consacré désormais à ces derniers.

Le nouveau numéro s'adresse uniquement aux 110.000 abonnés d'affaires de Bell Canada, alors que la totalité de ses abonnés s'élève présentement à environ 982.000 dans la zone de Montréal.

Le dernier changement de numéro de téléphone du bureau d'affaires de la Bell remonte au mois d'août 1968, alors que la société adoptait le VI-4-9911, qui devint plus tard 844-9911.

Quelque 13.000 appels parviennent quotidiennement aux téléphonistes préposées au numéro réservé aux abonnés, dont 15 à 20 pour cent sont des requêtes au sujet des téléphones d'affaires.

## Les heures d'affaires durant les fêtes

Les établissements de commerce de détail qui sont soumis à la Loi des heures d'affaires entrée en vigueur le premier janvier 1970 (bill 24), pourront rester ouverts jusqu'à 21 heures tous les jours de la semaine du 11 au 23 décembre. C'est ce qu'a déclaré le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Gérard L. Lévesque, qui a cependant précisé que ces établissements devront fermer leurs portes à 18 heures les 24 et 31 décembre. Les entreprises régies par un décret de convention collective doivent en respecter les conditions.

Les bureaux de l'administrateur de la loi, M. Grégoire Lincourt, sont maintenant situés au 1080 Côte du Beaver Hall à Montréal. A Québec, on peut s'adresser au service de l'information du ministère, au 710 de la Place d'Youville.

## Pêche de la crevette au Québec

Des débarquements qui ont triplé depuis 1966 et qui atteignent vraisemblablement les 700.000 livres en 1970: voilà en résumé les progrès réalisés par la pêche de la crevette, une pêche qui n'existait pas encore au Québec en 1964.

Ainsi se justifie largement l'intérêt que le Québec, avec les provinces de l'Atlantique, manifeste pour la pêche de ce petit crustacé, et la participation active que ses scientifiques apportent à la conférence organisée les 27, 28 et 29 octobre à Saint-Jean (N.-B.), par le comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique.

"Cette conférence visait à faire le point sur une ressource de la mer (la crevette) pour orienter l'exploitation sur une base systématique et rationnelle", selon les termes employés par M. Maurice Lessard, sous-ministre associé de l'Industrie et du Commerce du Québec, à l'ouverture des séances.

Rappelant que l'on connaît depuis longtemps la présence de crevettes dans le golfe Saint-Laurent, même si l'exploitation commerciale a commencé depuis quelques années seulement, M. Lessard estime que l'on doit s'interroger dès maintenant sur les questions d'évaluations des stocks et d'exploitation rationnelle, l'expérience ayant démontré que la surexploitation est souvent dévastatrice.

Il faut également insister sur les problèmes de commercialisation: l'introduction sur le marché d'un produit nouveau ne doit pas se faire sans études préalables, dans le seul but de faire des profits le plus rapidement possible. Seule la qualité garantit la stabilité d'un marché éventuel pour quelque espèce que ce soit.

## La G.B. à la CEE favorisera le Canada

M. David L. Nicolson, président du Comité pour le Canada du Conseil national des exportations britanniques, plaide en faveur de l'expansion du commerce anglo-saxon, a exprimé l'avis que l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun n'aurait pas de conséquence négative sur le commerce canadien. M. Nicolson, Londres, est devenu le centre du monde de l'euro-dollar et deviendrait probablement la plus importante place financière du Marché commun en cas d'adhésion et, de ce fait, plairait aux Canadiens souhaitant importer des capitaux pour le développement de leur propre industrie, diminuant d'autant sa dépendance du capital américain et même japonais.

M. Nicolson parlait au déjeuner de la Chambre de commerce canadienne à Londres.

Le "Grande Foire" de Londres

Une patinoire en plein centre de Londres, à Trafalgar Square, de la colonne Nelson à la National Gallery, promet d'être un des clous de la "grande foire de Londres" qui se tiendra pendant six semaines du 17 janvier au 28 février prochain.

Le ministère des Travaux publics a déjà donné son accord au projet de patinoire, qui devrait être gratuite pour tous, et il ne reste plus qu'à obtenir celui de la municipalité de Westminster.

Parmi les multiples festivités prévues à l'occasion de la foire figurent des diners dansants sur la Tamise, des manifestations sportives en salle, un festival cinématographique, des récitals avec le concours des meilleurs orchestres britanniques, et bien entendu un concours de beauté.

Nouvelle émission des bons du Trésor canadien jeudi, à échéance de 91 jours: \$160 millions à un rendement et un taux moyen de 98,767 et 5,01 pour cent, par rapport à la semaine dernière aux mêmes conditions: 98,714 et 5,22 pour cent.

Aussi une émission à 182 jours de \$40 millions, à un rendement et un taux moyen de 97,503 et 5,14 pour cent par rapport à la semaine dernière aux mêmes conditions: 97,413 et 5,33 pour cent.

NEW YORK (PA) — A compter du début de l'an prochain, les compagnies américaines de cigarettes ne pourront plus dépenser les \$226 millions qu'elles investissaient chaque année en publicité à la radio et à la télévision.

L'emploi de cet argent a suscité bien des conjectures depuis la promulgation, par le Congrès américain, d'une loi interdisant aux fabricants américains de cigarettes de faire de la publicité sur les ondes de la radio et de la télévision après le 1er janvier 1971.

Au début, on a cru que cette manne publicitaire serait accaparée par les magazines et les journaux. Mais tous les indices portent à croire maintenant que seulement une partie de cet argent sera orientée vers les publications imprimées. Parmi celles-ci, les journaux recueilleront la part du lion, surtout parce que les dirigeants des compagnies croient que les magazines ne peuvent absorber une plus grande proportion de publicité sur les tabacs.

rendement et un taux moyen de 97,503 et 5,14 pour cent par rapport à la semaine dernière aux mêmes conditions: 97,413 et 5,33 pour cent.

## Production de la pêche hauturière

En 1969, les débarquements de la flotte de pêche hauturière du Québec se sont élevés à 156.601,676 livres de poisson, mollusques et crustacés d'une valeur de \$5,288,320. Près de la moitié de ces captures, soit 74.436,706 livres ont été faites par les 20 unités de 87 pieds et plus que l'on trouve dans la flotte de pêche hauturière du Québec.

Ces renseignements sont tirés d'une étude qui s'intitule "Les Chalutiers au Québec" et qui a été faite à partir des données complètes des bateaux. La division des industries primaires du Bureau de la statistique du Québec, qui a préparé ce travail, a aussi fait, pour les diverses classes de chalutiers, des essais d'études de rendement, de retour sur investissement et d'effet créateur d'activités au secteur secondaire.

## Succès de l'émission du Trust Royal

L'émission de droits de souscription au capital-actions de la Compagnie Trust Royal, à raison de 8 contre 1, a remporté un vif succès.

Le public a souscrit 99,3 pour cent des 522.317 actions offertes. Chaque action coûtait \$21 et l'offre a pris fin le 23 octobre. Les droits se sont négociés en Bourse, à Montréal, Toronto et Vancouver. L'offre avait été motivée par l'expansion continue des affaires de la Compagnie.

Au total, le nombre des actions en cours a atteint 4.700.960 sur un capital autorisé de 5.000.000 d'actions d'une valeur nominale de \$1.

## L'étiquetage bilingue rentable au Québec

"Si l'étiquetage bilingue était considéré comme un investissement pour les manufacturiers à la fin de 1967, il l'est davantage aujourd'hui", a déclaré récemment devant les membres de l'Association des courtiers en alimentation du Québec, Me Emile Ducharme, directeur du service de la loyauté des ventes du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Me Ducharme se référait à un article publié dans un numéro du Globe and Mail de Toronto, à la fin de décembre 1967, selon lequel les consommateurs québécois ont tendance, dans l'ensemble, à favoriser les compagnies qui utilisent le français sur leurs étiquettes et à l'effet que la popularité d'un produit soit directement proportionnelle à l'importance que son distributeur accorde au bilinguisme.

# USA: où iront les \$226 millions que les fabricants de cigarettes investissaient en publicité à la tv?

NEW YORK (PA) — A compter du début de l'an prochain, les compagnies américaines de cigarettes ne pourront plus dépenser les \$226 millions qu'elles investissaient chaque année en publicité à la radio et à la télévision.

L'emploi de cet argent a suscité bien des conjectures depuis la promulgation, par le Congrès américain, d'une loi interdisant aux fabricants américains de cigarettes de faire de la publicité sur les ondes de la radio et de la télévision après le 1er janvier 1971.

Au début, on a cru que cette manne publicitaire serait accaparée par les magazines et les journaux. Mais tous les indices portent à croire maintenant que seulement une partie de cet argent sera orientée vers les publications imprimées. Parmi celles-ci, les journaux recueilleront la part du lion, surtout parce que les dirigeants des compagnies croient que les magazines ne peuvent absorber une plus grande proportion de publicité sur les tabacs.

En 1968, la publicité sur les cigarettes dans les magazines s'éleva au total à environ \$35 millions alors que dans les journaux elle atteignit près de \$14 millions. Dans le secteur des panneaux-réclames elle ne s'éleva qu'à \$741.800.

A ce sujet, Dan Provost, directeur des relations publiques pour les manufacturiers de cigarettes "Liggett & Myers", a déclaré: "Sans la publicité électronique, nous nous affronterions dans un champ moins vaste. Cependant, l'expérience acquise en Angleterre et en Italie, où la publicité à la télévision est interdite, montre que les ventes n'ont pas diminué".

Les principaux manufacturiers de cigarettes sont très discrets en ce qui concerne leurs projets. "Chaque compagnie tente d'épuiser ses concurrents", a dit l'un d'eux. Mais tous ont déclaré qu'ils ne s'attendaient pas à une augmentation substantielle de la publicité dans les médias imprimés.

Un porte-parole de l'Institut du Tabac, organisme qui exerce une surveillance sur l'industrie à l'échelle nationale, a dit: "Nous ne possédons pas de précisions, mais l'industrie est consciente du fait qu'elle n'aurait pas au mieux de ses intérêts si elle utilisait \$226 millions par année dans d'autres formes de publicité. Le spectacle aurait trop l'air d'un tape-à-l'oeil." Je présume que l'on augmentera plutôt les crédits consacrés à l'organisation du travail

des vendeurs. Le rôle des représentants deviendra plus important."

Le magazine "Life", qui a publié l'an dernier le plus fort volume de publicité sur les tabacs (\$13,5 millions) a dit qu'il ne s'attendait l'an prochain qu'à une légère augmentation. Un dirigeant d'un autre grand magazine a déclaré à peu près dans le même sens: "Je ne m'attends pas à

ce que nous obtenions beaucoup de publicité par suite de cette interdiction sur les cigarettes."

M. Frank E. Moss, sénateur démocrate de l'Utah et président de la Commission sénatoriale qui a mené la lutte en vue d'interdire la publicité des cigarettes sur les ondes, a pressé la Commission fédérale du Commerce de surveiller cette publicité dans les jour-

naux et les magazines parce qu'il craint qu'elle n'augmente de façon substantielle après le 1er janvier prochain.

L'interdit frappant la publicité des cigarettes à la radio et à la télévision est survenu à la suite d'un rapport publié en 1964 par le chirurgien en chef des Etats-Unis. Selon ce document, il existerait une relation de cause à effet entre l'habitude de la cigarette et les maladies respiratoires. De leur

côté, les compagnies de cigarettes ont nié qu'une telle relation ait été démontrée par l'étude du haut fonctionnaire américain.



Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada, des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission des valeurs mobilières, ou autre autorité similaire dans cette province, aura accepté le dépôt dudit prospectus.

Nouvelle Emission

\$60,000,000



Bell Canada

Obligations, première hypothèque, à être datées le 1er décembre 1970

\$25,000,000, 9 1/8% Série AR échéant le 1er décembre 1979

\$35,000,000, 9 3/8% Série AS échéant le 1er décembre 1993

Le capital et les intérêts semi-annuels (1er juin et 1er décembre) et la prime de rachat, s'il y a lieu, seront payables en monnaie légale du Canada à n'importe quelle succursale au Canada de la banque désignée dans les obligations au choix du détenteur. Les obligations seront disponibles avec coupons en coupures de \$1,000, \$10,000, \$25,000 et \$100,000, avec privilège d'immatriculation quant au principal seulement, et sous forme entièrement nominative en coupures de \$1,000 et n'importe quel multiple de \$1,000. Les obligations de la série AR ne seront pas rachetables avant l'échéance. Les obligations de la série AS ne seront pas rachetables avant le 1er décembre 1988 comme faisant partie de toute opération de remboursement ou de remboursement par anticipation par l'affectation, directement ou indirectement, de fonds obtenus au moyen d'emprunts qui coûtent à la compagnie un intérêt de moins de 9.43% par année.

Des exemplaires du prospectus contenant les renseignements sur la Compagnie et sur cette émission peuvent être obtenus des soussignés et autres courtiers qui peuvent offrir ces titres légalement.

Prix: Série AR 100.00 plus les intérêts courus, s'il y a lieu, rapportant 9 1/8%

Série AS 99.50 plus les intérêts courus, s'il y a lieu, pour rapporter approximativement 9.43%

A. E. Ames & Cie Limitée

- Wood Gundy Valeurs Limitée
- Royal Securities Corporation Limited
- Pitfield, Mackay, Ross & Company Limited
- Midland-Order Securities Limited
- Harris & Partners Limited
- René T. Leclerc Incorporée
- Gardiner & Company Limited
- Fry & Company Limited
- Bankers Securities of Canada Limited
- Pemberton Securities Limited
- Odlum Brown & T. B. Read Ltd.
- Brawley Cathers Limited
- Casgrain & Compagnie Limitée
- Walwyn, Stodgell & Co. Limited
- Beatty, Webster & Company Limited
- J. H. Crang & Co. Limited
- Grenier, Ruel & Cie Inc.
- Scotia Bond Company Limited

- Dominion Securities Corporation Limited
- McLeod, Young, Weir & Company Limited
- Lévesque, Beaubien Inc.
- Mills, Spence & Co. Limited
- Bell, Gouinlock & Company, Limited
- Collier, Norris & Quinlan Limited
- Mead & Co. Limited
- Mathews & Company Limited
- R. A. Daly & Company Limited
- Société de Placements & Cie Ltée
- Bongard, Leslie & Co. Ltd.
- Houston, Willoughby & Company Limited
- Maison Placements Canada Inc.
- Bartlett, Cayley & Company Limited
- Wills, Bickle & Company Limited
- O'Brien & Williams
- J. T. Gendron Inc.

- Greenfields Incorporated
- Nesbitt Thomson, Valeurs Limitée
- Richardson Securities of Canada
- Burns Bros. and Denton Limited
- Cochran Murray Limited
- Equitable Securities Canada Limited
- MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd.
- Geoffrion, Robert & Gélinas Ltée
- Fraser, Dingman & Co.
- Morgan, Ostiguy & Hudson Inc.
- Molson, Rousseau & Cie Limitée
- John Graham & Company Limited
- Braut, Guy, Chaput Inc.
- F. H. Deacon & Company Limited
- Tanner Bros. Limited
- J. E. Laflamme Limitée
- Cornell, Macgillivray Limited
- Burgess Graham Securities Limited

Octobre 1970.

Que vous alliez à Rome, Francfort, Amsterdam, Londres ou Madrid...

# goûtez d'abord le confort-espace du B747 AIR FRANCE la seule ligne B747 à partir de Montréal

## le confort-gastronomie



Le B747, une ambiance qui sied bien à la grande cuisine française! Et pétille le champagne et coule le bon vin!

## le confort-détente



Voyez ces accueillants fauteuils: 2 po. plus larges! Tout le confort pour apprécier le Festival en plein ciel: 7 programmes musicaux et les films les plus récents! Le summum! Le salon-club pour les passagers de la 1ère classe.

## le confort-espace



Finis les sacs de voyages dans les jambes! Imaginez: se tenir debout, bien droit, contre un hublot! De l'espace, beaucoup d'espace!



Pour les hommes d'affaires. Machines à dicter avec mini-cassette, papeterie, sous-main et stylo.

Profitez du programme "Bienvenue en France": c'est gratuit. Visite du Louvre. Cocktail dans un cabaret. Excursion d'une demi-journée à Versailles. Echantillons de parfum. Visite de la tour Eiffel. Possibilité de bénéficier d'une voiture pour une journée. Et si vous le désirez, vous aurez le privilège de goûter la vie de château pendant toute une nuit. Pour tous détails, consultez votre agent de voyage; il saura aussi vous indiquer les nombreuses destinations-vacances d'Air France.



**B747 AIR FRANCE**  
La seule ligne B747 Montréal-Paris. Le nouvel art de voyager sans payer plus cher.

# Reprise prudente sur les marchés de crédit du Canada selon la Banque de Nouvelle-Ecosse

Les marchés de crédit canadiens ont au cours du dernier semestre amorcé une phase nouvelle et plus favorable, déclare la Banque de Nouvelle-Ecosse dans sa dernière revue mensuelle. Vers le début de l'année, il était clair que les mesures restrictives officielles avaient les effets prévus pour contenir la multiplication des demandes et provoquer l'intensification des pressions concurrentielles qui s'exercent au sein de l'économie. Les tendances ont en elles-mêmes apporté un certain répit à la rigidité extrême des conditions de crédit qui existaient à la fin de l'année dernière.

En même temps, les autorités canadiennes et américaines, reconnaissant le renversement de la situation et les délais inévitables entre la prise de mesures et la réponse du marché, commencent à s'écarter graduellement de leur politique précédente de sévères restrictions pour adopter des mesures des-

tinées à entraver tout ralentissement prolongé des affaires et à encourager une reprise modérée.

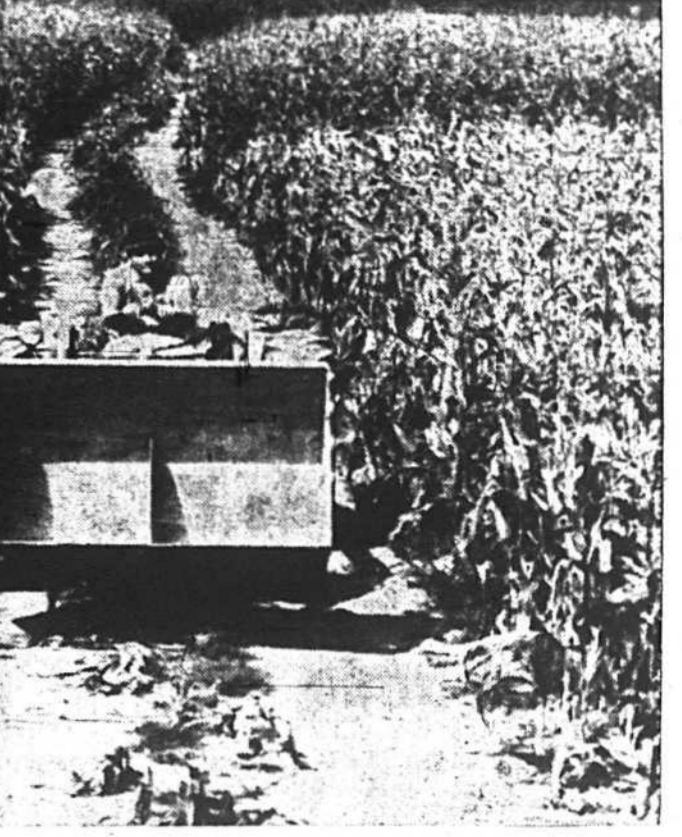
A partir de février, l'organisme bancaire américaine "Federal Reserve" permit un nouveau regain monétaire et le changement de la politique monétaire au Canada a été essentiellement similaire. Dans le domaine budgétaire, cependant, les efforts du gouvernement canadien pour restreindre les dépenses n'ont pas été faciles, car le budget de la défense n'a pas subi le même genre de réduction qu'aux Etats-Unis, et les dépenses fédérales ont fortement augmenté.

A cause de cette hausse en partie, mais encore plus à cause de la forte position du Canada dans son commerce extérieur, la production s'est jusqu'à l'été dernier maintenue plus fermement que celle des Etats-Unis et, vers le milieu de l'année, la production réelle était à peu près 2 pour cent plus élevée qu'un an au-

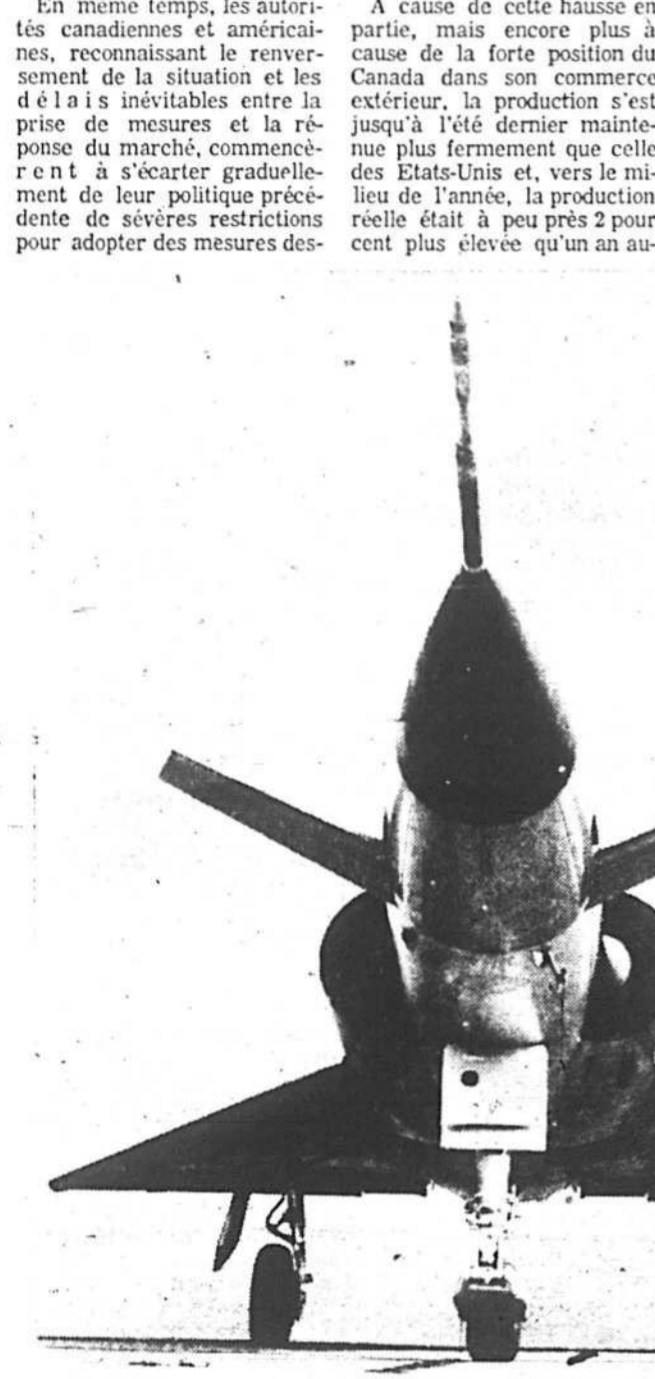
paravant. Pendant l'été, cependant, la production générale a semblé baisser plus distinctement alors que la poussée des exportations commençait à décroître. Vers le milieu de septembre, la balance fut affectée par la grève chez GM.

Dans le cours des réajustements imposés l'année dernière, les demandes privées ont clairement subi le poids des pressions restrictives. Par suite du resserrement du crédit, l'arrivée de fonds sur le marché hypothécaire diminua considérablement, mais une reprise sensible s'est amorcée vers le milieu de l'année. Dans le secteur de la consommation, les demandes de crédit ont aussi été ajustées et, pendant le premier semestre de l'année, on a pu constater une augmentation très négligeable du volume du crédit à la consommation. De nouveau, depuis le milieu de l'année, un certain regain semble avoir commencé.

Le financement des affaires



Un cultivateur québécois au milieu de son champ de maïs.



## Le nouveau bombardier français "à moustaches"

La société des avions Marcel Dassault vient de lancer une nouvelle version du "Mirage 5", équipé de moustaches, améliorant les performances de décollage, d'atterrissage et de Manoeuvrabilité du fameux chasseur bombardier "Mirage". Ce nouvel appareil, baptisé "Mirage Milan", sera pourvu de la version définitive des moustaches rétractables, du réacteur 9 K 50, d'un système d'arme et de navigation très avancé utilisant en majorité les derniers équipements électroniques mis au point dans le cadre du programme franco-britannique, "Jaguar".

Si les demandes de crédit ont démontré ces divers ajustements à la situation économique changeante, des déplacements tout aussi importants sont survenus dans les sources fondamentales de financement. L'un des déplacements les plus notables a été le passage marqué, dans la balance canadienne des paiements, d'un apport net considérable de fonds étrangers vers (temporairement) un compte courant fortement excédentaire. Quant aux sorties et aux entrées de capitaux, des changements importants sont aussi survenus, spécialement depuis avril; les arrivées de fonds à long terme diminuent d'une façon marquée (plus particulièrement dans le cas des gouvernements provinciaux empruntant à l'étranger) tandis que les sorties nettes de capitaux à court terme enregistrées auparavant se changent, du moins temporairement, en mouvement d'apport net.

Dans le domaine bancaire, le total des dépôts bancaires qui avait diminué vers le milieu de 1969, amorça un nouveau mouvement de hausse en avril dernier et, jusqu'en septembre, il avait augmenté à un taux annuel de 9 pour cent. Au cours des quelques premiers mois d'expansion assez rapide, au cours desquels l'apport de fonds étrangers exerça une forte influence, l'augmentation des dépôts coïncida avec une baisse distincte du total des prêts bancaires, ce qui a permis aux banques d'augmenter leurs liquidités. Après juin, cependant, cette phase de relâchement monétaire prit fin, temporairement du moins, alors que les prêts enregistrèrent une avance renouvelée (réflétant en partie les difficultés du marché des effets commerciaux aux Etats-Unis) et que les portefeuilles hypothécaires continuèrent d'augmenter aussi régulièrement.

A tout prendre, de conclure la Banque, le système financier canadien a démontré un degré encourageant d'adaptabilité dans une période d'ajustement difficile. Pendant la transition désirée vers une expansion moins inflationniste et plus saine, le rythme excessif des augmentations de salaire présente des dangers réels, de même que l'augmentation soutenue des dépenses gouvernementales.

## Les USA attendraient peu d'aide de la CEE sur le problème des textiles

WASHINGTON (AFP) — La remise par la Communauté européenne d'une note au gouvernement américain sur les dangers d'un protectionnisme constitue un épisode important de la partie à trois entre les Etats-Unis, les Six et le Japon qui va décider de l'avenir du commerce mondial, estime-t-on à Washington.

La note rédigée par le conseil des ministres de la Communauté lors de sa réunion la semaine dernière à Luxembourg fut étudiée au Département d'Etat. La première réaction des spécialistes, c'est que les Etats-Unis ne doivent pas se faire trop d'illusions sur l'aide qu'ils peuvent recevoir des Européens pour régler le problème des textiles japonais.

La Communauté se déclare bien "prête à rechercher dans un esprit constructif une solution positive aux problèmes concrets qui se posent dans le

## Les producteurs québécois de maïs réalisent un tour de force

Les cultivateurs québécois auront récolté, cet automne, 500,000 boisseaux de maïs industriel qui leur rapporteront plus de \$750,000. Il y a quelques années seulement, un tel tour de force aurait semblé impossible à réaliser dans la province par suite de la frai-

cheur du climat et de la brièveté de la belle saison.

Pour atteindre ce record, les cultivateurs ont dû combiner leurs efforts avec ceux de généticiens de diverses universités et d'agronomes de la Province, qui ont travaillé ensemble sous l'impulsion du programme de développement des céréales lancé il y a dix ans par la Maison Seagram pour mettre au point de nouveaux maïs à grains hybrides et informer les cultivateurs de nos régions sur la façon de les cultiver et de les traiter.

M. M.W. Griffin, vice-président à la direction et chef des services d'exploitation de la Maison Seagram, précise que le Programme a été appliqué partout au Canada mais que c'est au Québec que les plus grands succès ont été atteints.

"C'est cette année, déclare-t-il, les agriculteurs québécois ont cultivé plus de 100,000 acres de maïs, alors qu'il y a dix ans, cette culture n'existait pratiquement pas dans la Province.

"Nous avons été enchantés, ajoute M. Griffin, de l'enthousiasme avec lequel les cultivateurs québécois ont collaboré à nos programmes-pilotes et du dynamisme avec lequel ils se sont lancés dans la production massive de maïs industriel. Cette année, on a récolté du maïs de ce type dans 250 exploitations différentes de la province."

L'orge, le seigle et le maïs industriel sur les matières essentielles utilisées par les distilleries; c'est pourquoi la Maison Seagram a lancé, vers

## COTES de l'or

Le prix de l'once continue de s'élever sur les marchés européens. A Londres, l'once d'or a perdu 921/2 cents à \$37.25.

A Zurich, baisse également à \$37.55-537.75 contre \$37.75-538.00.

A Francfort, l'once d'or a perdu 1 cent à \$37.47.

A Paris, l'indice des 6 banques fixant le prix du lingot de 1 kilo dont il faut 6,418 francs a perdu de 138 francs. L'once d'or a perdu 50 cents à \$37.42.

## Devises étrangères

Air. du Sud	Rand	1.4222
Allemagne	D.Mark	2.3812
Argentine	Livre	2.4404
Autriche	Schilling	1.1389
Belgique	Franc	0.0206
Brsil	Cr. Novo	2.187
Danemark	Couronne	1.362
Espagne	Peseta	0.148
France	Franc	1.849
Hollande	Guilder	2.3828
Italie	Lire	0.0141
Japon	Yen	0.00256
Mexique	Peso	0.0818
Etats-Unis	Dollar	1.02332
Norvège	Couronne	1.429
Nouv.-Zélande	Dollar	1.1429
C.N.S., 15 déc.	Franc	2.355
Perou	Soleil	0.02

## cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA		
Achat	Vente	
4 1/2, 1er sept.	1972 96	96 1/2
7 1/2, 1er sept.	1976 81	82
7 1/2, 1er sept.	1977 101	101 1/2
7 1/2, 1er sept.	1978 100	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1979 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1980 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1981 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1982 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1983 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1984 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1985 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1986 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1987 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1988 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1989 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1990 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1991 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1992 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1993 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1994 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1995 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1996 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1997 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1998 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	1999 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2000 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2001 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2002 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2003 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2004 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2005 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2006 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2007 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2008 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2009 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2010 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2011 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2012 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2013 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2014 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2015 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2016 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2017 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2018 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2019 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2020 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2021 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2022 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2023 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2024 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2025 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2026 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2027 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2028 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2029 100 1/2	100 1/2
7 1/2, 1er sept.	2030 100 1/2	100 1/2

## cote des grains

MARCHÉ A TERMES: (WINNIPEG)		
Ouv.	Haut	Bas
Oct.	2.49 1/2	2.50 1/2
Nov.	2.48 1/2	2.49 1/2
Dec.	2.47 1/2	2.48 1/2
Jan.	2.46 1/2	2.47 1/2
Feb.	2.45 1/2	2.46 1/2
Mar.	2.44 1/2	2.45 1/2
Avril.	2.43 1/2	2.44 1/2
Mai.	2.42 1/2	2.43 1/2
Juin.	2.41 1/2	2.42 1/2
Juillet.	2.40 1/2	2.41 1/2
Août.	2.39 1/2	2.40 1/2
Sept.	2.38 1/2	2.39 1/2

## fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE		
Achat	Vente	
Abbey Nth Am Fund	1.08	1.08
A.G.F. Special	1.27	1.27
All Cdn Com	6.51	7.12
All Cdn Div	7.53	8.23
All Cdn Ven	3.26	3.56
American Growth	4.49	4.93
Andree Equity	3.69	4.03
Baycrest Investors	4.64	4.69
Bearskin Growth	5.50	6.04
Beaufort	38.27	41.6
Canada Growth	5.04	5.54
Canada	8.57	8.88
Cdn Gas Energy	12.52	13.76
Cdn Invest Fund	11.31	11.51
Cdn Scudder Fund	17.34	17.34
Cdn Sec Growth	1.18	1.59
Cdn S.A. Gold Fund	5.13	5.61
Cdn Truvest	4.54	4.78
Canafund	54.31	57.03
Capital Growth	7.89	8.10
Champion Mutual	6.76	7.29
Chase Fund	7.81	8.54
Collective Mutual	5.25	5.77
Commonwealth Intl	11.23	12.31
Competitive Capital	5.94	6.51
Corporate Investors	4.87	5.33
Corporate Invest Stock Fd	4.37	4.8
Commonwealth Intl Inv	2.85	3.12
Dominion Compound	4.45	4.83
Edreylus	10.30	11.35
Energy Investment	5.31	6.30
Exec Fd Cda	5.80	6.36
Exec Inv Intl	3.43	3.78
Fidelity Trend	20.43	22.33
First Participating	15.19	16.60
Fonds Desjardins A	3.79	4.11
Fonds Desjardins B	4.31	4.63
Fonds Collectif A	5.54	6.05
Fonds Collectif B	5.00	5.13
Fonds Collectif C	7.74	8.45
Fonds P.E.P.	2.94	3.20
Fraser Growth	2.45	2.68
Gis Compound	7.85	8.63
Gis Income	3.02	3.32
Growth Equity	5.57	6.12
Growth Oil and Gas	21.21	22.8
Investors Growth	6.76	7.29
Guardian Growth	6.76	7.29
Harvard	5.99	6.56
IOS Intl	5.97	6.54
IOS Venture	3.26	3.56
Industrial Growth	5.25	5.88
International Growth	5.59	6.02
Investors Intl Mutual	13.02	14.23
International Growth	6.08	6.65
Investor	5.25	5.88
KeyStone Cda	14.46	16.00
KeyStone Cust S-1	5.47	6.03
KeyStone Cust S-2	3.77	4.12
KeyStone Cust K-2	4.37	4.78
KeyStone Polaris	3.08	3.38
Kingston Research	12.48	13.73
Magna Carta	1.72	1.87
Maritime Equity	2.75	3.01
Marlborough	3.78	4.13
Mutual Accumulating	4.63	5.10
Mutual Bond	8.69	9.19
Mutual Growth	4.02	4.2
Mutual Income	4.48	4.98
Natrusco	11.37	11.93
Naturus Resources	6.74	7.27
N.W. Equity	4.69	5.15
N.W. Financial	3.50	3.85
N.W. Growth	4.26	4.68
N.W. Williams Street	12.81	13.81
Oppenheimer Fund	6.79	7.42
Pension Mutual	6.59	7.22
Planned Resources	5.05	5.55
Ph. H. and N. Fund	10.24	10.44
Planned Resources	5.05	5.55
Provident Mutual	5.99	6.55
Prov Stock Fd	2.72	3.17
Radisson Growth	5.99	6.55
Radisson	2.60	2.90
Regent Fund	7.71	8.43
Sav Inv Pref et Rev	5.57	6.23

## titres au comptoir

par la PRESSE CANADIENNE		
Achat	Vente	
AGF Special	200	214
Basic Res Int	600	370
Chibex King	2050	145
Clearwater	17000	26
Creswell	1000	55
DLP Div	80000	225
Elect Justice	3200	75
Elect Assoc	300	325
Gaspex	1000	13
Grain Inds	200	200
Grt LK Nick	1850	400
Hughes Inds	1000	125
Initiative Ex	1000	220
Int Systems	6300	102
Kilgarney	1200	14
Larchmont	11000	73
Mediapac	1100	135
Morona Copper	10000	23
New Assoc Dev	1700	13
Newbaska	2150	30
NB Uranium	2900	500
Nouvel Mng	18000	62
NQX	1000	45
Panacea	4000	10
Peoples Stores	1050	1000
Que. Anthony	1000	24
Robin Red Lk	500	90
Silver Stack	1000	70
Socia Ltd	100	100
Toronto Mn	500	40
Un-Meche	8000	17
Weston	3300	115
Wright Bar	4200	130

## le marché des BESTIAUX

Rapport hebdomadaire		
(PC) — La demande d'achat, les prix réguliers et le commerce actif, cette semaine, aux marchés de Montréal.		
Les arrivages: 2,028 bêtes à cornes, 1,855 vaches, 107 moutons et agneaux.		
Le bœuf de choix coté \$30; la qualité ordinaire, \$28-29.50; la qualité moyenne, \$26.50-28.25; la qualité ordinaire, \$20-22.25.		
La vache de bonne qualité se vendait à \$21-22.25; la qualité moyenne, \$19-21.25; la qualité ordinaire, \$17-19.25 pour les conserves et la charcuterie, \$11.25-18.25.		
La génisse de bonne qualité était à \$25.50; la qualité moyenne, \$23-24.75; la qualité ordinaire, \$19-25-27.4.		
Le veau de bonne qualité, \$40-45.50; la qualité moyenne, \$35-40.50; la qualité ordinaire, \$20-37.		
Le porc n'était pas coté.		
L'agneau de bonne qualité, \$35.50.		
Le mouton de bonne qualité, \$11-15.		



Selon le directeur des laboratoires de recherche de la Maison Seagram, le Dr W. A. Curran, la compagnie a l'intention d'acheter, pour sa distillerie de Ville LaSalle, toute la récolte québécoise qui sera conforme à ses normes de qualité.

# FAITS divers

## 200 bâtons de dynamite découverts à Lucerne

La Sûreté municipale de Lucerne, comté de Gatineau, a découvert à la suite d'un appel anonyme 200 bâtons de dynamite qui se trouvaient dans le coffre d'une voiture abandonnée sur le chemin Cook road, à Lucerne.

D'après les premières constatations faites sur les lieux, il ne semble pas que ces vieux

explosifs proviennent du volerne, comté de Gatineau, a découvert à la suite d'un appel anonyme 200 bâtons de dynamite qui se trouvaient dans le coffre d'une voiture abandonnée sur le chemin Cook road, à Lucerne.

Toutefois, en collaboration avec la Sûreté du Québec de Hull, la police municipale de Lucerne poursuit son enquête afin d'établir la provenance de cette dynamite et d'en trouver le propriétaire.

## Une fillette de 12 ans tue l'agresseur de son amie

ROME (AFP) — Une fillette de douze ans, Angela Ceroni, a, pour sauver son amie Anna, âgée de onze ans, tué de plusieurs coups de couteau hier à Rome, un homme qui tentait d'abuser d'elle.

Selon l'agence Ansa, les deux enfants étaient entrées hier matin, dans le magasin d'alimentation tenu par un certain Mario de Angelis, dans le quartier du Transtevere. Elles achetèrent du chewing-gum. Quand elles voulurent sortir, l'homme abaissa le rideau de fer et les deux fillettes furent alors en butte aux assauts du commerçant.

Comme Anna résistait, il la frappa avec un manche de couteaux, la jeta à terre, et se mit à lui serrer le cou. Angela, pour secourir son amie, jeta sur l'homme des paquets de produits surgelés, en vain.

à demi-étranglée, Anna cria: "Prends l'autre couteau". C'était un couteau de boucher. Angela en frappa à plusieurs reprises et de toutes ses forces l'agresseur de son amie, jusqu'à ce qu'il lâche prise. Blessé à mort, l'homme se redressa cependant pour frapper les fillettes à coups de bouteille. Aux cris des enfants, un attroupement se fit devant le magasin. De l'extérieur, le rideau de fer fut relevé. Les enfants sortirent ensanglantées. L'homme trouva encore la force d'abaisser le rideau de fer. Quand il fut relevé, l'agresseur agonisait. Il est mort à l'hôpital.

Anna a une fracture du crâne et le pronostic est réservé. Quant à Angela, elle devra être hospitalisée pendant deux semaines.

## Deux hommes arrêtent un malade sexuel

Aidé d'un voisin, le père d'un garçonnet a arrêté samedi un maniaque sexuel qui rôdait dans le quartier Rosemont depuis quelque temps.

L'individu, dont l'identité n'a pas été révélée, est soupçonné d'avoir posé des gestes incélestes avec des enfants qui fréquentent un parc situé entre les 41<sup>ème</sup> et 43<sup>ème</sup> avenues, près de la rue Beaubien.

maniaque avait donné cinq cents au garçonnet pour assouvir ses instincts. L'enfant avertit son père et celui-ci lui dit de l'appeler dès que le triste sire tenterait à nouveau son manège.

Hier, après-midi, le maniaque a de nouveau essayé d'entraîner deux jeunes garçons mais il était rapidement arrêté par le père de l'enfant déjà averti et remis aux policiers du poste no 3.

## Vol d'appareils électriques: remise de peine de 2 ans

Un jeune homme de 20 ans qui a reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir volé par effraction des appareils électriques d'une valeur de \$300 s'est vu accorder "une première et dernière chance" par le juge Emile Trotter.

L'accusé, Michel Campeau, a bénéficié d'un sursis de sentence assorti de la condition de garder la paix durant deux années.

Un autre adolescent, âgé de 18 ans, Gaétan Brisebois, de Saint-Lambert, a aussi bénéficié de la clémence de la Cour.

de \$100, au 920, boulevard Curé-Poirier, à Longueuil, le jeune homme a été condamné à une liberté surveillée de deux ans.

Enfin, un troisième individu qui a déclaré qu'il faisait affaire pour la première fois avec la Justice a aussi eu droit à une chance.

Après avoir été reconnu coupable du vol de quatre chaudières dans un magasin de Dorval, Jean-Marc Poissant, 24 ans, a bénéficié d'une sentence suspendue de deux ans.

Il avait été arrêté dans un restaurant de Châteauguay, où il tentait de vendre les appareils.

## Jeune homme séquestré pendant 12 heures dans le coffre de sa voiture

NEWPORT BEACH, Californie (UPI) — Le jeune neveu d'un riche entrepreneur du sud de la Californie a passé samedi 12 heures emprisonné dans le coffre arrière de sa voiture et a été libéré après que la police eut appréhendé son présumé ravisseur au moment où il tentait de prendre possession d'une rançon de \$200,000.

neveu serait tué et l'Université de la Californie, à Irvine, serait l'objet d'un attentat à la bombe.

Conformément aux directives de l'individu, la servante de M. Lusk, qui n'a pas été identifiée, a mis l'argent dans un sac de papier et l'a emmené à l'hôtel Disneyland, mais le ravisseur ne s'est pas montré.

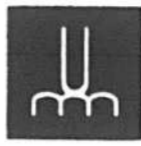
Ce dernier a rappelé M. Lusk et lui a ordonné d'emporter la rançon à l'hôtel International de Los Angeles.

Peu de temps après, un homme qui se disait armé s'approcha de la servante et exigea l'argent. Il fut arrêté sur-le-champ par les policiers, qui s'étaient rendus auparavant sur les lieux de la rencontre.

Le suspect, identifié comme étant Ralph Timothy Potter, âgé de 22 ans, a conduit les policiers à l'auto du jeune Lusk, stationnée sur le terrain de l'hôtel Disneyland.

Le jeune homme a déclaré qu'il était dans le coffre depuis 12 heures.

# CARRIÈRES et PROFESSIONS



UNIVERSITE DE MONTREAL

## ANALYSTES en SYSTEMES et METHODES

**FONCTIONS:** Sous la responsabilité du directeur du Centre d'informatique de gestion, collaborer à l'élaboration et à l'implantation de systèmes administratifs.

**QUALIFICATIONS:** Posséder un diplôme universitaire ou formation équivalente en administration, en sciences commerciales ou autre discipline connexe; avoir des connaissances en informatique; avoir une expérience de quelques années, au sein de grands organismes publics ou privés dans un des domaines suivants: organisation, méthodes, systèmes, procédures ou informatiques.

**SALAIRE:** à déterminer selon qualifications académiques et années d'expérience.

Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet au

Service du personnel,  
Université de Montréal,  
Case postale 6128,  
Montréal, Québec.

## GÉRANT RÉGIONAL BILINGUE AU QUÉBEC

DEMANDE PAR  
MAZDA MOTORS OF CANADA LTD.

Afin de mettre en valeur et de gérer le service québécois des ventes, de l'entretien et des pièces de Mazda, la voiture importée qui gagne le plus de terrain sur le marché. Excellentes possibilités d'avancement. Lieu de travail: Montréal. Rémunération: à discuter. Pour obtenir une entrevue à Montréal, écrire confidentiellement à

M. John W. Browne, directeur général.

MAZDA MOTORS OF CANADA LTD.  
2721, Lake City Way  
Burnaby 2, B. C.

## REPRESENTANTS PRODUITS ALIMENTAIRES

Jeunes hommes ambitieux et désireux de se créer une carrière avec une compagnie progressive d'envergure nationale.

**1) POSITION:** Représentant pour vendre produits alimentaires aux restaurants, hôpitaux, hôtels, etc. LE TERRITOIRE: La Mauricie, Trois-Rivières et environs.

**2) POSITION:** Représentant pour vendre produits d'épicerie. Habileté de merchandising un avantage. LE TERRITOIRE: Montréal et environs.

**QUALIFICATIONS:** Minimum 12<sup>e</sup> année ou équivalent; Expérience dans l'alimentation un avantage; Désir de progresser avec une entreprise en pleine évolution. **TRAITEMENT:** A discuter selon qualifications et expérience. Bénéfices marginaux très intéressants. Toute candidature sera strictement confidentielle. Faire parvenir à:

A. LUPIEN  
LES PRODUITS SALADA LIMITEE  
5430, COTE-DE-LIESSE  
MONTREAL 307

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

**RENSEIGNEMENTS:** Les annonces publiées dans cette section sont facturées au tarif uniforme de .95 la ligne égale. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

**SERVICE CONFIDENTIEL** Réponse via numéro de poste. Il peut arriver, qu'en répondant à une annonce utilisant un numéro de case, vous appreniez, par la suite l'identité de l'annonceur et que l'ayant su au préalable vous n'auriez certainement pas voulu. Un tel risque peut être éliminé. Placez tout simplement votre demande d'emploi dans une enveloppe adressée au Service Confidentiel de LA PRESSE, case 0000 Montréal 1. Il sera ainsi possible d'empêcher que votre demande d'emploi ne parvienne à destination si le nom de l'annonceur utilisant un numéro de case est mentionné dans votre liste et votre demande sera détruite.

Téléphonez à 874-7245, 7246 ou 7258  
Demandez  
Mlle PIERRETTE LALUMIÈRE ou Ecrivez à LA PRESSE  
7, rue St-Jacques, Montréal

# engineers

## INGENIEURS PATES ET PAPIERS

En tant que spécialistes du placement des ingénieurs, nous avons été chargés d'accorder, au cours des quelques semaines à venir, des entrevues aux candidats qui se présentent à divers postes de direction dans l'industrie des pâtes et papiers. On nous demande de trouver d'urgence 23 ingénieurs agréés, pour travailler dans diverses villes du Canada surtout en Ontario et au Québec. Ces divers postes offrent une excellente sécurité pour l'avenir en plus de salaires alléchants et d'avantages sociaux. On paiera au besoin les frais de déménagement. Pour obtenir des renseignements additionnels, les candidats devront s'adresser à M. J. Sinclair Smith, à Montréal à 866-3406, frais virés, ou de préférence adresser un curriculum vitae et indiquer le numéro de l'offre d'emploi qui les intéresse. En retour, on fera parvenir une description complète de la tâche à accomplir, aux candidats jugés intéressants. Toute demande sera traitée avec la plus stricte confidentialité et on ne communiquera pas avec l'employeur actuel à moins d'en avoir l'autorisation du candidat.

FABRICATION	
M/1 DIRECTEUR RESIDENT — Papiers fins	jusqu'à \$25000
M/2 DIRECTEUR D'USINE — Papier journal	jusqu'à \$25000
M/3 DIRECTEUR — Entretien, usine de papier Kraft	jusqu'à \$23000
M/4 SURINTENDANT GENERAL — Usine à pâte et produits chimiques	jusqu'à \$22000
M/5 SURINTENDANT GENERAL — Papier journal	jusqu'à \$20000
M/6 INGENIEUR SURINTENDANT — Usine de pâte et de papier Kraft	jusqu'à \$16000
M/7 INGENIEUR D'USINE ADJOINT — Papier journal	jusqu'à \$16000
M/8 CHIMISTE-CHEF D'USINE — Papiers fins	jusqu'à \$15000
M/9 SURINTENDANT DE L'INSTRUMENTATION — Usine de papier Kraft	jusqu'à \$14000
M/10 SURINTENDANT DE LA PRODUCTION — Matériaux de construction	jusqu'à \$13000
M/11 INGENIEUR DES SERVICES TECHNIQUES — Usine de papier Kraft	jusqu'à \$13000
M/12 INGENIEUR D'USINE — Papier enduit	jusqu'à \$13000
M/13 INGENIEUR DES PROJETS — Usine de papier journal	jusqu'à \$12000
M/14 INGENIEUR DES PROJETS — Usine de pâte et de papier Kraft	jusqu'à \$12000
M/15 INGENIEUR ELECTRICIEN — Usine de papier journal	jusqu'à \$12000
M/16 INGENIEUR DES METHODES — Usine de pâte et de papier Kraft	jusqu'à \$10000

INGENIEURS-CONSEILS	
C/1 DIRECTEUR DE CHANTIERS — Usine de pâte	jusqu'à \$20000
C/2 INGENIEUR-CHEF EN MECANIQUE — Installation de tuyauterie pour vapeur et fabrication	jusqu'à \$19000
C/3 INGENIEUR, CADRES DE CHANTIER — Usine de pâte	jusqu'à \$16000
C/4 INGENIEUR RESIDENT — Installations de production de vapeur	jusqu'à \$15000
C/5 INGENIEUR CONCEPTION MECANIQUE — Usine de pâte	jusqu'à \$15000
C/6 INGENIEUR CIVIL, CONCEPTION — Usine de pâte	jusqu'à \$15000
C/7 INGENIEUR ELECTRICIEN, CONCEPTION — Usine de pâte	jusqu'à \$15000
C/8 INGENIEUR AUX VENTES — Machine à papier	jusqu'à \$15000

## SINCLAIR-SMITH & ASSOC.

TORONTO  
80 King Street West  
Suite 2007  
364-9131

MONTREAL  
1010 ouest,  
rue Sainte-Catherine  
Suite 1102  
866-3406

## COLLEGE DE SAINT-HYACINTHE Offre d'emploi DIRECTEUR DES SERVICES PEDAGOGIQUES

**FONCTIONS:** Sous l'autorité du Directeur général, il a la responsabilité des programmes d'études, de leur implantation, des méthodes pédagogiques; il organise l'enseignement et établit les calendriers et les horaires.

**QUALIFICATIONS:** Etudes: Diplôme universitaire supérieur ou B.A. Expérience: 3 ans comme éducateur à temps plein au niveau collégial, dont au moins l'équivalent de 2 ans comme enseignant à temps plein au niveau collégial; 1 an dans la gestion de personnel.

**SALAIRE:** Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

**DOCUMENTS REQUIS POUR L'ETUDE DU DOSSIER**  
Demande écrite  
Curriculum vitae  
Attestations officielles de la scolarité et de l'expérience.

**DATE-LIMITE**  
Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande dans une enveloppe scellée portant la mention "CANDIDATURE — POSTE D.S.P." à l'attention du directeur général, 450 rue Girouard, St-Hyacinthe, avant 5 h. 00 P.M., le lundi 16 novembre 1970.

HENRI-PAUL GIROUARD, M.V.  
DIRECTEUR GENERAL

## CHEF TRADUCTEUR

Importante compagnie canadienne recherche, pour ses bureaux de Montréal, chef traducteur capable d'assumer la direction d'un groupe de personnes et de superviser traductions générales et techniques de l'anglais au français et vice versa. Le candidat doit posséder plusieurs années d'expérience, une bonne culture générale et une connaissance approfondie des ressources du français.

Excellent salaire, avantages sociaux. Discretion assurée.

Adresser curriculum vitae détaillé à

Case 11,572 LA PRESSE

## LAKESHORE REGIONAL SCHOOL BOARD demande PROFESSEUR DE FRANÇAIS (langue seconde)

Grande école polyvalente dans l'ouest de l'île de Montréal.

**QUALIFICATIONS:**  
1) Diplôme d'enseignement  
2) Expérience désirée  
3) Préférence au candidat avec diplôme de la Province de Québec.

Adresser "curriculum vitae" à  
DIRECTEUR DU PERSONNEL  
LAKESHORE REGIONAL SCHOOL BOARD  
450 rue CHURCH, BEACONSFIELD, QUEBEC

## HOPITAL DE CHICOUTIMI INC. recherche des PHYSIOTHERAPEUTES

Salaire: de \$5,900. à \$8,500. Un boni appréciable s'ajoute à ce salaire.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:  
Direction du personnel  
Hôpital de Chicoutimi Inc.  
Chicoutimi, P.Q.

500 861-8371

\$8,500 — GENIE INDUSTRIEL — Le candidat doit être bilingue, avec 2-3 ans d'expérience dans les méthodes de travail, contrôle de prix, etc. L'usine est située dans la région de St-Jérôme.

Appeler Richard d'Auteuil

\$12,000 + auto — FOURNITURES CHIRURGICALES — Une compagnie manufacturière établie sur une base internationale demande un représentant bilingue pour Montréal et la région avoisinante. Préférentiellement, nous recherchons un homme d'expérience dans les produits pharmaceutiques mais cette restriction n'est pas stricte.

Appeler Jean-Pierre Jasmin

\$ ouvert — PROGRAMMEUR — Notre client recherche jeune homme bilingue ayant complété son cours secondaire pour entreprendre la direction d'un département d'opération. Les qualités de base seraient 2 ans d'expérience sur machine IBM 402 et 519 ainsi que les connaissances de facturation et de contrôle d'inventaire.

Appeler Pierre Voisard

\$9,000 + auto — VENTE AUX HOPITAUX, SHERBROOKE — Excellente compagnie manufacturière internationale requiert les services d'un gradué universitaire possédant quelque expérience de la vente pour promouvoir des produits chirurgicaux auprès des hôpitaux dans les Cantons de l'Est.

Appeler J. Racette

\$6,000 + auto + dépenses — DEBUTANT-VENTES — Une très grande compagnie internationale et manufacturière demande pour Montréal, un débutant dans la vente possédant une formation scolaire minimum de 13 ans, bilinguisme nécessaire.

Appeler Jacques Racette

500 Selection Services Canada Limited  
615 o., boul. Dorchester, suite 500, Mt. Qu.

HALIFAX: (902) 429-3173  
TORONTO: (416) 360-1293  
OTTAWA: (613) 237-2888  
QUEBEC: (418) 522-8171  
VANCOUVER: (604) 688-8251

## PROGRAMMEUR

Nous avons un poste intéressant pour un programmeur bilingue à nos bureaux de la Côte-de-Liesse. Le travail consiste à préparer et à écrire des programmes pour un ordinateur électronique Univac 9300 à rubans magnétiques.

La personne choisie devra posséder 2 à 3 années d'expérience dans la programmation et une connaissance approfondie d'un langage à haut niveau. Les langages suivants sont utilisés: R.P.G., Assembler, Cobol et Fortran.

Veuillez faire parvenir un résumé de vos qualités et de votre expérience à:

Service du personnel,  
OFFICE NATIONAL DU FILM,  
Case postale 6100,  
Montréal 379, Qué.

## INSPECTEURS

**QUALIFICATIONS:**  
• Avoir complété une 12<sup>e</sup> année;  
• Posséder une très bonne connaissance de la loi des décrets de conventions collectives et de son application;  
• Initiative, bon jugement, sociabilité  
• Maîtrise du français et de l'anglais

**FONCTIONS:** Sous la direction du chef inspecteur vérificateur:

• Faire enquêtes et inspections;  
• Dresser des réclamations pour infractions au décret.

Bénéfices sociaux usuels. Salaire selon la convention collective.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

CASE 11,575 LA PRESSE

## INGENIEURS SENIORS

Requis pour gerance de projets, impliquant génie civil, structure, voirie, mécanique et électricité. Les candidats bilingues auront la préférence.

Répondre par écrit, mentionnant le salaire désiré. Toute réponse sera tenue confidentielle.

BEAUCHEMIN — BEATON — LAPOINTE

Ingénieurs et conseillers en planification,  
6655 Côte-des-Neiges,  
Montréal 249.  
Att: M. G. Bischoff.

## INFIRMIERS (ERES) LICENCIES (ES)

possédant suffisamment d'expérience et de maturité pour être promu(es) à court terme assistant(s) hospitalier(s).

Demandé(es) par hôpital de malades chroniques, situé au centre de Montréal.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

CASE 11573, LA PRESSE

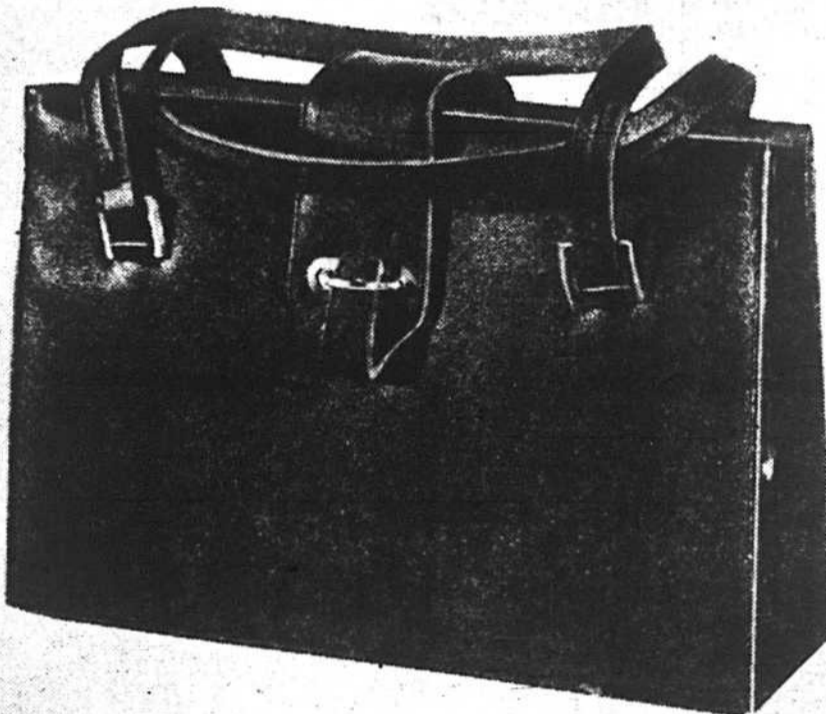
# À Noël...une pensée pour les autres! EATON est à votre service.



Prix courant 40.00  
Spécial 26.67



Prix courant 45.00  
Spécial 29.97



Prix courant 20.00  
Spécial 13.27



Prix courant 17.00  
Spécial 11.27

**1/3 de rabais!**  
**Une aubaine dans le sac... en cuir**

Prix courant 13.00 à 55.00

Spécial

**8.67 à 36.67**

Tout un choix de sacs à main en vogue cette saison: genre besace, fourre-tout, enveloppe ou bandoulière. Tous à prix très bas pendant cette offre spéciale. Vous aimerez aussi les cuirs: nappa souple, veau grenu-alligator luisant, vernis froissés dans une myriade de dorures. Quatre modèles seulement de cette super sélection sont représentés ici. Venez vite choisir votre préféré chez Eaton où l'aubaine est dans le sac.

Commandes passées au magasin seulement

EATON en ville (rez-de-chaussée), Ville d'Anjou, Pointe-Claire - Rayon 217



## Les inimitables imitations, les accessoires simili-fourrure!

Spécial **10.00** ch.

Complétez en beauté vos ensembles d'hiver. En effet, EATON vous offre une toute nouvelle collection d'accessoires à un prix plus qu'abordable. Rendez-vous chez EATON au plus vite pour vous choisir une de ces ravissantes toques "très mode".

- A—Toque doublée en simili-vison noir, brun et beige dans le groupe.
- B—Le "fédora" avec écharpe attachée aussi en tissu castor. Se fait en brun, vert, beige et blanc dans le groupe.
- C—Jolie casquette avec écharpe attachée, les deux en beau tissu castor. Existe dans les tons de noir, brun, beige dans le groupe.

Commandes passées au magasin seulement.

EATON en ville (au rez-de-chaussée), Ville d'Anjou, Pointe-Claire - Rayon 204



## Pour Elle... de Lancôme

Un cadeau de beauté qu'elle appréciera se voir offrir à Noël. Choix de toute une gamme de cosmétiques de France, à fragrance luxueuse et aux propriétés embellissantes pour un teint sans défaut.

A et B—"Bienfait du matin"

6.25 tube 1 1/2 oz      8.00 pot 2 oz  
Crème de jour de nuance chair pour peau sèche ou grasse. Une façon révolutionnaire de tonifier, hydrater et protéger l'épiderme.

C—"Ablutia"

4.25 tube 2 oz      7.00 pot 4 oz  
Du nouveau pour la toilette matinale du visage. Sert de savon et s'enlève avec de l'eau qu'il adoucit pour protéger l'épiderme. Gant de toilette compris.

D—Rouge à lèvres

2.25  
Nouvelles nuances Elfe, Nymphé, Djinn. U rouge à lèvres remarquablement crémeux en attrayant étui doré.

E—"Maqui-Blush" compact

5.50

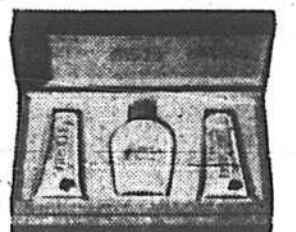
EATON en ville (rez-de-chaussée), Ville d'Anjou - Rayon 212

Fard à joues maqui-finish pour un éclat transparent jeune du visage. Boîtier compact avec pinceau. Nuance Blush doré, Blush Secret, Blush Ambré, Blush Rosé.

Venez rencontrer la représentante attitrée Lancôme, Mlle Elona Loeffler, au comptoir Lancôme chez Eaton en ville du mardi 3 au samedi 7 novembre.

PRIME:

Tout achat de 6.00 ou plus vous donne droit au coffret - beauté comprenant Fresca-bel, émulsion hydratante de base; Absolue, crème de nuit revitalisante; Galatée, lait démaquillant.





## Pour son Noël à Elle des articles de toilette

De jolis bonnets de bain, des savons parfumés, de luxueux produits de toilette qui font la peau douce. Des petits riens sûrs de plaire! Choix parmi un excellent assortiment d'articles de toilette.

- |  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <p><b>A.</b> Bonnet à mise en plis. Réglable pour s'adapter même aux plus gros rouleaux. Ravissant motif floral rose. Au magasin même seulement: toute une gamme de modèles de 2.75 à 6.00 chacun.</p> <p><b>B.</b> Bonnet pour la douche. Modèle fantaisie en plastique orné de dentelle et d'une rose. Un moyen élégant de garder des cheveux secs. Blanc avec détail rose ou bleu.</p> <p><b>C.</b> Bonnet pour la douche. Modèle classique très grand format pour garder les cheveux secs et gonflés. Imprimé de couleurs vives.</p> <p><b>D.</b> Savon Roger &amp; Gallet. Un bain de beauté à la fragrance rafraîchissante "Bois de Santal". Trois pains de savon dans boîte décorative. Importé de France.</p> <p><b>E. F.</b> Savon de bain "Abenin". D'Allemagne de l'Ouest, un savon au parfum exquis. Au choix (E) Pin, (F) Rose, Orchidée, Magnolia, Fougère, Tabac ou Oeillet. 3 pains par boîte.</p> | <p><b>3.50</b></p> <p><b>3.00</b></p> <p><b>1.39</b></p> <p><b>3.25</b></p> <p><b>1.49</b></p> | <p><b>G.</b> Ensemble-cadeau "Morny". Deux fragrances irrésistibles: fougère ou bois de Santal. L'ensemble comprend crème pour les mains, savon fantaisie et cubes pour le bain.</p> <p><b>H.</b> Ensemble-cadeau "Morny" Le cadeau idéal pour la personne de vos pensées. L'ensemble parfumé fougère ou bois de Santal comprend savon fantaisie, poudre talc et cubes pour le bain.</p> <p><b>J.</b> Gelée de bain "Vitabath". Le summum du luxe pour le bain. "Vitabath" est une gelée vitaminée qui nettoie sans besoin de savon, désodorise efficacement et aide à procurer une sensation de détente. 10.5 oz.</p> <p><b>K.</b> Lotion après-bain "Jean Naté". Lotion-friction merveilleusement rafraîchissante et dynamisante qui laisse une délicieuse sensation de détente et de propreté.</p> | <p><b>2.75</b></p> <p><b>3.25</b></p> <p><b>8.25</b></p> <p><b>3.00</b></p> |
|--|--|---|---|

EATON en ville (rez-de-chaussée), Ville d'Anjou et Pointe-Claire. Rayon 212

A, B, C, G et H s'obtiennent en ville seulement

Livraison des commandes de 2.00 ou plus

COMPOSEZ 842-9211

# EATON